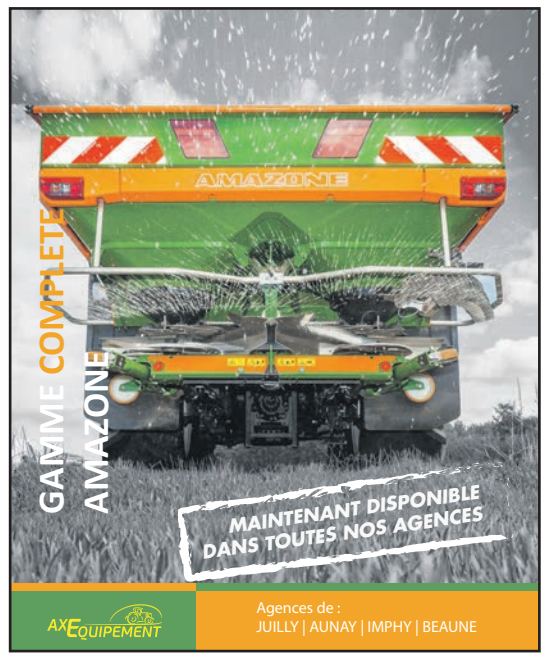
L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1364 - VENDREDI 11 MARS 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224





DOSSIER

PULVÉS LES NOUVEAUTÉS

Pages 33 à 40

Photo: John Deere

Côte d'Or

› Salon de l'agriculture

Les lauréats du «21»



Nièvre

› Formations pour exploitants et salariés

Le management s'invite dans les exploitations



Yonne

› Jeunes Agriculteurs

«Et vous, que faites vous pour l'agriculture?»



En pages centrales

Cahier détachable

MALADIES & Blés & Orges



Encart: Catalogue Delta Force (sur certains cantons)



NOUVEAU DISTRIBUTEUR d'ENGRAIS CENTRIFUGE

AXIS 20.2 W - Précision d'épandage inégalée

- Épandage de 12 à 36 m
- Trémie 2 300 l
- Isobus
- Pesée continue
- GPS Control Ready

KUHN

be strong, be KUHN*
*Soyez forts, soyez KUHN

G. BUCHEZ

Secteurs :
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert - Nevers

03 86 20 17 38

CFPPA MORVAN

Des formations GRANDEUR NATURE
CFPPA du Morvan

PORTES OUVERTES
Les 1er et 2 Avril

- **FORME** les agriculteurs, demandeurs d'emploi, salariés et personnes en reconversion professionnelle.
- **PROPOSE** des formations courtes ou longues, en agriculture conventionnelle et biologique, en services et tourisme en milieu rural.
- **ACCOMPAGNE** chacun dans la réussite de son projet professionnel.

CFPPA du Morvan - 58 Château-Chinon
03 86 79 49 30 ou cfppa.chateau-chinon@educagri.fr.
Site internet: http://formavenir.pronde.net

Sommaire

Côte d'Or
04 • Salon de l'agriculture: Les lauréats du «21»
05 • GDS: Patrick Dehaumont assailli de questions
06 • Promotion: L'agriculture sur Facebook
07 • Parc national: «Le dialogue de sourds continue»

Nièvre
08 • SIA: Paris, l'autre «pays» du mouton nivernais
09 • Gabni: État des lieux de la bio dans la Nièvre
10 • «Potentiel de Production»: Les données sont sorties
11 • Formations: Le management s'invite dans les exploitations!

Yonne
12 • JA: «Et vous, que faites-vous pour l'agriculture?»
13 • SIA 2016: L'Yonne s'est distinguée
14 • Chambre d'agriculture: Une session marquée par la crise
15 • GDS: Bilan de campagne
16 • FDSEA : Les chasseurs invités au Conseil

Bourgogne et ailleurs
17 • La Bourgogne Franche-Comté au SIA 2016: La Région mobilisée aux côtés des agriculteurs
18 • Concours charolais: Sous le signe de la solidarité

Filières
19 • Cultures Tournesol: Misez sur un démarrage rapide
20 • Élevage Osez la simplification de la ration des laitières

Dossiers
21-32 • Cahier technique Maladies Blé et Orges
33-40 • Dossier Pulvérisateurs

Infos Services
41 • Firmes & Machinisme
42-43 • Analyses et tendances
44-46 • Petites annonces
47-50 • Annonces légales
51 • Parole de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Crise agricole en région BFC

Nouvelles mesures d'accompagnement et de soutien

Marie-Guite Dufay, Présidente du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et Christiane Barret, Préfète de Région, ont reçu les agriculteurs mercredi 9 mars à la Préfecture de Dijon pour construire un plan d'urgence.

Marie-Guite Dufay et Christiane Barret ont reçu les représentants du secteur agricole et de la profession et des représentants des filières afin d'apporter des réponses collectives face à la crise que subit le secteur grâce à un plan d'action régional. L'État et la Région ont renouvelé leur engagement pour le développement de l'agriculture régionale et leur volonté de mobiliser des moyens communs.
La Préfète et la Présidente du Conseil régional ont proposé aux agriculteurs un accompagnement en deux volets mobilisant la politique agricole et de développement rural de l'État et les moyens de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le premier volet concerne les aides conjoncturelles pour permettre aux éleveurs de faire face à la crise, en particulier avec le fonds d'allégement des charges (FAC) relevant du plan de soutien à l'élevage national qui permet d'aider les éleveurs les plus endettés et fragilisés, avec une proposition de répartition d'une seconde enveloppe en 2016. Marie-Guite Dufay a rappelé les travaux en cours avec les partenaires pour la mobilisation dans l'urgence des garanties de la Région pour faire face aux besoins de trésorerie.
Le deuxième volet d'action relève d'aides structurelles pour les filières courtes et longues, afin d'améliorer leur compétitivité grâce à une adaptation des aides à l'installation et à la transmission, à l'accompagnement à la modernisation des exploitations en plus des crédits supplémentaires mobilisés en 2015, aux actions pour favoriser les revenus complémentaires liés à la production d'énergie avec le soutien à la méthanisation. Sur les actions structurelles, Marie-Guite Dufay a rappelé ses engagements pour le lancement rapide d'un audit des filières en lien étroit avec la profession, afin d'identifier localement les mesures structurelles aptes à débloquer les situations de crise et à accompagner la modernisation des exploitations. Elle a rappelé son souhait de travailler à la dynamisation des circuits-courts et aux achats de productions locales en incitant notamment les lycées de la Région à privilégier les approvisionnements locaux. Elle a rappelé sa volonté d'impulser une démarche collective régionale pour préserver les terres agricoles, de préparer la clause de revoyure des fonds européens pour tenir compte des difficultés des producteurs et augmenter les financements consacrés à l'agriculture Bio et d'accélérer, avec l'ensemble des Régions, le lobbying auprès de l'État et de l'Union Européenne pour simplifier les normes qui s'appliquent aux agriculteurs.
De son côté, la Préfète de région a rappelé les mesures conjoncturelles mises en place par l'État :

• aides en trésorerie pour plus de 3000 dossiers, à hauteur de 8,4M€ en 2015 complétée par une seconde enveloppe en février 2016,

• restructuration des dettes pour plus de 290 dossiers pour environ 0,7M€

• allégement des charges sociales (MSA) et fiscales (DRFiP).

De plus, elle a ajouté que ces mesures sont renforcées au niveau national par des crédits européens et que les services de l'État en département assurent la coordination des acteurs pour la mise en place de ces dispositifs (cellules départementales d'urgence).

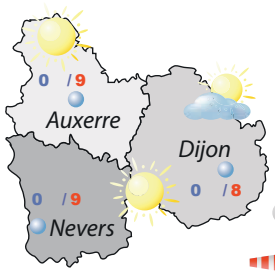
Le climat de cette réunion inédite à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté a été constructif. La profession a avancé des questions structurelles complémentaires que la présidente du Conseil régional et la Préfète ont décidé d'approfondir et de relayer, notamment sur la simplification des normes et l'exploitation des énergies renouvelables par les agriculteurs, en s'appuyant sur des situations précises qui seront transmises par la profession et qui pourront faire l'objet de travaux conjoints État-Région et être relayés au besoin à l'Association des Régions de France.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 11 au 20 mars 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 11 Mars

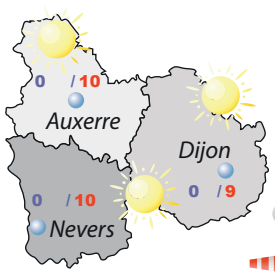


Agréable
Un temps agréable s'annonce, avec un soleil bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Nord-Nord-Est 20 km/h

Ste Rosine
Soleil : 07:07 - 18:46
Lune : 08:29 - 22:05

Samedi 12 Mars

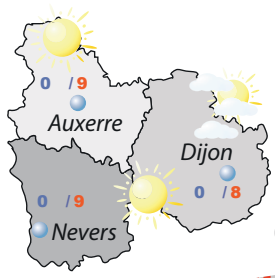


Ensoleillé
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les vents seront modérés.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 9 à 11 °C
Vents : Nord-Nord-Est 30 km/h

Ste Justine
Soleil : 07:05 - 18:48
Lune : 09:05 - 23:20

Dimanche 13 Mars



Beau temps
Le soleil persistera et sera accompagné par endroits de quelques nuages. Les températures seront en baisse l'après-midi.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Nord-Est 40 km/h

St Rodrigue
Soleil : 07:03 - 18:49
Lune : 09:44 - N.C.

Prévisions à 7 jours

Lundi 14 au Mercredi 16 Mars :
De belles éclaircies et quelques averses en perspective.
Vents : Nord-Est à 30 km/h
T° mini. : 1 à 4 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

Jeudi 17 au Dimanche 20 Mars :
Un temps agréable pour jeudi et vendredi. Quelques nuages sont attendus pour ce samedi et ce dimanche se déroulera sous des averses.
Vents : Sud-Est à 20 km/h
T° mini. : 1 à 8 °C T° maxi. : 13 à 15 °C

PRI info

Côte d'Or «Je transmets mon exploitation. Et vous ?»

Vous vous interrogez sur votre cessation d'activité ? Un seul mot d'ordre : Anticipez ! Contactez le Point Info Transmission Association (PITA). Des conseillers vous aideront à clarifier votre projet et à trouver les réponses à vos questions. Ils pourront également vous accompagner dans votre démarche de recherche de repreneur ou d'associé en toute confidentialité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 66 54

Nièvre Pour vous aider à travailler en société

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle MARTIN ou Anne Marie SENNEPIN (Chambre d'Agriculture) au 03.86.93.40.38

Yonne Le Répertoire Départ Installation: pour vous aider à transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé

Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite. Contactez Marc ABONNET, Chambre d'Agriculture de l'Yonne au 03.86.94.21.95

MARCHÉS MONDIAUX LA FAO vient de publier ses derniers chiffres concernant les céréales et les prix alimentaires mondiaux. Tour d'horizon.

Légère baisse des prévisions de production pour les céréales

D'après les nouvelles statistiques publiées par la FAO (organisation mondiale des Nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture), les perspectives de production de céréales seraient en léger retrait par rapport aux précédentes estimations. À l'approche de la fin de campagne, les chiffres se précisent. Pour l'ensemble des céréales, la FAO prévoit désormais une production de 2 525 millions de tonnes, (6,3 millions de tonnes de moins que la précédente publication et 1,4 % ou 35,8 millions de tonnes en dessous du record atteint en 2014) incluant notamment de nouvelles données concernant les capacités de l'Iran. Côté céréales secondaires et riz, les estimations ressortent diminuées de 2 millions de tonnes.



GUTNER ARCHIVES

Stocks

Les stocks mondiaux de céréales à l'issue des campagnes se terminant en 2016 sont revus à la baisse (- 6,2 millions de tonnes) et s'établissent à 636 millions de tonnes en février, en léger recul par rapport à leur niveau d'ouverture, qui était très élevé. « *Malgré ce recul, le rapport stock-utilisation des céréales, l'un des meilleurs indicateurs de la sécurité alimentaire mondiale, se maintient à un niveau relativement confortable de 24,7 %.* »

Pour les stocks mondiaux de céréales secondaires, la FAO a aussi opéré une révision à la baisse (moins 1,3 million de tonnes ou - 0,5 %), à 264 millions de tonnes. En revanche, les prévisions concernant les stocks de riz en 2016 ont été réévaluées par rapport à janvier. Les réserves mondiales de riz devraient terminer à un niveau inférieur de 3,2 % (5,6 millions de tonnes) à celui de 2015.

Utilisation

L'utilisation mondiale de céréales en 2015-2016 est estimée à 2,523 milliards de tonnes, soit + 0,7 % par rapport à 2014-2015 : consommation en alimentation humaine à 1,096 milliard de tonnes (+ 1,1 %) ; utilisation pour l'alimentation animale en hausse de 1,2 % (903 millions de tonnes). L'utilisation de blé devrait augmenter de 1,8 % pour atteindre 724 millions de tonnes. L'utilisation de maïs progresserait de 0,2 % (le secteur européen de l'élevage devrait se tourner davantage vers le blé). L'utilisation mondiale de riz devrait se renforcer de 1,1 %.

Commerce mondial

« *Le commerce mondial de céréales en 2015-2016 devrait atteindre 368 millions de tonnes, soit 7,6 millions de tonnes (- 2 %) de moins que les prévisions pour 2014-2015* » note également la FAO. Les prévisions relatives au commerce mondial de blé en 2015-2016 (juillet-juin) sont à présent de 151,5 millions de tonnes, près de 4 millions de tonnes (2,5 %) de moins que pour la campagne précédente. Cette diminution est en majeure partie imputable à la « *contraction de la demande d'importations de plusieurs pays, en particulier le Maroc, l'Ouzbékistan, la République islamique d'Iran et la Turquie* ».

Les prévisions concernant le commerce international de céréales secondaires en 2015-2016 (juillet/juin) ont été relevées en février, d'un peu plus de 500 millions de tonnes, pour atteindre 171,5 millions de tonnes. « *Ce relèvement reflète une hausse attendue des importations de maïs au Mexique et d'orge en Libye, qui compensent largement la baisse des prévisions relatives aux importations de maïs au Canada et en Chine.* »

En revanche, les perspectives relatives au commerce du riz pour l'année civile 2016 ont été quelque peu réduites depuis février, en raison d'un réajustement à la baisse des prévisions d'importations aux Philippines et à Sri Lanka.

Prix alimentaire des céréales

De son côté, « *l'indice FAO des prix des céréales s'est établi en moyenne à148,3 points en février, soit une légère baisse par rapport à janvier et un recul de 13,7 % par rapport au niveau d'il y a un an. Parmi les grandes céréales, le blé a connu la baisse la plus marquée (1,5 %) sous l'effet d'échanges ralentis et du fait que l'on s'attend à ce que les volumes disponibles à l'exportation demeurent élevés pendant le reste de la campagne commerciale. Les cours du maïs, soutenus par des achats importants de la part d'un certain nombre de pays, n'ont que faiblement diminué. Quant aux prix du riz, ils se sont légèrement affermis par rapport au mois dernier, sous l'effet d'une hausse des cours du riz japonica* » peut-on lire dans le bulletin de la FAO sur les prix alimentaires mondiaux.

2016

La production mondiale de blé en 2016 devrait fléchir de 1,4 % (10 millions de tonnes), « *du fait principalement du climat particulièrement sec en Fédération de Russie et en Ukraine, qui affecte les semis d'hiver. Toutefois, la Chine et le Pakistan devraient bénéficier de récoltes de blé abondantes alors que la production de l'Inde devrait se redresser* » concluent les analystes de la FAO. Aux États-Unis, l'amélioration des rendements devrait compenser la baisse des semis d'hiver. En volume, la production de blé pourrait donc atteindre 723 millions de tonnes.

THIERRY MICHEL

FOCUS

Prix alimentaires mondiaux sectoriels

L'Indice FAO des prix des produits alimentaires s'est établi en moyenne à 150,2 points en février 2016, un niveau quasiment inchangé par rapport à janvier mais en baisse de 25,6 points (14,5 %) par rapport à février 2015.

Côté prix des huiles végétales, l'indice ressort à 150,3 points le mois dernier, en progression de 11,2 points (soit 8 %) par rapport au mois de janvier et atteint sa valeur la plus haute depuis juin 2015. Cette hausse est surtout le fait de l'huile de palme (+ 13 %) suite « aux annonces d'une baisse des stocks en Asie du Sud-Est jointes à des perspectives de production médiocres pour les prochains mois » précisent les spécialistes de la FAO. Les prix de l'huile de soja se sont en conséquence raffermis.

Pour les produits laitiers, l'indice s'est établi en moyenne à 142 points en février, en baisse de 3,1 points (2,1 %) par rapport à janvier. La demande à l'importation est restée peu vigoureuse, en particulier de la part de la Chine, et l'offre à l'exportation est « ample ». Résultat : une baisse générale des prix des produits laitiers. Certains importateurs ont limité les achats destinés à la reconstitution des stocks. On a aussi enregistré une augmentation des ventes de lait écrémé en poudre aux stocks d'intervention dans l'Union européenne.

L'Indice viande s'est établi en moyenne à 148,2 points en février, en légère hausse par rapport à la valeur révisée de janvier : hausse pour les prix de la viande bovine (plus forte hausse pour l'ensemble des viandes en raison d'une contraction de l'offre en Australie et aux États-Unis) et de la viande porcine mais baisse pour la viande de volaille et de la viande ovine. L'aide au stockage privé a soutenu les prix dans le porc. Les cours de la viande ovine ont baissé pour le quatrième mois consécutif alors que le secteur de la volaille a continué de bénéficier d'une baisse des prix des aliments pour volaille. Enfin, les prix du sucre ont affiché une valeur moyenne de 187,1 points en février, perdant 12,3 points (6,2 %) par rapport au mois de janvier. C'est la deuxième baisse consécutive enregistrée après quatre mois de hausse régulière. Ce fléchissement fait suite principalement à des récoltes qui s'annoncent meilleures que prévu au Brésil. La perspective d'une baisse de la production de sucre plus forte que prévu au niveau mondial n'a pas empêché le recul des prix, les stocks mondiaux de sucre offrant une marge confortable.

THIERRY MICHEL

Blé

La production mondiale de blé pourrait atteindre 733 millions de tonnes en 2015-2016. Elle était de 697,2 millions en 2011-2012 et de 729,1 millions pour la campagne précédente.

Salon de l'agriculture

Les lauréats du «21»

Le concours général agricole comporte trois grandes catégories : les concours des animaux, les concours des produits et les concours de jugements par les jeunes. Voici le palmarès des Côte d'oriens.


Radieuse, de Florian Bizouard, a remporté le concours des Traits Auxois.


Les animaux de Côte d'Or, réunis sur le ring le 1er mars.

Concours des animaux

• **Équins** Traits Auxois : premier prix pour Radieuse, de Florian Bizouard (Allerey), troisième prix pour Capucine de Posanges, du Gaec Renon (Lacour-d'Arcenay), 4ème prix pour Choukete de Meursanges, de la SCEA Bailly-Fauvernier (Meursanges).

• **Bovins Simmental**. Vaches en cours de 2ème lactation : 3ème prix pour Hema, du Gaec de Toutifaut (Magny Lambert). Vaches en cours de 3ème ou 4ème lactation : 5ème prix pour Folle, de l'EARL Jacquin (Chamblanc). Vaches en cours de 5ème lactation et plus : 4ème prix pour Daphnée de l'EARL du Meix de Chêne (Argilly), Prix de la meilleure bouchère : Gamine, du Gaec Magnière (Chazeuil).

• **Ovins Ile de France.** Concours viande, femelles nées après le 20/10/2012 : trois deuxièmes prix pour l'EARL Deschamps Jean-François (Poiseul-la-Ville), trois quatrièmes prix pour Benjamin Lenormand (Millery). Mâles tondus 14 à 20 mois : premier et deuxième prix pour l'EARL Deschamps Jean-François, sixième prix pour Benjamin Lenormand. Mâles tondus de plus de 20 mois : premier et sixième prix pour Benjamin Lenormand, 2ème prix pour l'EARL Deschamps Jean-François. Mâles en laine, de 14 à 20 mois : 2ème et 4ème prix pour l'EARL Deschamps Jean-François. Mâles en laine de plus de 20 mois : 1er et 2ème prix pour l'EARL Deschamps Jean-François. Prix de championnat viande mâles tondus : EARL Deschamps Jean-François. Concours laine femelles : trois premiers prix pour l'EARL Deschamps Jean-François, trois quatrièmes prix pour Benjamin Lenormand. Mâles en laine 14 à 20 mois : 4ème et 6ème prix pour l'EARL Deschamps Jean-François. Mâles en laine de plus de 20 mois : 4ème prix pour l'EARL Deschamps Jean-François.

• **Ovins Southdown**. Viande mâles jeunes tondus : 3ème prix pour l'EARL Benoît Poillot (Thoisy-la-Berchère). Viande béliers adultes : 4ème prix pour l'EARL Benoît Poillot. Laine béliers adultes : 2ème prix pour l'EARL Benoît Poillot.

• **Ovins Suffolk.** Mâles 1ère section tondus : 4ème prix pour l'EARL Benoît Poillot. Mâles première section laine : 3ème prix pour l'EARL Benoît Poillot. Mâles deuxième section laine : 4ème prix pour l'EARL Benoît Poillot. Mâles troisième section tondus : 2ème et 4ème prix pour l'EARL Benoît Poillot. Mâles en laine première section : 6ème prix pour l'EARL Benoît Poillot. Mâles en laine deuxième section : 4ème prix pour l'EARL Benoît Poillot.

Concours des produits

Liste des médailles d'or

• **Vins** : EARL Domaine Philippe Gavignet (Nuits-Saint-Georges, Bourgogne AOC 2014 rouge, Bourgogne AOC 2014 blanc), La cave des Hautes-Côtes (Beaune, Bourgogne Hautes Côtes de Nuits AOC 2014 rouge), Domaine de la Poulette (Corgoloin, Côte de Nuits-Villages AOC 2014 blanc), Domaine Gelin Pierre (Fixin, Fixin Premier cru Les Hervelets AOC 2013 rouge), Domaine du Clos Saint Louis (Fixin, Fixin AOC 2013 rouge), EARL Derey frères (Couchey, Fixin AOC 2013 rouge), Domaine Charles Audoin (Marsannay-la-Côte, Marsannay AOC 2014 blanc), EARL Domaine Trapet-Rochelandet (Gevrey-Chambertin, Gevrey-Chambertin AOC 2013 rouge), Domaine Roux Père et fils (Saint-Aubin, Chambolle-Musigny premier cru Les Borniques AOC 2013 rouge), EARL Vincent Charache (Bouze-lès-Beaune, Bourgogne Hautes Côtes de Beaune AOC 2014 rouge), Domaine Dubois Bernard et fils (Chorey-lès-Beaune, Savigny-lès-Beaune premier cru AOC 2013 rouge), EARL Domaine Dubois d'Orgeval (Chorey-lès-Beaune, Savigny-lès-Beaune AOC 2013 rouge), Maison Henri de Villamont (Savigny-lès-Beaune, Savigny-lès-Beaune AOC 2014 blanc, Auxey-Duresses AOC 2014 blanc), Domaine Albert Grivault (Meursault, Pommard premier cru Clos blanc AOC 2013 rouge), Domaine du Château de Meursault (Meursault, Volnay premier cru Clos des Chênes AOC 2013 rouge), EARL Château de Cîteaux (Meursault, Meursault AOC 2014 blanc), EARL Domaine Michel Prunier et fille (Auxey-Duresses, Auxey-Duresses premier cru Climat du Val AOC 2013 rouge), Jaffelin (Beaune, Saint-Aubin premier cru Sur Gamay AOC 2014 blanc, Givry premier cru AOC 2013 rouge), SAS Château de Santenay (Santenay, Santenay premier cru La Comme AOC 2013 rouge, Mercurey premier cru AOC 2014 rouge, Mercurey AOC 2014 rouge), EARL Vincent Bachelet (Chassagne-Montrachet, Santenay AOC 2013 rouge), Domaines Famille Picard (Chassagne-Montrachet, Mercurey premier cru Clos Paradis AOC 2013 rouge), Domaine Bouillot Louis (Nuits-Saint-Georges, crémant de Bourgogne AOC non millésimé rosé), Veuve Ambal (Montagny-lès-Beaune, crémant de Bourgogne AOC millésimé blanc)



Lors du concours des vins.

Liqueurs : Pagès Védrenne SAS (Nuits-Saint-Georges, crème de fruit, liqueur de fruit (2)), SARL Liqueurs Jean-Baptiste Joannet (Arcenant, crème de fruit), Joseph Cartron SAS (Nuits-Saint-Georges, liqueur aux plantes, liqueur de fruit), Joannet Gilles (Arcenant, liqueur de fruits), Salaisons Sabatier (Dijon, jambon persillé), Cachot Daniel (Broin, confiture de fruits rouges, nectar artisanal ou industriel

Produits laitiers : Fromagerie Berthaut (Époisses, produits laitiers export)

Jugement de bétail

Trophée du meilleur pointeur équin (44 participants) : 5ème place pour Mathieu Duverne (MFR de Liernais, Saint-Symphorien-de-Marmagne), 22ème place pour Éric Bernardi (MFR de Liernais, Blaisy-Haut).

Trophée du meilleur pointeur bovins laitiers (7 participants) : 2ème place pour Julien Rodrigues (Legta La Barotte Haute Côte d'Or, Rougemont). Trophée du meilleur pointeur de race Montbéliarde (35 participants) : 24ème place pour Thomas Poussier (Legta de Fontaines, Senailly).

Trophée du meilleur pointeur de race Prim'Holstein (78 participants) : 73ème place pour Romane Perdu (Legta La Barotte Haute Côte d'Or, Bierry-les-Belles-Fontaines dans l'Yonne), 75ème place pour Pascaline Vincent (Legta La Barotte Haute Côte d'Or, Augy dans l'Yonne).


Plusieurs Côte d'oriens, non exposants, avaient fait le déplacement pour assister aux différents concours. Ici, Germain Cadouot et Kevin Donnet, accompagnés de deux stagiaires.

Groupement de défense sanitaire

Patrick Dehaumont assailli de questions

Le GDS de Côte d'Or a organisé son assemblée générale à Sombernon. Le directeur de la DGAL a été très sollicité sur la tuberculose bovine.



La salle était pleine, une douzaine d'éleveurs ont fait part de leurs difficultés rencontrées dans les dossiers sanitaires. Patrick Dehaumont s'est retrouvé dans une salle *«très remontée»*.

Initialement prévue le 11 février, l'assemblée générale du Groupement de défense sanitaire s'est finalement déroulée mardi 23 février. Le désistement de Patrick Dehaumont avait contraint le GDS à reporter l'échéance. La présence du directeur de la DGAL (Direction générale de l'alimentation) était vivement souhaitée, elle s'avérait même *«essentielle»* selon Pascal Martens, le président du GDS 21, qui attendait *«de toute hâte»* des réponses à des questions relatives à la tuberculose bovine. Le président, appuyé par son secrétaire général Florent Lefol et pas moins d'une douzaine d'éleveurs ayant pris chacun la parole, ont interrogé le directeur de la DGAL sur sa *«stratégie»* de lutte menée au plus haut rang. En voici quelques exemples.

Trop de blocages

Pascal Martens a rapidement lancé les hostilités : *«L'an passé, j'avais souhaité que l'on fasse rentrer la notion d'historique dans la prophylaxie. En effet, des éleveurs font tuer trois bêtes par an depuis longtemps et n'ont jamais rien trouvé chez eux. Les blocages ne sont pas justifiés. Cette année, ces blocages interviennent après la FCO, ce n'est vraiment plus possible. Cette demande n'a pas été entendue à Paris alors que nous travaillons très bien en Côte d'Or. Notre département est l'un des endroits de France où les travaux sont le mieux réalisés, jamais rien n'a été trouvé en phase de recontrôle. En Côte d'Or, nous avons gardé les animaux en ferme pour faire des interférons gamma, 50% des résultats nationaux proviennent de la Côte d'Or. L'Anses n'a même pas pris cinq minutes pour analyser ces résultats qui auraient pu nous permettre de rendre officiel le non-blocage de 42 jours, c'est agaçant. Que comptez-vous faire aujourd'hui?»*. Patrick Dehaumont a répondu qu'une réunion de scientifiques se tenait le jour même de cette assemblée, *«une drôle de coïncidence»* d'après plusieurs éleveurs. L'analyse des données relatives à l'interféron gamma étaient justement à l'ordre du jour. Les premiers échos de cette réunion, dévoilés en fin de semaine dernière, donnaient raison à Pascal Martens sur la fiabilité des résultats côte d'oriens. Ces derniers devraient toutefois prendre *«du temps»* pour être validés au niveau européen, selon le directeur de la DGAL.

Une avancée sur les indemnisations ?

Florent Lefol a poursuivi en abordant l'interminable problématique des indemnisations : *«Pouvez-vous nous expliquer les arguments qu'utilise la DGAL pour ne pas reconnaître le travail des experts ? Orientez-nous pour valider rapidement les expertises !»*. Patrick Dehaumont a indiqué que ce problème d'indemnisations était «propre à la Côte d'Or» : *«Environ 75% des dossiers sont acceptés du premier coup au niveau national. Chez vous, 9 cas sur 10 ne le sont pas. On dit souvent qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses de l'État et que le critère numéro un est de dépenser le moins possible. Si c'était le cas, nous n'aurions pas commandé des vaccins pour la FCO. La priorité est de justifier ce que l'on indemnise. Nous avons des obligations par rapport à l'argent public et toutes les conditions ne sont pas réunies dans votre cas»*. Sans en dire davantage, Patrick Dehaumont a proposé une mise au point avec les Côte d'Oriens. Une réunion a été demandée par Pascal Martens. Ce rendez-vous, accepté par le directeur de la DGAL, devrait se dérouler très prochainement dans une ferme du département.

Faune sauvage : un ultimatum

Les mécontentements ont afflué dans la salle au sujet de la gestion de la faune sauvage. Quatre des cinq foyers de l'année (alors que la prophylaxie est réalisée à hauteur de 60%) sont des recontaminations. *«Les éleveurs sont excédés, les élevages qui ont déjà eu la tuberculose ont 90% de chance de retomber»* relève Pascal Martens, en rappelant la prolifération des blaireaux dans la zone à risque. *«Les éleveurs réalisent très bien leur travail et n'ont eu aucun achat de bovins ou le moindre contact avec d'autres cheptels, cela démontre une fois de plus la recontamination par la faune sauvage»*. Devant l'absence de mesures *«drastiques»* de régulation, l'assemblée a voté à l'unanimité une motion déclarant l'état d'urgence sanitaire sur la zone noire du département. Pascal Martens souligne son utilité: *«il faut permettre l'application immédiate de mesures audacieuses car la gestion des recontaminations a un effet dévastateur sur le moral des éleveurs. Il faut que tous les acteurs (État, GDS, vétérinaires, chasseurs, piégeurs, environnementalistes, gestionnaires de l'eau) aient la possibilité de travailler ensemble et d'appliquer sans délai les mesures fortes, voire radicales, qui s'imposent sur cette zone. Il faut vider les terriers de blaireaux dans les zones concernées, je demande haut et fort le gazage. Si ce dossier n'avance pas d'ici un an, je ne toucherai plus à ce dossier tuberculose»*.



Marie-Hélène Valente (secrétaire générale de la préfecture), François Sauvadet (président du Conseil départemental) et Vincent Lavier (président de la Chambre d'agriculture) ont apporté leur soutien au président du GDS. François Sauvadet a proposé une réunion entre les acteurs du territoire pour aller *«plus loin»* dans l'aménagement foncier. Marie-Hélène Valente a évoqué des discussions avec le ministère de l'Environnement pour trouver de nouveaux protocoles de régulation des blaireaux.

AURÉLIEN GENEST

Agenda

14-18/03 Journées commerciales charolaises



La Fédération Charolaise de Côte d'Or organise ses journées commerciales dans les élevages du 14 au 18 mars. Nombreux reproducteurs Charolais nés fin 2014 et 2015 inscrits au HBC, garanties sanitaires, de race pure et de performances. Liste des élevages participants : Christian Colliette (Villargoix, 06 70 74 97 70, 7 animaux), EARL Gabory (Jeux-les-Bard, 06 87 43 40 33), EARL Guenot Nicolas (Allerey, 06 31 23 56 01, 4 animaux), EARL Lechenault Yves (Foissy, 06 68 67 74 41, 6 animaux), EARL Tursin Bernard (Villargoix, 06 73 95 62 82, 8 animaux), Gaec Baudot Élevage (Pont-et-Massène, 06 07 75 59 74, 10 animaux), Gaec Baulot (Semur-en-Auxois, 06 74 71 75 30, 3 animaux), Gaec Choubley Laurent (La Motte Ternant, 06 76 65 35 98, 14 animaux), Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine, 06 77 00 86 27, 11 animaux), Gaec de Pergeot (Châtellenot, 06 24 69 61 13, 11 animaux), Gaec Henriot (Villebichot, 06 21 88 22 77, 10 animaux), Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault, 06 24 24 69 93, 12 animaux), Gaec Saint-Roch (Recey-sur-Ource, 06 85 33 82 34, 5 animaux). Renseignements : 03 80 90 68 80 (heures bureau) ou 06 24 24 69 93 (heures repas). Site internet : www.cote-dor.chambagri.fr



▸ Agenda

16/03

Démonstration de pose de clôture électrique permanente et intervention sur la gestion du pâturage

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or, en collaboration avec L'Eleveur Bourguignon, organise deux demi-journées avec une démonstration de pose de clôture électrique permanente couplée à une intervention sur la gestion de pâturage le mercredi 16 mars à 10 heures et à 14h30. Cet événement aura lieu sur une parcelle de Benoit Laprée à Pouilly-en-Auxois. Renseignements : Chambre d'agriculture à Pouilly-en-Auxois au 06 80 92 89 65 ou L'Eleveur Bourguignon au 06 84 63 92 41.

24/03 et 14/04

Les nuisances électromagnétiques et les phénomènes géobiologiques en élevage

Certaines problématiques rencontrées en élevage ne trouvent pas d'explications techniques classiques. Elles sont liées à l'ambiance, au sens large, des sites/bâtiments d'élevage. Le Sedarb souhaite donc vous proposer cette formation sur les nuisances électromagnétiques et la géobiologie, facteurs explicatifs de certaines problématiques rencontrées dans vos élevages. Le rendez-vous sont programmés les jeudis 24 mars et 14 avril de 9 h à 17h30 sur des fermes, lieu à définir. Pré-requis : Aucun. Intervenant : Jacques Volatier, éleveur et géobiologue. Formation gratuite. Inscriptions, programme détaillé et renseignements complémentaires : Aurélie Billon, conseillère élevage au Sedarb, 03 86 72 92 20 ou aurelie.billon@sedarb.org



Promotion de l'agriculture

Les Côte d'Oriens sur Facebook

Les réseaux sociaux sont de plus en plus utilisés pour communiquer, l'agriculture ne déroge pas à la règle.

Fin février, le nouveau conseil d'administration des Jeunes agriculteurs posait ses jalons. Accentuer la communication via internet, et plus particulièrement à l'aide des réseaux sociaux, était l'un des principaux objectifs affichés pour la nouvelle mandature (voir nos dernières éditions). Quel est l'état des lieux aujourd'hui ? Les OPA de Côte d'Or utilisent-elles Facebook, le plus célèbre des réseaux ? La réponse est clairement oui...

De nombreux organismes agricoles sont présents sur la toile, un petit surf sur internet permet rapidement de le constater. Plusieurs d'entre eux possèdent depuis fort longtemps un site internet. Ils sont nombreux à intégrer un réseau social dans le même temps, avec l'avantage d'avoir une interactivité décuplée avec les internautes.

Le Sia en direct

Facebook permet de suivre l'actualité quasiment en direct: plusieurs milliers de vues ont notamment été recensées sur le Facebook de Terres de Bourgogne, mardi 1er mars lors de la journée Côte d'Or au salon de l'agriculture à Paris. Les internautes ont pu assister à une partie du concours des Traits Auxois, au défilé des animaux côte d'oriens sur le ring et prendre connaissance du ressenti de Marc Frot, président de la commission agricole du Conseil départemental, de Jean-François Deschamps et Benoît Poillot, producteurs ovins, ou encore de Christelle Potier ou Georges Mortureux, deux visiteurs venant de Sombernon.

Les écoles très présentes

Chacun a la possibilité d'appuyer sur le bouton *«j'aime»* pour démontrer son intérêt à une page, tout en étant averti instantanément d'une nouvelle publication. Le nombre de *«j'aime»* d'une page symbolise ainsi une certaine popularité. A la suite d'une consultation du 3 mars, c'est Dijon Céréales qui semble dominer les débats en Côte d'Or avec la bagatelle de 1534 *«j'aime»*. Le groupe est suivi de près par les Jeunes agriculteurs de Côte d'Or (1308). La MFR de Quétigny et la Station d'évaluation charolaise de Côte d'Or affichent également des scores intéressants (respectivement 935 et 933). Suivent ensuite Bienvenue à la ferme (813), Terres de Bourgogne (531), la MFR de Baigneux-les-Juifs (461), l'EPL La Barotte (445), les Jeunes agriculteurs de Châtillon-Laignes-Montigny (378), la Fête de l'agriculture de 2016 à Châtillon (377), la MFR de Semur-en-Auxois (372), le lycée viticole de Beaune (297)... Même la Chambre d'agriculture de Côte d'Or possède sa propre page Facebook (52 *«j'aime»*). Cette liste n'est pas exhaustive. Certaines pages n'affichent pas la possibilité de «liker» *et ne peuvent être répertoriées* dans ce classement évolutif. Les organismes dépassant les 200 *«j'aime»* qui n'auraient pas été cités (il n'existe pas d'*«annuaire»* Facebook) sont invités à laisser un message sur... le Facebook de Terres de Bourgogne !

AURÉLIEN GENEST

Témoignage

Didier Quintard, responsable communication Dijon Céréales : *«Un média chaud et interactif»* : *«Nous avons lancé notre page Facebook il y a maintenant trois ans. Elle traite de l'actualité du groupe Dijon Céréales dans son ensemble. Nous apprécions le côté très réactif et interactif des réseaux sociaux (nous sommes aussi présents sur Twitter), des infos brèves basées sur l'image, au cœur de nos évènements. C'est un media chaud. L'accueil du public est positif, nous sommes pas mal suivis par les jeunes du monde agricole. Les commentaires négatifs sont assez rares et, souvent, la réponse vient directement de nos jeunes adhérents attachés à leur coopérative».*



La page de Dijon Céréales est la plus aimée des internautes avec plus de 1500 *«like»*.

Syndicalisme

MSA: nouvelles réponses des Pouvoirs publics à la crise agricole

Les graves difficultés que traverse le secteur agricole ne datent pas d'hier ni même d'avant-hier.
A longueur d'années et de mois, nous n'avons cessé de relayer cette situation de crise majeure tout à la fois conjoncturelle et structurelle, auprès des Pouvoirs publics, du monde politique, de l'opinion publique.

Le syndicalisme FDSEA-JA ne s'est pas seulement contenté de dénoncer la gravité de la situation agricole, les dégâts humains, sociaux, économiques qu'elle engendre mais il a également émis des propositions concrètes d'accompagnement visant à redonner de la compétitivité à nos exploitations agricoles.
Les Pouvoirs publics disposaient de différents leviers mobilisables rapidement, à condition d'en avoir la volonté, notamment celui de l'allègement des charges et tout particulièrement sociales dont l'effet aurait une traduction positive à court, moyen et long terme sur les trésoreries exsangues.
Nos actions syndicales ne sont pas restées vaines !
Tiré de sa torpeur par les signaux de détresse et de colère envoyés par le monde agricole, le gouvernement nous a entendus en annonçant une série de mesures de réductions des cotisations sociales des chefs d'exploitations agricoles.

Mais, soyons lucides, ces mesures à elles-seules ne sont pas suffisantes, elles sont un premier pas, d'autres mesures de rééquilibrage devront nécessairement suivre urgemment pour sortir l'agriculture française de ce marasme et assurer un avenir décent aux producteurs que nous sommes.

Traduction pratique des mesures sociales annoncées :

Report des cotisations sociales 2016

Cette mesure s'adresse aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole dont les revenus professionnels pour 2015 sont inférieurs à 4248 € et se traduit par un report automatique des cotisations dues en 2016 (sur 3 ans maximum).

Calcul des cotisations sur l'année N-1 :

A l'instar de 2015, pour tenir compte de la baisse de vos revenus professionnels, vous pouvez demander à titre exceptionnel à ce que le calcul de vos cotisations et contributions sociales 2016 se fasse sur une assiette annuelle.

Pour bénéficier de cette mesure exceptionnelle en 2016 vous devez être chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ; être actuellement en assiette triennale pour le calcul de vos cotisations et contributions sociales ou bénéficier d'une assiette annuelle à titre dérogatoire au titre de 2015 accordée dans le cadre de la crise agricole, et avoir des revenus professionnels pour 2015 (revenus déclarés à la MSA) inférieurs à 4 248 €.

La demande d'option doit être faite avant le 30 septembre 2016 à l'aide du formulaire à télécharger sur le site MSA.

Au terme de cette dérogation, l'assiette triennale sera ensuite de nouveau applicable dès 2017.

Baisse de 7 points supplémentaires des cotisations MSA pour atteindre une baisse totale de 10 points

Cette mesure est une mesure majeure qui répond à la demande récurrente de la FNSEA de baisser les charges qui pèsent sur les exploitations. Les annonces du Ministre :
Depuis janvier 2015, une partie des agriculteurs bénéficient d'une baisse de 3,1% du taux des cotisations familiales à laquelle va s'ajouter à compter de 2016, une baisse du taux des cotisations maladie/maternité de 7% (de 10,84 % à 3,84 %) pour tous les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Soit une baisse du taux de cotisation de 10 % au total.
Nous avons tous reçu le 1er appel provisionnel 2016. Si vous êtes éligible à une des deux premières mesures et afin d'en bénéficier dès le 1er appel, rendez-vous sur le site www.fdsea21.fr pour voir les démarches à effectuer.

MAURICETTE BESANCON,
VICE-PRÉSIDENTE FDSEA21

Parc national

«Le dialogue de sourds continue»

L'assemblée générale du GIP des forêts et Champagne-Bourgogne s'est déroulée la semaine dernière dans le Châtillonnais, toujours en l'absence du monde agricole.

Le rendez-vous était donné lundi 29 février à Vanvey. Estimant de ne pas être écoutée, l'agriculture avait décidé de poursuivre son boycott entamé il y a plusieurs mois en ne participant pas à cette réunion. *«Nous n'avons toujours pas de réponse de l'Etat concernant nos demandes»* déplore Thierry Ronot, responsable du dossier à la FDSEA de Côte d'Or, faisant allusion aux craintes du monde agricole de *«subir»* les futures réglementations du cœur de parc, que l'agriculture ne souhaite aucunement intégrer. *«Une unique personne est allée redire notre position lors de cette assemblée. Il s'agit de Sébastien Riottot, agriculteur FDSEA en Haute-Marne»* indique Thierry Ronot. Le Haut-Marnais a exposé les revendications des FDSEA et JA de Côte d'Or et de Haute-Marne, mentionnées dans un communiqué signé par les présidents respectifs des syndicats en amont de cette assemblée: *«La grande majorité des agriculteurs ne veut pas de ce parc. Acteurs économiques majeurs du territoire rural, les agriculteurs refusent de se laisser enfermer à perpétuité dans un cœur de parc contraignant. Ils ont maintes fois manifesté leur opposition au projet de prise en considération qui inclut des surfaces agricoles sous un fallacieux prétexte de continuité écologique. Ils demandent le retour au projet initial de fin 2011 qui avait recueilli 94 % d'avis favorables sur un projet de cœur de l'ordre de 20 000 hectares, positionné principalement sur les forêts domaniales. Le projet qui a été imposé par les instances parisiennes en 2014, n'est pas celui de notre territoire. La profession agricole, comme de nombreux autres acteurs économiques, ne se reconnaissent pas dans cette démarche cautionnée par un GIP où l'administration est surreprésentée. Cette instance n'est pas représentative des acteurs du territoire et particulièrement des acteurs économiques. Les arbitrages abscons faits entre l'administration centrale et la direction du GIP, suite aux consignes de la feuille de route de février 2013, ont engendré un climat de défiance. C'est pour cette raison que les organisations agricoles représentatives ont pris leur distance des instances du GIP. Les agriculteurs ne sont pas opposés à une démarche d'adhésion, avec un objectif clair de développement économique à la clé. Mais ils considèrent que les conditions ne sont toujours pas remplies pour participer à l'élaboration de ce projet, qui s'enlise faute d'un signe fort sur la volonté de revenir au schéma originel»*.

AURÉLIEN GENEST

Témoignage



Virginie Brion, présidente de la commission agricultrices de la FDSEA, prenait part à cette réunion via son poste de deuxième adjointe de la commune de Villote-sur-Ource: «*J'en suis ressortie dépitée, tout le monde a dit amen à tout... L'agriculture n'était pas là mais cela ne change pas grand chose car nous ne sommes pas écoutés. Et vu le nombre de voix que l'on représente... C'est infime. Quand le préfet vote, il représente un tiers des voix à lui tout seul. Le dialogue de sourds continue entre l'État et le territoire. L'agriculture, on n'en a pas vraiment entendu parler. Le thème de l'assemblée était pourtant le suivant : «Définir les richesses à préserver dans le coeur de parc et les moyens pour y parvenir. Comment faire du parc un outil au service du développement économique, social, culturel et environnemental ?» Ils ont voté pour faire rentrer les villes de Langres et Chaumont dans le GIP, cela va faire perdre du pouvoir aux petites communes, on disait pourtant que ce projet était hyper-rural. Le Conseil régional s'est exprimé en demandant la reprise du dialogue. Marc Frot, du Conseil départemental, a demandé que tous les partenaires soient respectés et que le volet économique devait primer. Hubert Brigand, le maire de Châtillon-sur-Seine, s'est montré très septique : il avait demandé une étude économique mais toujours rien n'a été fait. Lors de cette assemblée a également été évoqué le manque d'exploitation forestière dans la réserve intégrale : celui-ci va être compensé par les forêts communales. Aucun maire n'a réagi. Je trouve cela aberrant car on va encore décimer les forêts communales pour amuser des scientifiques dans les forêts domaniales. L'écriture de la charte va maintenant débuter, différents ateliers vont se constituer. Il y avait de nombreux gendarmes pour seulement trois agriculteurs sur le parking... Des gens de Vanvey voulait rentrer pour avoir quelques informations, l'accès leur a été interdit. Tous cela est regrettable».

Montbéliarde

Une race un peu mieux lotie

Les chiffres dévoilés à l'assemblée générale des éleveurs Montbéliards sont légèrement supérieurs aux moyennes départementales.

Les temps sont durs, les producteurs laitiers courbent le dos comme tout le monde. Lors de l'assemblée générale du syndicat de la race Montbéliarde, le président Guy Minot n'a pas manqué de rappeler la conjoncture actuelle. Le Côte d'orien a toutefois relevé plusieurs éléments positifs, données Galcsy à l'appui : *«En ces temps de conjoncture morose sur le marché du lait standard, il est vital pour nos exploitations de maximiser les bonifications de prix possibles grâce à la qualité. Force est de constater que les éleveurs montbéliards s'en sortent souvent mieux que les autres avec environ 15% de plus en marge brute par vache laitière, davantage de taux protéiques, des taux cellulaires moindres (-15 000 sur la dernière campagne), une bonne réussite en première inséminations artificielles, une valorisation des réformes par leurs poids de carcasse et leur valeur bouchère, et une valorisation des taurillons»*. L'augmentation des quantités de lait est elle aussi intéressante, chaque vache dépassant en moyenne la barre des 7600 kg. *«C'est le meilleur score enregistré depuis 20 ans»* souligne le technicien Jean-François Dessolin.

Les femelles en progression

Guy Minot a invité les éleveurs à poursuivre leur travail de sélection, axée sur le lait mais aussi sur les aspects fonctionnels : *«les éleveurs d'aujourd'hui avec des troupeaux en constante augmentation demandent des vaches fonctionnelles et faciles à vivre»*. L'exposition Umotest de février a livré de bons sentiments pour les femelles selon le président: *«si les génisses vêlées depuis deux années de descendance taureau indexé génomique semblaient quelque peu décevantes, la tendance semble s'inverser. Le niveau de la race montbéliarde progresse, surtout en qualité des mamelles»*.

L'atout herbe

Après plusieurs années de météo capricieuse, tout miser sur le maïs semble de plus en plus *«compromis»* selon Guy Minot qui propose une réflexion sur l'herbe et les dérobés produits sur les exploitations : *«ces derniers peuvent être une alternative à envisager»*. Une intervention du conseiller de la Chambre d'agriculture Édouard Bénayas et la visite de l'élevage de Françoise et Colette Bret (assurant une alimentation 100% herbe) ont éclairé les participants à cette journée d'études.

En fin de réunion, Guy Minot a donné rendez-vous aux éleveurs les 4 et 5 mai pour le Prestige Montbéliard au Parc des expositions à Besançon, le 22 mai pour la fête du lait organisée par les jeunes agriculteurs à Saint-Seine-l'Abbaye et courant juin pour une sortie à Colmar afin d'assister au concours national Prim'Holstein.

AURÉLIEN GENEST

Témoignage

Édouard Bénayas, conseiller à la Chambre d'agriculture : «*L'herbe est une vraie richesse à ne pas négliger. En respectant quelques grands principes et en y consacrant un peu de temps, c'est un réel levier économique et technique de l'exploitation. L'étape la plus importante pour caler le système fourrager avant la mise à l'herbe est la réflexion. Des incohérences peuvent être corrigées facilement : équilibre fauche/pâture, chargement trop faible au pâturage, choix des semences, azote en plus ou en moins... Une meilleure organisation du pâturage peut se réaliser avec la mise en place de pâturage tournant ou continu. Les résultats sur les performances techniques sont mesurables rapidement: diminution du gaspillage de l'herbe par réduction des surfaces pâturées, augmentation quasi-systématique des stocks récoltés, diminution voire arrêt des concentrés, prolongement du pâturage en début d'été, réduction de la fertilisation».

Formations

Mieux gérer l'immunité et le parasitisme dans son troupeau ovin
16 mars à Avosnes - En partenariat avec le GDS 21
Aurore Gérard, CA 21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Soigner ses animaux avec l'ostéopathie
18 et 23 mars - J1 à Rouvres-en-Plaine
Aurore Gérard, CA 21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Conduire et gérer ses surfaces en herbe
31 mars et 19 avril secteur Baigneux-les-Juifs - En partenariat avec ECEL 21
Aurore Gérard, CA 21 - 03.80.90.68.72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Etre autonome pour vérifier ses engins de levage
31 mars à Venarey les Laumes
Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Soigner ses animaux avec l'homéopathie : initiation
26 et 27 avril à Créancey
Aurore Gérard, CA 21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Sauveteur Secouriste au Travail Recyclage (1 jour)
11 avril à Beaune
Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Organiser un groupe d'achat en commun
Avril - mai - Saulieu
Aurore Gérard, CA 21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

- Bâtiments Agricoles et Industriels
- Bardage bois/Bardage métallique
- Panneaux préfabriqués
- Aménagement intérieur

58000 Saint Eloi - Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
philippe.simonnet6@wanadoo.fr - metalconstruction.fr

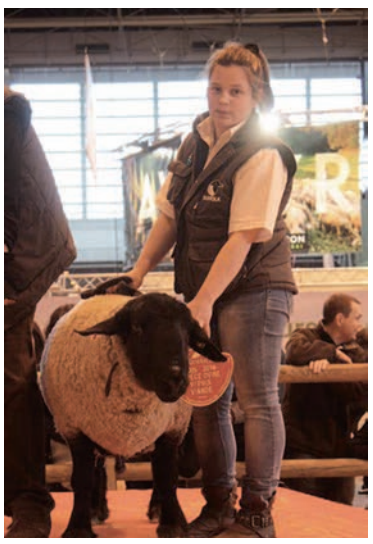
Concours général agricole des animaux

Paris, l'autre «*pays*» du mouton nivernais

Si le grand événement pour les éleveurs nivernais venus concourir au Salon, c'est le prix de championnat de la Ferme du Rompoué (Chougny) et d'Hugues Pichard (71) pour Hatenon, le beau «*bébé charolais*», d'autres animaux venus de la Nièvre ont aussi brillé à Paris. Les éleveurs ovins du département ont remporté de nombreux prix.

Terre d'élevage de bovins charolais, et reconnue comme telle au plus haut niveau, puisque Hatenon qui a remporté le Prix de championnat 2016 vient de Chougny (lire le palmarès en pages Région), la Nièvre est aussi un territoire propice à l'élevage ovin. Et sa diversité de races et de catégories... Pas moins de 6 moutonniers sont allés défendre les couleurs départementales cette année à Paris, et beaucoup tous sont revenus avec des prix, que ce soit en races Charollaise, Suffolk, Charmoise ou Berrichon du Cher. Le conseiller élevage de la Chambre d'agriculture, Christophe Rainon, qui a remporté deux prix pour ses charmoises, est aussi le naisseur du bélier sacré champion de la race en 2016. «*Ce n'est pas dit durant le concours et on ne le sait pas toujours, mais c'est tellement plus valorisant*» témoigne-t-il. Benjamin Pommier et Bernard Lospied, tous les deux éleveurs à Tronsanges, chacun avec leurs troupes de Berrichon du Cher, ont aussi quelques raisons de se satisfaire de leurs résultats : un prix de championnat en mâles tondus pour le premier, une 3è place au challenge génétique de la race pour le second... Grand vainqueur des éleveurs nivernais, toutes races confondues, le Luzycois Michel Marion, un fidèle de Paris, a, lui, remporté 6 places sur les podiums de la race Charollaise. Et même trois 4è prix, en plus. Une satisfaction professionnelle plus qu'un gage de retour sur investissement, comme il l'expliquait à Terres de Bourgogne dans l'édition n°1362. Tout comme lui, Michel Clément a gagné un 3è prix viande dans la section des mâles adultes charollais. Quant à Julie Chevalier et à son père, Christophe, la race Suffolk leur réussit bien puisqu'un de leur bélier fait un 1er prix viande et un 2è prix laine. Au total, les différents concours de races ovines au Salon de l'agriculture rapportent donc 13 places sur les podiums aux Nivernais.

E.C.



Julie Chevalier, et son père Christophe, de Saint-Sulpice, ont obtenu un 1er prix viande et un 2è prix laine en section mâle adulte de race Suffolk.



De retour à Tronsanges, Benjamin Pommier peut savourer le prix de championnat des mâles tondus qu'il a remporté à Paris dans la race Berrichon du Cher.



De tous les éleveurs ovins présents, c'est lui qui revient de Paris à Luzy avec le palmarès le plus fourni. Michel Marion, en race charollaise, a remporté pas moins de 6 places sur les podiums en jeune bélier, viande jeune bélier et femelles de moins de 14 mois. Quant à Michel Clément, dans la même race, il remporte un 3è prix viande de section mâle adulte.



Le technicien ovin de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, éleveur de charmoises, revient dans la Nièvre avec un 2è prix viande en jeune bélier et un 1er prix laine en bélier adulte et surtout, il est le naisseur du bélier qui a remporté le prix de championnat en viande.



Toujours en Berrichon du Cher et aussi à Tronsanges, Bernard Lospied, lui, a obtenu un 3è prix viande en agnelles et une très belle 3è place au challenge génétique, qui récompense la performance génétique des élevages.

Les bovins charolais nivernais reconnus au top

Hatenon, le taureau bien né, est donc le grand champion de Paris 2016. Il fait la fierté de ses propriétaires, la SAS Ferme du Rompoué à Chougny et la SCEA Hugues Pichard (71).

Et comme lui, les charolais de la Nièvre se sont bien comportés en concours, avec un palmarès désormais devenu traditionnel pour les éleveurs du département. Ainsi, Gandin, un taureau né avant le 1er décembre 2011, a aussi obtenu un 2è prix de section, à la grande satisfaction de son propriétaire, Gilles Mayet de Livry. Et les résultats des mâles ne doivent pas masquer celui des femelles.

Notons le très beau 1er prix de section d'Irlandaise (vaches suitées nées du 15 août 2012 au 14 août 2013), présentée par le Gaec Roubé-Fayet de Magny-Cours, ainsi que les 3è prix de section de Grace et d'Elsa, deux vaches suitées appartenant respectivement au Gaec Gauthé d'Isenay et au Gaec de Beaumont d'Alligny-en-Morvan.



Le Gaec Gauthé d'Isenay prêt à affronter le ring... Apprentis et anciens apprentis s'activent à la préparation des animaux. Tous ont à cœur de participer chaque année au salon. «*Ce dont je suis très fier*», témoigne François Gauthé, «*c'est que tous les apprentis que j'ai formés travaillent dans le milieu agricole ou para-agricole, pour ceux qui n'ont pas eu la chance de s'installer* ». Preuve que les liens restent forts et défient le temps quand on sait faire partager sa passion.



Hatenon a reçu le prix de championnat mâle du concours de la race charolaise le 3 mars. Il est la copropriété des frères Deboux, de la Ferme du Rompoué à Chougny, et d'Hugues Pichard, l'éleveur saône-et-loirien récemment élu président de l'OS Charolais France. Hatenon a pour père Aigleroyal et pour mère Badine SC.

• Terrassement
• Création de plate-forme et empierrement
• Création et curage d'étang
• Démolition
• Arrachage de haie, broyage et déboisement
Matériels: Pelles, bull, tracto-benne, broyeur forestier sur pelle
BOURGOGNE TRAVAUX PUBLICS
58160 St Ouen sur Loire - **Tel. 06 82 85 40 55**
bourgogne-travaux-publics@orange.fr

Assemblée générale du Gabni

État des lieux de la bio dans la Nièvre

Le Groupement des agrobiologistes de la Nièvre (Gabni) tenait assemblée génrale, vendredi 26 février, à Vauclaix, en présence du président du Conseil départemental, Patrice Joly. L'occasion de faire le point sur une *«bio»* qui monte dans le département...



Le département de la Nièvre connaît une progression du nombre d'exploitations bio.

En 2015, le Gabni a enregistré une augmentation de 2200 ha de surfaces en conversion biologique et l'arrivée de 28 nouveaux producteurs nivernais (sur un total de 159). *«C'est une augmentation de plus de 18% en surfaces et de 20% en nombre»* traduit Laurent Barle, l'animateur du Gabni qui révèle que c'est *«une croissance inégalée ces dernières années»*, même si les courbes sont en constante augmentation. La principale explication est à chercher du côté de la mauvaise conjoncture en agriculture conventionnelle qui incite les agriculteurs *«à chercher d'autres solutions»*. Face à cet afflux de contacts, de demandes de renseignements et pour une part non négligeable d'appuis individuels vers une transition, *«le réseau Bio Bourgogne veut encourager des conversions pérennes par un accompagnement technique solide»*, selon le conseiller : *«les cinq premières années sont décisives et une exploitation bio n'entre en phase de «routine» qu'au bout de 7 à 10 ans !»* Du coup, les bras manquent et Xavier Niaux, le président du Gabni, a gentiment repris à son compte l'expression employée récemment par Marie-Guite Dufay, la présidente de Bourgogne-Franche Comté, qui avait incité les bio à *«compenser la restriction par l'intelligence collective»*. Se tournant vers Patrice Joly, le responsable professionnel, en souriant, a tout de même souligné que *«ce n'est pas un argument à utiliser par le Conseil départemental»*. Une nouvelle animatrice du Gabni, Lola Jeanningros, va d'ailleurs prendre ses fonctions dans les locaux de la Chambre d'agriculture dans les jours qui viennent, mais *«nous faisons collectif quand on peut, ce qui ne doit pas empêcher une approche individuelle qui reste essentielle»* selon Laurent Barle. *«Maintenant, il y a internet et les agriculteurs bio attendent de nous des informations et des conseils beaucoup plus pointus qu'il y a quinze ans, quand je suis arrivé ici»* assure-t-il. Pour 28 producteurs nouveaux, ce sont 74 qui sont rentrés en contact avec la structure au cours de l'année écoulée. *«C'est un temps plein, en plus de l'appui technique !»*

La tendance est au maraîchage

Ce qui frappe, à la lecture du rapport d'activités du Gabni, c'est la répartition entre les filières. En bio, *«auparavant, les conversions se faisaient à l'image des filières conventionnelles, plutôt en élevage allaitant (et polyculture-élevage) et en grandes cultures. Dorénavant, le maraîchage prend une place de plus en plus grande dans les tendances de la bio (14% du total des exploitations biologiques de la Nièvre), à chaque fois par l'installation»*. Les espaces-tests du Conseil départemental cherchent d'ailleurs deux entrepreneurs à l'essai mais cela ne masque pas une interrogation : *«si tous vont sur le même créneau, la vente directe en paniers ou sur les marchés, quid de la saturation ?»* Et le Gabni lorgne lui aussi du côté de la restauration collective : *«il faut un engagement en volumes et sur la durée, beaucoup de céréaliers pourraient adopter les légumes de plein champ, et si ces conditions sont réunies, la demande suivra, pour peu que les collectivités s'engagent et prennent le risque»* estime l'animateur du Gabni. La tendance lourde, dans le département comme au plan national, est à la croissance de 10% par an de la consommation en bio. Ce qui laisse rêveur les agrobiologistes nivernais : *«cela peut coincer sur certains produits, le temps que la demande rejoigne l'offre, d'autant qu'il n'existe aucun outil de régulation du marché en circuits longs, pour préserver les prix»*. En attendant, Laurent Barle est confiant sur les perspectives de la bio nivernaise pour 2016 : *«nous partons sur la même dynamique qu'en 2015, et nous poursuivrons l'accompagnement tant en amont qu'en aval jusqu'à la mise en marché»*.

EMMANUEL COULOMBEIX

Point de vue

Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA 58

Alors que notre détermination à faire entendre nos difficultés ne faiblit pas, alors que l'exaspération et la colère s'expriment au Salon de l'Agriculture, faisons un point de situation.

Au cours de ces derniers mois, nos revendications ont porté sur trois points : la baisse des charges, la question des normes et les prix.
Sur la baisse des charges, le gouvernement vient d'accepter une demande de la FNSEA : la baisse de 10 points du taux de nos cotisations sociales. 10 points de moins sur une cotisation à 40%, cela représente 25% de baisse de charge. Si l'on ajoute à cela la possibilité de modifier l'assiette de cotisation obtenue à l'occasion de la manifestation à Paris le 3 septembre, l'économie sera quand même significative, d'autant que ce n'est pas pour un an mais pour toutes les années. Dans le même temps, le plan de soutien a été doté d'une rallonge de 50% soit 4,6 M€ pour la région. La première enveloppe a permis d'apporter une aide à 522 d'entre nous, cette enveloppe complémentaire va permettre d'en servir d'autres sans qu'il soit a priori nécessaire de refaire une demande. Bien sûr ce n'est pas suffisant, mais quand même, ceux qui ont participé aux manifestations ont de quoi en tirer quelques satisfactions. Et il est juste de saluer l'effort du gouvernement.
Sur la question des normes, nous demandons à être associés beaucoup plus en amont des projets de nouvelles normes. Nos points de vue de professionnels doivent être beaucoup mieux pris en compte et les projets de nouvelles normes doivent être évalués au regard de leur impact sur l'économie et le fonctionnement de nos entreprises. Le premier ministre vient de mettre en place à cet effet un comité présidé par un préfet. Attendons de voir comment ce comité va traiter ces questions, mais là encore notre mobilisation produit quelques effets.
Reste la question des prix, la plus importante, la plus difficile. Celle sur laquelle il y a peut-être le moins d'avancées. Car un prix ça se construit, ça se construit avec les acheteurs de la grande distribution, ça se construit avec les intermédiaires, industriels, abatteurs, mais aussi avec nos coopératives. Cela se construit aussi avec l'Union Européenne, pour se diriger vers la levée de l'embargo Russe, pour obtenir l'étiquetage obligatoire de l'origine des produits transformés, pour réintroduire de vrais mécanismes de gestion de crise, pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales. La FNSEA et ses sections spécialisées sont pleinement mobilisées sur ces chantiers. Mais le prix se construit aussi dans notre département, en agissant sur la demande de produits français. La FDSEA est engagée dans ce domaine. Nous allons demain nous adresser en direct au consommateur et *«rénover»* notre relation avec les GMS. Mais la FDSEA s'engage aussi en travaillant à la systématisation de nos produits dans la restauration collective publique. Sur ce point, je veux être résolument optimiste à l'égard de la démarche engagée avec les services de l'Etat, le Conseil Départemental, les collectivités locales et établissements publics. Jamais à ce jour autant d'acteurs concernés ne se sont mobilisés et ont travaillé de concert dans cette direction. C'est le résultat direct de notre mobilisation de l'été, tirons-en quelques satisfactions, pour commencer. Car il y a encore beaucoup de travail pour obtenir de vrais résultats, et pas des résultats pour quelques-uns mais pour le plus grand nombre.

STÉPHANE AUROUSSEAU,
PRÉSIDENT DE LA FDSEA 58



▶Agenda

11/03 Réunion de la Chambre sur les MAEC

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une deuxième réunion d'information sur les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour les systèmes cultures et polyculture-élevage, le 11 mars à 10h à la salle des fêtes de Crux-la-Ville. La Chambre a en effet ouvert ces MAEC systèmes grandes cultures zones intermédiaires et polyculture-élevage sur le territoire non couvert par le Parc naturel régional du Morvan, les zones Natura 2000 et les zones des bassins de captage des petites régions agricoles de Puisaye, Bourgogne nivernaise et Nivernais central.
Il est possible de consulter la zone couverte sur le site internet de la Chambre sur nievre.chambagri.fr.

▶Formations

Mars «Activité de service sur son exploitation» au CFPPA du Morvan

Le CFPPA du Morvan organise, en mars, une session de formation de 130 heures, pour les producteurs agricoles, sur la «*Mise en place d'une activité de service sur une exploitation agricole*».
L'objectif est d'analyser les différentes composantes d'une activité de service au sein d'une exploitation agricole afin de préparer au mieux son projet lié à de la vente directe, de l'hébergement, de l'animation ou de la restauration, de réfléchir et se projeter dans une perspective d'intégration d'un atelier supplémentaire ou complémentaire en lien avec le projet et les activités de production existantes sur l'exploitation et de communiquer sur un produit de la ferme ou sur son métier.
Contacts et inscriptions au 03 86 79 49 30.

«Potentiel de Production»

Les données sont sorties

Depuis 2013, la Chambre d'agriculture publie un recueil des données statistiques de l'élevage nivernais, traitées et analysées à partir des notifications IPG à l'EDE. Le dernier numéro est téléchargeable sur son site internet.



Le document «*Potentiel de production*» en élevage bovins viande est disponible au téléchargement sur le site internet de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

«Le tri des données permet non seulement la production d'un document servant aux références individuelles de Mon Troupeau mais le traitement informatique fournit aussi la matière à cet autre outil de synthèse, plus collectif» explique Amélie Brisson, la conseillère de la Chambre d'agriculture. «*La force de cet outil, c'est qu'il permet de porter un regard sur l'évolution des élevages, des vêlages et des mises en marché depuis 10 ans*». Que ressort-il des données compilées jusqu'au 1er janvier 2016 dans la Nièvre ? «*Ce qui ressort le plus, c'est une stabilité du nombre de vêlages, autour de 144 000 durant la campagne mais que le nombre de détenteurs a diminué de 500 en 10 ans : on garde le potentiel de production dans la Nièvre mais il y a une concentration des vêlages par rapport aux élevage*» souligne Amélie Brisson.

Système de vêlages classiques

Ce qui ressort aussi à la lecture du document, c'est que sur les mois moyens de vêlage, la Nièvre reste dans un système classique, c'est-à-dire que «*80% des veaux sont nés entre le 15 janvier et le 1er mars. C'est constant car ce système est adapté au potentiel herbager du département*». Et ce, même s'il y a eu une très légère tendance à l'avancement depuis dix ans. Pour ce qui est du type de production, que ce soit en mâles ou en femelles, «*les ventes sont faites majoritairement en maigre rajeuni. Par génération de naissances, 75% des mâles sont vendus broutards et 88% des génisses en maigres (45% de celles-ci en broutardes)*». Quant aux vaches mises sur le marché, 60% sont vendues maigres contre 40% finies, ce qui est une caractéristique de l'élevage nivernais puisque, en moyenne en Bourgogne, la proportion de vaches finies vendues atteint 75%. C'est une tendance constante, qui est particulièrement «*adaptée à la production sud-méditerranéenne et recherchée par ces marchés*» indique la conseillère. Enfin, concernant le marché de la Turquie en 2015, il faut le relativiser. Certes, ce sont 4 000 broutards supplémentaires qui se sont vendus avant le 1er septembre, soit le double des chiffres habituels, mais «*en quantité de broutards vendus sur la campagne (ndlr : qui est constante entre 51 000 et 52 000), ces 4 000 broutards ne représentent qu'une augmentation de 8%*».

E.C.

Mieux gérer ses ressources en herbe

Des formations proposées par la Chambre d'agriculture

L'équipe élevage de la Chambre d'agriculture de la Nièvre vous propose encore deux formations, indépendantes, consacrées à la gestion des surfaces fauchées et pâturées.

Nos systèmes de production bovins et ovins allaitants évoluent en permanence et s'orientent vers :
- la mise en marché d'animaux mâles et femelles jeunes et lourds.
- des dates moyennes de vêlages de plus en plus tôt en hiver.
- Ces systèmes sont également sous la dépendance de la forte volatilité des charges (concentrés, engrais, carburant), des marchés (évolution permanente des cours), de facteurs externes (évolution de la PAC, météo),

Parallèlement, dans une grande majorité de nos systèmes d'élevage allaitant, nous constatons une lente dégradation de l'autonomie fourragère qui a, entre autre, pour conséquence un recourt de plus en plus important aux concentrés contribuant à dégrader l'efficacité économique de nos systèmes de production. Un des levier permettant de s'adapter au mieux pour essayer de sécuriser nos systèmes de production peut reposer sur la recherche d'autonomie fourragère.
Rechercher l'autonomie fourragère participant à la maîtrise des charges opérationnelles, c'est optimiser les quantités et qualités (énergétique et azotés) des fourrages stockés et de l'herbe pâturée.
L'équipe Élevage de la Chambre d'agriculture de la Nièvre vous propose un cycle de trois formations, indépendantes, consacrées à la gestion des ressources fourragères. Une a eu lieu le 10 mars, deux restent à venir :
- Formation 2 : «*Organiser et adapter son pâturage et ses surfaces de fauche*», le 23 et 24 mars 2016 (une journée et demie).
- Formation 3 : «*Entretenir ses prairies pour optimiser sa production fourragère*», le 7 avril 2016 (une journée).

Chaque formation peut être suivie indépendamment des deux autres.
La seconde formation, «*Organiser et adapter son pâturage et ses surfaces de fauche*», vous permettra :
• de mieux maîtriser les bons repères pour prévoir et organiser vos surfaces à faucher et à pâturer avant la mise à l'herbe :
• Quels volumes de fourrages prévoir à stocker ?
• Quelles affectations de surfaces (fauchées et pâturées) prévoir au printemps ?
• Quels chargements prévoir au printemps et en été ?
• Comment optimiser la qualité de l'herbe fauchée et pâturée pour diminuer la consommation de concentrés ?
• Gérer vos surfaces en herbe au cours de la campagne fourragère :
• Quand apporter l'engrais sur vos prés pour sécuriser la production d'herbe ?
• Jusqu'où faire déprimer ?
• Quels repères pour conduire un lot en pâturage tournant ?
• Il s'agira d'optimiser au mieux vos principales interventions fourragères sur vos prairies fauchées et pâturées en fonction de la pousse de l'herbe et du suivi des stades de développement des principales graminées fourragères. Nous aborderons les bons repères pour prévoir votre organisation de pâturage avant la mise à l'herbe en fonction de votre situation d'exploitation et de vos objectifs. A partir de votre propre cartographie du parcellaire de votre exploitation, vous préparerez votre organisation de pâturage avant la mise à l'herbe. Par une visite d'exploitation, nous partagerons l'expérience d'un éleveur du département concernant sa prévision des surfaces à faucher et à pâturer ainsi que sa gestion quotidienne du pâturage au cours de la campagne (gestion et organisation des clôtures, points d'eau, accès aux différentes parcelles, changement des animaux). Les repères techniques et préconisations apportées au cours de ces journées sont issus de l'observation de parcelles fauchées et pâturées suivis sur le département depuis 2012 par l'équipe élevage de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre.
Le troisième volet, «*Entretenir ses prairies pour optimiser sa production fourragère*», vous permettra de mieux adapter vos pratiques d'amélioration ou de rénovation de vos prairies afin d'optimiser qualité et quantité de l'herbe stockée et pâturée :
- Quelles bonnes et mauvaises graminées fourragères caractérisent vos prairies ?
- Quelles plantes bio-indicatrices caractérisent «*l'état de santé*» de vos prairies ?
- Quel type d'entretien est le plus adapté en fonction de l'état du couvert ?

Sur le terrain, nous mettrons en pratique la reconnaissance des bonnes et mauvaises graminées ainsi que des plantes bio-indicatrices caractérisant vos prairies. Nous aborderons les différentes solutions d'amélioration ou de rénovation de vos prairies en fonction de leur niveau de dégradation constaté (fertilisation, chaulage, hersage, sur-semis).
Pour plus d'informations, vous inscrire et participer à nos formations, contactez Francis Bougarel au 03 86 93 04 16 (francis.bougarel@nievre.chambagri.fr).
Nos formations à destination des agriculteurs (-trices) bénéficient de la participation financière du Vivéa (Fonds d'assurance formation des agriculteurs) et pour certaines d'un cofinancement de l'Union Européenne via le FSE: Fonds Social Européen.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ



Deux formations pour les exploitants et les salariés agricoles

Le management s'invite dans les exploitations

Les Chambres d'agricultures de la Nièvre et du Cher ont tenu conjointement deux sessions de formation de deux jours, récemment au lycée agricole de Cosne-sur-Loire, à destination des exploitants et des salariés agricoles. Objectif : améliorer sa communication et son management grâce au MBTI, un outil de développement personnel et d'amélioration des relations humaines dans l'entreprise.



Les stagiaires salariés qui ont suivi la formation MBTI, la semaine dernière, au lycée de Cosne sur Loire.

Le Myers-Briggs-Type-Indicator (MBTI) est un outil qui s'appuie sur la théorie de la personnalité d'un psychiatre suisse, Carl Yung, vulgarisé dans les années 60 par deux Américaines, Mmes Briggs et Myers, pour le monde de l'entreprise. Pour résumer, il s'agit d'indicateurs de la personnalité, répartis en 16 grands types dans quatre grandes familles de comportement : les rationnels, les idéalistes, les gardiens et les artisans.

A partir de tempéraments (de l'inventeur au médiateur et du manuel au chercheur), on en déduit des rôles stratégiques tels que construire, organiser, arbitrer, développer, soutenir, réglementer, improviser ou faciliter... Le MBTI évalue des préférences et non des compétences ou des aptitudes, à partir d'un cadre d'analyses basé sur des indicateurs, des échanges de groupe, des bases théoriques, des cas concrets et des jeux de rôles. *«Il n'y a pas de bon ou de mauvais profil. C'est un exercice qui demande de la bienveillance et du respect car on se met à nu»* précise d'emblée Frantz Caron, le responsable du Centre de formation et du conseil RH de la Chambre du Cher, certifié MBTI, et qui délivre la formation avec Bénédicte Bracq, la conseillère de la Chambre de la Nièvre. *«Il y a quatre grandes dimensions à ce travail en groupe : d'où tire-t-on notre énergie ? Comment prend-on et traite-t-on l'information ? La décision ? Et quel est notre style de vie, c'est-à-dire plutôt organisé ou non planificateur?»* La réponse à ce cheminement avant tout intra-personnel revêt un intérêt : *«trouver comment être plus efficace en termes de relations individuelles, dans l'entreprise, comment faire fonctionner une équipe, comment être plus en phase avec les autres»*...

Vendredi dernier, vers 15h, les stagiaires salariés se filmaient en video pour pouvoir se co-analyser, à partir de ce qu'ils avaient appris d'eux-mêmes durant deux jours.

Pouvoir déléguer et savoir manager

Issus d'exploitations agricoles, à forte dominante viticole, des deux bords de la Loire, les participants se montraient satisfaits de ce qu'ils avaient vécu. Tous, pour *«résoudre des situations conflictuelles dans leurs entreprises»*, pour *«apprendre à diriger»*, parfois juste *«pour se connaître soi-même»*, ont acquis la possibilité *«d'apprendre à décoder l'alterité de gens qui ne parlent pas la même langue en face de nous, alors qu'on doit tirer dans le même sens»*, selon l'un d'entre eux.

Cela permet de mieux analyser, comprendre et donc réagir face au comportement que l'on a en face de soi. Car, parmi elles et eux, certains salariés seront amenés à exercer des responsabilités de management avec leurs collègues. Si certains patrons ont inscrit leurs salariés à ce stage, c'est évidemment avec une arrière-pensée : *«les exploitations viticoles se sont agrandies, les fonctions se sont développées, le personnel élargi, les exploitants ne peuvent plus toujours tout gérer physiquement et doivent désormais déléguer mais ils veulent pourvoir s'appuyer sur des personnes de confiance»* résume l'une des participantes. Moins invasive et manipulatrice que d'autres, cette méthode MBTI permet d'améliorer l'efficacité personnelle : Frantz Caron en est d'autant plus convaincu qu'il a des nouvelles positives d'anciens stagiaires qu'il a formés dans le Cher depuis 6 ans. Ce n'est pas scientifique mais cela s'appuie sur des préférences de comportement, donc *«plus que le problème, ce qui est important c'est que les gens se posent des questions sur eux-mêmes. Ceux qui s'en posent ont déjà fait la moitié du chemin»* assure-t-il. La méthode qui a été éprouvée dans le monde de l'entreprise fait donc son entrée dans le domaine agricole... D'ailleurs Vivea et Fafsea ont accepté de financer ces deux formations. *«Les managers et les chefs de cultures ont souvent des cursus techniques : on parle beaucoup d'écologie mais il conviendrait de mettre l'accent sur les ressources humaines dans les formations. On compte sur la presse pour sensibiliser le monde agricole à cela»* conclut un autre stagiaire, amené à prendre des repsonsabilités chez son employeur. Mieux vaudra qu'il sache alors si, de son profil personnel, ressortent plutôt le penseur, l'analyste, le psychologue, l'idéaliste, le zélateur, le compositeur, le promoteur, l'artiste, le pragmatique ou le légionnaire... qui sommeillent en nous !

Emmanuel Coulombeix

Chronique emploi

Absence de visites médicales : risques et sanctions

Tout au long d'un contrat, l'employeur est tenu à une obligation de sécurité de résultat en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs dans l'entreprise. L'effectivité de cette obligation passe particulièrement par la réalisation des visites médicales. Cette obligation débute dès l'embauche du salarié et se renouvelle ensuite tous les 2 ans.

Trois visites médicales obligatoires

Il y a tout d'abord la visite médicale d'embauche qui doit avoir lieu avant l'embauche du salarié. Si le salarié est embauché sans avoir passé de visite médicale, celle-ci doit nécessairement avoir lieu avant la fin de la période d'essai prévue dans le contrat de travail. La demande de visite médicale d'embauche est effectuée par l'employeur au moment de remplir la déclaration préalable à l'embauche (DPAE). A l'issue de l'examen, le médecin établit le dossier médical du salarié qui sera complété après chaque examen médical.

Il y a ensuite les visites médicales périodiques. Tous les 24 mois au plus, le salarié doit passer un examen médical. Cette visite vise à s'assurer du maintien de l'aptitude médicale du salarié au poste de travail qu'il occupe. En outre, tout salarié peut bénéficier d'un examen médical soit à sa demande, soit à celle de son employeur.

Troisième visite médicale obligatoire, la visite de reprise suite à un arrêt de travail. Sous certaines conditions, le Code du travail impose à l'employeur d'organiser une visite médicale de reprise en faveur du salarié. Cette visite est programmée lorsque celui-ci fait son retour dans l'entreprise après une absence notamment pour un congé de maternité, pour une maladie professionnelle, pour une absence d'au moins 30 jours lorsque celle-ci fait suite à une maladie non-professionnelle, un accident non-professionnel ou à un accident du travail. L'examen doit avoir lieu lors de la reprise du travail et au plus tard dans un délai de 8 jours.

Absence de visite médicale : les risques et sanctions

L'employeur est responsable de suivi médical de son salarié. Cette responsabilité de l'employeur envers le salarié signifie que c'est à l'employeur et non au salarié en cas de non convocation pour une visite médicale par le service de santé, d'engager une action contre ce service quand ces carences sont avérées.

Les manquements de l'employeur quant à la visite d'embauche et la surveillance médicale périodique causent nécessairement un préjudice au salarié qui peut prétendre à des dommages et intérêts.

Concernant le salarié, s'il refuse de se présenter à une visite médicale obligatoire cela constitue une cause réelle et sérieuse de licenciement.



Jeunes Agriculteurs

«Et vous, que faites vous pour l'agriculture?»

Au menu de l'assemblée générale de JA 89 cette année, une table ronde réunissant des élus de différentes collectivités et de tous bords politiques, avec pour thème majeur cette question simple : *«que faites vous, que pouvez vous et que voulez vous faire pour l'agriculture ?»*



A la tribune et de gauche à droite : Julien Dromery, Julien Caillard et Xavier Drothier.



Les autres participants à la table ronde : Loic Guyard, Luc Jacquet, Dominique Verien et Denis Roycourt

Année électorale oblige, c'est dans l'amphithéâtre du lycée la Brosse que s'est déroulée cette année l'assemblée générale des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, réunis le matin même pour élire de nouveaux administrateurs. Comme à l'habitude, de nombreux élus du territoire et représentants d'OPA étaient présents l'après-midi pour assister aux travaux. Avec toujours l'installation et le renouvellement des générations pour fil conducteur. Des installations qui sont en baisse depuis plusieurs années, ce qui n'est pas sans inquiéter, comme l'a rappelé Xavier Drothier, en charge du sujet à JA 89 pendant trois ans : *«le problème dans le département est que l'on compte trois cédants pour un seul installé et même pire parfois. Une agriculture avec moins d'agriculteurs, pourquoi pas ? Mais on n'aura surement pas la même dynamique sur les territoires et au final, mas la même valorisation économique…»* Si 200 porteurs de projets sont passées par le point info installation cette année, ils ne sont qu'une cinquantaine à s'être installés, dont la moitié en dispositif aidé. Une aide dont la moyenne dans le département, avoisine 18 K€ et réservée à tous ceux ayant au moins le niveau 4, comme le rappelle le président des JA de l'Yonne, Julien Caillard : *«on veut avant tout des installations qui soient viables et transmissibles…»*

Etre proactif et monter des projets sont un peu la marque de fabrique des Jeunes Agriculteurs qui le prouvent une nouvelle fois, en ayant répondu à un appel à projet de la région sur la protection de l'eau. Avec pour objectif, d'installer en zone de bassin de captage, sur la Plaine du Saulce, un éleveur, pour améliorer la problématique de l'eau. Et ce n'est pas si simple, affirme Julien Caillard : *«il en faut du courage dans le contexte actuel, pour installer un jeune éleveur au milieu de céréaliers. Le contexte n'est pas bon, mais on y croit ! Il faudra derrière que l'administration nous aide, l'agglomération de l'auxerrois aussi et s'engagent à lui assurer des débouchés. Vous voulez une meilleure eau à Auxerre ? Mangez la viande qui pâture sur le bassin de captage !»*

Un modèle qui selon le président de JA 89, pourrait se décliner un peu partout : *«il pourrait être reconductible dans les 32 bassins existant dans le département et si c'est bien mené, pourrait être une solution pour, à la fois installer un jeune et améliorer la qualité de l'eau. Tout le monde serait gagnant…»*

Construire ensemble des projets pour construire l'agriculture

Que peuvent les élus, quelle que soit leur place dans le territoire, pour venir en aide à l'agriculture… ? La question a servi de fil conducteur aux débats qui ont conclu l'assemblée. Pour Denis Roycourt, en charge de l'environnement et du développement durable à la Communauté de communes de l'Auxerrois : *«vous êtes des partenaires qui nous intéressent particulièrement car si nous ne parvenons pas à nous entendre et avoir des accords contractuels gagnant/gagnant, la qualité de notre eau sera fortement remise en question. Nous avons très peu d'outils aujourd'hui, sauf à en inventer en se mettant d'accord avec vous…»*

Conseillère régionale et maire de Saint-Sauveur, Dominique Verien, rappelle les modifications apparues dans le cheminement des aides : *«qui aujourd'hui passent plus par des appels à projet et non plus par le fait qu'on soit éligible ou non à une aide, en fonction de critères. On est plus à un concours qu'à un examen et même avec la moyenne, ce n'est pas pour ça que vous serez retenu ! C'est vraiment une autre vision…»*

Très vite, le débat s'oriente autour des circuits courts et de l'approvisionnement local. Et la conseillère régionale Muriel Vergès lance une piste : *«il faut aussi que dans les investissements des lycées, on ait des lieux de production permettant au mieux d'intégrer des circuits courts, notamment des légumeries, qui permettraient l'accès à des produits bruts et pouvoir les traiter, tout en respectant les normes sanitaires…»* Luc Jacquet, maire de Fouronnes et ancien président de JA 89 se veut pragmatique : *«un entrepreneur quelqu'il soit, ne va pas produire quel que chose qui ne se vend pas ! Donc c'est à vous, à chacun, de trouver ce que vous pouvez et voulez faire et chercher le débouché. Il ne va pas venir tout seul ! Vous êtes des chefs d'entreprise, vous n'êtes pas des moutons de panurge…»*

Loïc Guyard pour sa part, appelant à plus de concertation en amont : *«dès qu'une collectivité a un projet qui touche à l'agriculture, il ne faut pas avoir peur de mouiller la profession agricole ! Si on arrive à construire ensemble des projets, on arrivera à construire notre agriculture…»*

Ils ont dit...

Guillaume Larrivé (Député LR) : *«On a fait une proposition de loi de simplification et de compétitivité pour l'agriculture, avec des mesures hyper concrètes, comme le mécanisme de lissage fiscal de vos pertes et de vos gains. C'est réclamé par toutes les professions agricoles depuis des années ! Peut-être qu'on aurait du la faire avant, il y a 10 ou 15 ans ! Moi j'ai 39 ans, je parle pour 2016… »*

Samuel Legrand (Président régional JA) : *«Faudra t-il que le FN passe en France, pour qu'il y ait une véritable pris de conscience de nos élus et être capable de vous entendre demain pour se mettre d'accord sur des lois ? Il faut vraiment qu'il y ait un réel débat politique et un vrai engagement, de gauche comme de droite parce qu'à un moment, il n'y a quand même pas tant de différence que ça et il faut avancer…»*

Muriel Vergès-Caullet (Conseillère régionale Gauche unie) : *«On ne fera pas de l'agriculture qu'avec des circuits courts et du local ! Il faut savoir se le dire aussi. On a aussi une agriculture qui s'exporte, comme dans l'Avallonnais, où l'export de bovins allaitants est une réalité… »*

Denis Roycourt (Vice-président CC de l'Auxerrois) : *«Faut-il rajouter une aide territoriale aux MAE comme on fait déjà en Allemagne, pour plus d'incitation auprès des agriculteurs…»*

Luc Jacquet (Maire et Président de Communauté de communes) : *«Soit on demande au législateur d'interdire l'accès aux marchés aux fonds de pension , soit de sécuriser nos débouchés et créer une pénurie, pour faire monter les prix… »*

Dominique Verien (Conseillère régionale et Présidente des Maires Ruraux de l'Yonne) : *«Le jour où tous les collèges et lycées voudront s'approvisionner localement, ce sera aussi de votre côté un travail de mise en place car s'ils ne veulent acheter que des côtelettes de porc, il va bien falloir trouver une filière pour pouvoir valoriser l'ensemble de votre cochon, même si on sait que dans el cochon, tout est bon !»*

Julien Caillard (Pdt JA 89) : *«A nous de construire les victoires syndicales de demain. Il nous faudra nous battre et si nos élus vont dans le même sens que nous, la victoire n'en sera que plus facile et on pourra se consacrer à notre métier de production. Syndicaliste, c'est pas notre métier… »*



Pour l'occasion, la conseillère régionale Muriel Vergès-Caullet, avait même été requalifiée par les JA de « Présidente de région »… Sacrée promotion !

SIA 2016

L'Yonne s'est distinguée

Le Salon de l'agriculture vient de fermer ses portes et le département y aura brillé de tous ses feux avec notamment un retour en force de l'élite de l'élevage charolais et la confirmation pour les ovins du Gaec des Plantes



La coopérative Capserval de Véron, était présente également, au travers de la filière«*CRC, blé de nos campagnes*», qui avait son propre espace sur le Salon : une première

La semaine avait bien commencé pour le département, avec pas moins de 78 médailles remportées au concours des vins de l'Yonne. Elle s'est poursuivie de fort belle manière, notamment pour les éleveurs icaunais, avec enfin une palme d'or pour «*Fameux*» le champion du Gaec Cadoux. Il avait manqué de peu la première marche du podium l'an passé, mais le «*beau bébé*» de 1 537 kg, qui concourait dans la catégorie mâles nés avant le 1er décembre 2011, a su prendre sa revanche. Déception en revanche pour les éleveurs de Saint-André-en-Terre-Plaine, avec la 2ème place décrochée par un autre de leurs taureaux, «*Holiday*», dont ils espéraient bien voir le couronnement. Également en lice, l'élevage Riotte-Schrapfer, d'Angely, a vu deux de ses animaux terminer à la 5ème place pour l'un (Figeac, dans la catégorie mâles nés avant le 1er décembre 2011) et la 6ème place pour le second (Hambourg, dans la catégorie mâles nés entre le 1er décembre 2011 et le 14 août 2012)
Chez les ovins, carton plein pour Gilles Rameau et son fils, du Gaec des Plantes à Précy-le-Sec, avec leurs berrichons du Cher, une nouvelle fois primés, avec au compteur : trois médailles d'or (femelles laine 1ère section, mâles 1ère et 2ème section laine,), un prix d'ensemble, un prix de championnat mâle laine, ainsi



L'ancien ministre et président du conseil départemental, Henri de Raincourt, souhaitait-il «*mettre la main au portefeuille*» en cette journée consacrée à la Bourgogne ? Son ancien homologue à la région, François Patriat, semble circonspect… !

Ils se sont aussi distingués… :

SCEA Domaine de la Charloise : médaille d'or pour leur jus de pomme fermier Brasserie de Vézelay : médaille d'or pour une Stout, médaille d'argent pour une bière ambrée de haute fermentation et médaille de bronze pour leur bière brune
Jean-Louis Javel : médaille d'argent pour son miel d'acacia Brasserie Larché : médaille d'argent pour une bière blonde de haute fermentation



«*Fameux*», du Gaec Cadoux a décroché une première place au concours de la race charolaise, après plusieurs années infructueuses

que plusieurs places de second et troisième. Jeune agriculteur icaunais, Thomas Clériot a pour sa part, terminé 4ème au trophée du meilleur pointeur de la race Prim'Holstein, sur 78 concurrents. Alicia Chatelain, de Saint-Léger-Vauban, se classant 7ème sur 48, à la finale de jugement de bétail, où elle représentait le département de l'Yonne, en charolais. A noter également, le 1er prix décroché par l'EPL des Terres de l'Yonne, en catégorie «*meilleure affiche*», au Trophée National des Lycées Agricoles.

DOMINIQUE BERNERD



Le président de l'UPVY, Arnaud Rondeau, également administrateur à l'AGPM, faisait partie des représentants de la filière grandes cultures avec lesquels s'est entretenue la présidente de région Marie-Guite Dufay

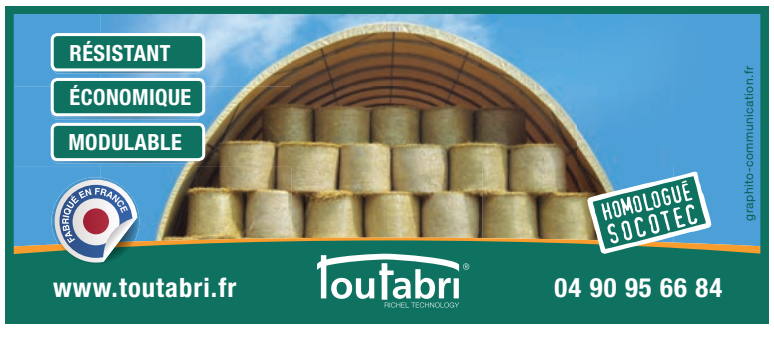


▸Agenda

12-13-19/03 Journées Portes Ouvertes EPL des Terres de l'Yonne
CFA Agricole de l'Yonne à Champignelles : samedi 12 mars
Tél 03 86 45 15 23
Lycée et CFPPA d'Auxerre La Brosse : dimanche 13 mars
Tél 03 86 94 60 00 et 03 96 94 60 20
Lycée de Champs sur Yonne : samedi 19 mars
Tél 03 86 53 69 09

19/03 Journées Portes Ouvertes MFR
Journées Portes Ouvertes dans les Maisons Familiales et Rurales de l'Yonne :
MFR de Gron : samedi 19 mars, de 10 h à 17 h
MFR de Villevallier : samedis 19 mars et 9 avril, de 10 h à 17 h
MFR de Toucy : samedi 19 mars, 20 avril et 25 juin, de 10 h à 17 h

17-18/03- Instants Santé MSA pour le canton de Quarré les Tombes
La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton de Quarré les Tombes, âgés de 25 à 74 ans, les jeudi 17 et vendredi 18 mars, à l'Espace Jean Legros (Salle polyvalente), rue des Ecoles, à Quarré les Tombes
L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge : pour les 25 à 44 ans, l'examen porte plus particulièrement sur la prévention et le dépistage des risques cardiovasculaires. Pour les plus âgés : 65 à 74 ans, il est centré sur le repérage de certains facteurs de risque de dépendance (troubles de la vision, troubles de l'audition…) Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Pour en permettre la bonne organisation, vous avez reçu dernièrement un imprimé d'inscription. Il est impératif de le retourner au plus vite à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe.



Chambre d'agriculture 89

Une session marquée par la crise

La crise que traverse le monde agricole, tous secteurs confondus, a donné un relief particulier à la session de printemps de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Une session qui s'est déroulée, compte tenu des travaux de réhabilitation du bâtiment auxerrois, dans l'enceinte de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat



Parmi les invités présents à cette session : le préfet de l'Yonne, Jean-Christophe Moraud et Michèle Crouzet, présidente de la Commission Agriculture et environnement au Conseil départemental de l'Yonne

Comme chaque trimestre, c'est par un zoom sur les différentes filières que le président Étienne Henriot a débuté cette première session de l'année. Guère de secteurs épargnés par la crise. En dépit d'exportations favorisées par une parité euro/dollar favorable, la tendance à la baisse sur les cours des céréales se poursuit, conséquence de volumes disponibles et de stocks de report importants Les cours du pétrole au plus bas ont aussi une incidence sur les exportations : «*nos clients du Maghreb, dont la plupart sont aussi producteurs de pétrole, voient fondre leurs devises et cherchent à réduire leurs achats à l'extérieur, notamment pour ce qui est des céréales*». Avec à la clé, des phénomènes inattendus : «*des collecteurs qui arrêtent de collecter du blé chez leurs adhérents ou clients, faute de place disponible dans les silos*.» La crise du lait pour sa part, n'a fait que s'accentuer depuis la dernière session et l'abandon de la régulation des marchés pèse lourd aujourd'hui sur les prix ? Si la collecte laitière pour le département est comparable aux années précédentes, les producteurs icaunais ont terminé 2015 avec un prix de 305 € les 1 000 litres, contre 336 € il y a un an. Et l'on parle déjà de perspectives à 270 € dans les mois à venir, avec le risque de voir encore un peu plus d'éleveurs abandonner le lait : «*mais il faut en être conscient : si on arrête le lait, on fera un peu plus de céréales, en dépit des difficultés que l'on connaît avec les cours. Il n'y a pas de solution miracle…*»

L'aviculture et la viticulture relativement épargnées

Touchée également, la filière bovine, avec la crise de la FCO continuant d'impacter le commerce des broutards. Par ailleurs, la décapitalisation de cheptels laitiers et les abattages supplémentaires, impactent durablement le marché de la viande des femelles allaitantes. La production porcine pour sa part, continue de subir les conséquences du blocus russe, avec un marché de plus en plus encombré et des prix au plus bas. Seuls les éleveurs fabriquant eux-mêmes leur aliment semblent résister un peu mieux. Pour ce qui est de l'aviculture, Étienne Henriot le reconnaît : «*nous avons la chance dans ce département, de disposer de filières organisées, avec la présence de grands opérateurs*» Poste important, le coût de l'aliment est à la baisse, comme celui du gaz pour chauffer les bâtiments, avec une conséquence directe sur la bonification des coûts de production. Certains opérateurs, comme Duc, ont fait le choix de segmenter leur gamme de production : «*mieux valoriser les produits en faisant autre chose que le bas de gamme, c'est certainement l'une des voies pour essayer de rebondir face aux difficultés que l'on connaît. Et je pense qu'en France, nous avons la compétence pour justement, être différenciant…*» Autre secteur relativement épargné : la viticulture, même si, après leur seuil historique, les cours du chablis repartent à la baisse, à 669 € la feuillette, contre 737 € en 2014. La perspective de la sortie de la Grande-Bretagne de l'Europe et d'un impact sur la parité entre l'euro et la livre sterling, soulevant toutefois quelques inquiétudes, le pays représentant à lui seul 25 % du marché chablisien. Les vins de l'Auxerrois, pour leur part, connaissent une relative embellie, après plusieurs années de petites récoltes, avec des prix en rouge se négociant à 800 €/pièce et en blanc, à 750 €. Baisse plus marquée en aligoté, à 620 €/pièce.


Mélanie Varache, jeune exploitante laitière tire le signal d'alarme : «*pas de jeunes installés cette année en secteur lait dans le département. J'étais motivée et le suis encore, mais je pense que dans les dix ans, si on ne fait pas quelque chose, aux alentours il ne restera aucune ferme laitière. Et après, on nous parlera de biodiversité… !*»

Des rencontres constructives

Créée il y a moins d'un an, le dispositif Reagir 89 a enregistré à ce jour 43 dossiers, en provenance d'exploitations diverses, notamment : «lait et grandes cultures» (12), «*grandes cultures spécialisées*» (12) et «*viandes et grandes cultures*» (8). L'excès d'endettement à court ou long terme représentant 39 % des dossiers déposés et le manque de rentabilité chronique, 26 %. Avec comme seule solution pour une dizaine de dossiers, la cessation volontaire d'activité et pour trois autres, le redressement judiciaire. Plusieurs font l'objet d'un diagnostic avec mise en exergue des points à régler, pour permettre la poursuite d'activité. Avec une question en toile de fond : combien de nouveaux entrants dans le dispositif, si la crise que traverse le monde agricole doit s'accentuer et durer dans le temps ?
Les rencontres entre la Chambre d'agriculture et les présidents de Communautés de communes du département, initiées en 2014, se poursuivent. L'occasion d'aborder certaines problématiques comme : les documents d'urbanisme, la recherche d'énergies renouvelables, la qualité de l'eau potable ou la valorisation des ressources locales. Sur ce dernier point, des projets plus ou moins avancés de création de circuits économiques de proximité dans le secteur de la restauration collective sont à l'étude, mais le président Henriot se veut prudent : «*force est de constater qu'entre l'envie et la mise en pratique, il y a quand même du chemin… Ce sont des sujets compliqués en terme d'ingénierie, il faut en être conscient et on a du mal à avancer sur le sujet..*»

Un nouveau bâtiment fin juin 2017

La nouvelle Chambre régionale d'agriculture, née de la fusion Bourgogne Franche Comté le 18 décembre dernier, se met en place progressivement et un nouveau directeur vient d'être nommé : Jean-Luc Linard, ancien Draaf de Franche-Comté et auparavant, DDT de Côte d'Or. Début mars devrait intervenir la désignation des chefs de service , suivie de celle des responsables de Comités d'Orientation Régionaux et enfin, des responsables d'action. Le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne l'avoue : «*ce n'est pas toujours facile de partir d'une page blanche et de construire une nouvelle histoire…*» L'objectif est déjà tracé : «*nous sommes aujourd'hui à mi-mandat. Il faut que dans les trois ans, nous soyons capables d'asseoir un projet de Chambre régionale et que ceux qui nous succèderont, trouvent là, un paysage qui soit tracé…*»
La réhabilitation du bâtiment d'Auxerre va pour sa part entrer bientôt dans une phase active, avec le démarrage de la démolition intérieure et du désamiantage. Un chantier particulièrement onéreux, explique Étienne Henriot : «*régler le problème de l'amiantage coûte à lui seul, aussi cher que toute la démolition du bâtiment…*» Le démarrage des travaux de réhabilitation à proprement parlé, devrait débuter fin mai 2016 pour, si le planning est respecté, une réception du nouveau bâtiment fin juin 2017.

Dominique Bernerd
(Élements de conjoncture fournis par la Chambre Agri 89)

GDS

Bilan de campagne

L'assemblée générale du GDS 89 a été l'occasion de dresser un bilan de la campagne 2014/2015, marquée par une augmentation de cheptels qualifiés IBR. Un signe encourageant, à la veille de l'arrivée d'une nouvelle réglementation

La répartition des cheptels bovins par type d'atelier reste à peu près la même, avec 70 % d'allaitants, 25 % d'élevages laitiers, 3 % d'engraissement et quelques élevages spécialisés, mais le nombre d'ateliers cotisants continue à baisser au fil des années. Le nombre de bovins adhérents est stable, soit environ 108 000 animaux. Près de 800 prophylaxies bovines réalisées de novembre à fin avril, mais le directeur du GDS 89, Pascal Arnac-Pautrel s'interroge : *«en cas d'harmonisation avec les autres départements de la région, faut-il s'attendre à voir nos dates de campagne modifiées et la fin de la prophylaxie se terminer fin mai plutôt que fin avril, ce qui pourrait occasionner quelques perturbations sur le terrain?»* Un signe encourageant : celui du nombre de relances 1ère intention, qui a diminué de moitié en un an, avec 176 anomalies, dont seulement 36 transférées au final à la DDCSPP, principalement pour des retards de prophylaxies. Concernant les analyses, un peu plus de 36 568 réalisées en IBR, pour 9 258 en brucellose. En légère baise par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de bovins introduits est pour sa part à la hausse, avec 6 216 animaux comptabilisés. En augmentation également, les attestations sanitaires éditées, que ce soit pour les cartes vertes (10 051) ou jaunes (15 895). La campagne de prophylaxie ovins/caprins a connu pour sa part, un taux de réalisation de 90 %, avec 210 actes enregistrés.

Un schéma régional qui a du mal à passer

Des résultats encourageants en IBR, avec un taux de qualification des cheptels à 69%, trois points de plus qu'au national. Mais le nombre de bovins déclarés positifs repart à la hausse, conséquence d'un cheptel infecté qui à lui seul déclare 177 nouveaux cas. Au final, le bilan de fin de campagne de prophylaxie comptabilise 135 cheptels avec au moins 1 animal vacciné IBR, pour un peu plus de 2 000 bovins vaccinés. Forte hausse également du nombre d'avortements bovins : 324 contre 212 à l'exercice précédent, mais le directeur du GDS 89 relativise : *«c'est une progression, mais qui reste encore loin de ce qui se passe réellement sur le terrain, où l'on compte un peu plus de 40 000 vêlages par an dans tout le département. C'est dommage, car c'est quand même le moment privilégié pour détecter des problèmes sanitaires».*

A noter qu'au 31 décembre 2015, 128 déclarations avaient déjà été effectuées. En revanche, chute vertigineuse du nombre d'avortements déclarés en ovins/caprins, avec seulement 7 cas contre 28 l'année précédente : *«attention, car en petit ruminant, on prévoit un dépistage renforcé de la brucellose dans les cheptels qui n'auraient pas déclaré suffisamment d'avortements».*

Dans son rapport moral et d'orientation, le président du GDS 89, Pascal Legrand, est revenu sur la réémergence de la FCO à l'automne dernier : *«elle est tombée au pire moment pour les exports et a certainement aggravé la situation économique de beaucoup d'éleveurs. De nombreuses questions restent encore sans réponse, mais une chose est sûre, son retour va être un poids technique et financier supplémentaire pour les éleveurs pendant quelques années»* Taclant au passage le schéma régional souhaité par l'Etat : *«la compétence sanitaire reste départementale et le niveau régional ne permet pas d'apporter des réponses rapides aux exigences de terrain. La crise de la FCO en a été un bon exemple, avec une gestion réalisée par les DDPP. Les comités régionaux n'ont rien apporté, excepté alourdir le dispositif. A vouloir tout centraliser, on risque surtout de perdre notre capacité de réagir correctement aux besoins locaux !»*



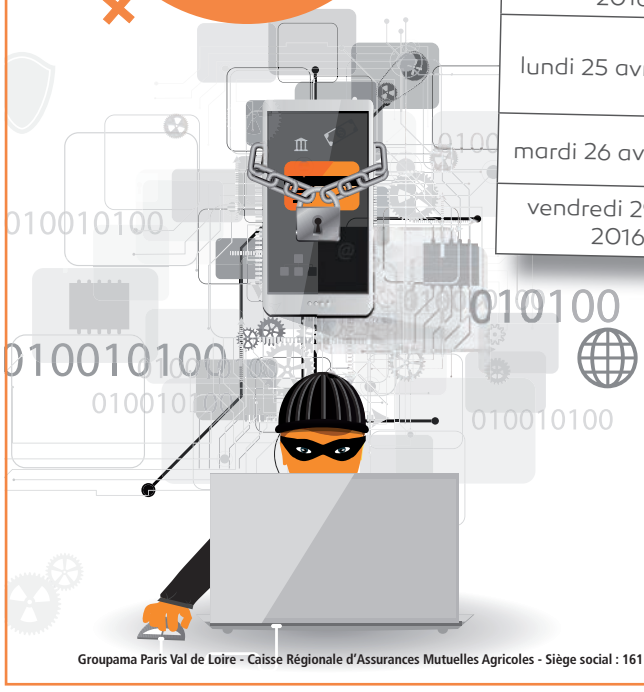
DOMINIQUE BERNERD

Assemblée Générale de Caisse Locale

+ d'infos sur : www.ag-groupama.com

Bientôt l'Assemblée Générale de votre Caisse Locale Groupama Paris Val de Loire !

DATE	HEURE	CAISSE LOCALE	Lieu	
mardi 22 mars 2016	18h00	LE FLORENTINOIS	SALLE DU FOYER COMMUNAL	37 ROUTE DE TONNERRE 89600 GERMIGNY
mercredi 23 mars 2016	18h00	LA SENONAISE	SALLE POLYVALENTE	43 RUE DU STADE 89100 PARON
jeudi 24 mars 2016	18h00	VANNE ET OTHE	SALLE DES FETES	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 89320 CERISIERS
mercredi 30 mars 2016	18h00	LE CHABLISIEN	SALLE DES FETES	ROUTE DE CHABLIS 89310 NITRY
mardi 5 avril 2016	18h00	L'AUXERROIS	ESPACE CULTUREL	ROUTE DES BRIES 89380 APPOIGNY
jeudi 7 avril 2016	18h00	CENTRE YONNE	ANCIEN MESS DU REGIMENT GEOGRAPHIQUE	62-64 RUE DU LUXAMBOURG 89300 JOIGNY
vendredi 8 avril 2016	18h00	NORD EST SENONAIS	SALLE BANRY	RUE PIERRE BANRY 89140 PONT/YONNE
lundi 25 avril 2016	18h00	PAYS AVALLONNAIS	SALLE DEs FETES DU MARCHE COUVERT	RUE GEORGES SCHIEVER 89200 AVALLON
mardi 26 avril 2016	18h00	PUISAYE/ FORTERRE	SALLE DES FETES	ARRIVAULTS 89560 OUANNE
vendredi 29 avril 2016	18h00	L'ARMANÇON	SALLE POLYVALENTE	5 ROUTE DE FRANGEY 89160 LEZINNES



ARNAQUES, PIRATAGES, VOLS...
GROUPAMA VOUS CONSEILLE ET VOUS PROTÈGE !

Groupama
Paris Val de Loire

Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier, 94250 Gentilly - N° SIREN 382 285 260 - Entreprise régie par le Code des assurances - Création : Communication Interne et externe GPVL - 02/2016

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Retrouvez toutes ces formations sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Les Maec «systèmes»: une opportunité à saisir (polyculture élevage) ?
18 mars et 8 avril (2 jours) avec Alysé et la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Contact : Catherine Bonin, 03 86 34 23 41 et Nadège Michelin, 06 58 01 93 47

Introduire des légumes de plein champ dans ma rotation céréalière
25 mars avec Anne-Laure Gallimard, CA21. Contact : Déborah Colard 03 86 94 22 19

Etre autonome pour réaliser un diagnostic d'exploitation afin de s'engager dans des Maec dans le territoire du Morvan
Le 6 avril 2016 (1 jour). Avec Stéphane Blaysat, PNR du Morvan. Contact : Catherine Bonin, 03 86 34 23 41

Prendre ma retraite : un projet à construire
22 mars avec MSA, CA89 et coach. Contact : Marc Abonnet, 03 86 94 21 95

Mes couverts d'interculture : en faire un atout pour mon système de culture
Le 29 avril et 2nde demi-journée en septembre 2016 (1,5 jours). Avec Eric Bizot, CA 89. Contact : Eric Bizot, 03 86 64 45 64


Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - contact@vmat-dallage-chape.fr

V-MAT Construction
Dallage Béton
Batiments d'élevage - Stockage - Viticole
Nombreuses références
Secteur 21
M. STRAUB 06 83 41 72 77
Secteurs 58 et 89
V. UREK 06 80 47 34 55

FDSEA 89

Les chasseurs invités au Conseil

Deux temps forts au dernier Conseil d'administration de la FDSEA de l'Yonne : la présentation du projet luzerne et l'intervention d'Olivier Lecas, président de la Fédération des Chasseurs de l'Yonne.


Francis Letellier, président de la FDSEA 89, Olivier Lecas, président de la Fédération des Chasseurs de l'Yonne et Francine Durand, directrice

La genèse du projet remonte à mai dernier : offrir un débouché durable à des productions de luzerne implantées en zone d'alimentation de captage de l'Auxerrois sur la Plaine du Saulce, par le biais de contrats collectifs d'achat auprès d'éleveurs de l'Yonne. L'idée étant de créer pour cela un collectif d'éleveurs qui s'engagerait auprès d'une structure gestionnaire en charge de déclencher la mise en production des surfaces en fonction des besoins. La contractualisation portant à la fois sur un prix fixé pendant toute la durée du contrat et la quantité à produire. Afin de ne pas pénaliser les éleveurs le plus éloignés de la zone ou ne disposant pas de matériel adapté, le travail de fauche et conditionnement serait assuré par des prestataires locaux pour le compte de l'association. Ce projet est aujourd'hui porté par la FDSEA de l'Yonne au travers de ses sections bovine et lait, mais également par l'association de la Plaine du Saulce, la fédération Cuma étant susceptible de les rejoindre par la suite. Il a fait l'objet également, d'un dépôt de dossier auprès de Suez Environnement, qui finance chaque année des projets ayant pour finalité la ressource en eau. Avec à la clé, dans le cas où il serait retenu, une subvention pouvant atteindre 25 K€. Les administrateurs n'émettent pas d'objection au projet et l'association pourrait voir le jour en juin prochain, pour des premiers contrats signés dès la fin de l'été. Une réunion d'information avec les structures partenaires, devrait se tenir le 21 mars.

Des bracelets tir d'été remplacés gratuitement

Signe d'un climat à l'apaisement, entre la Fédération des Chasseurs de l'Yonne et le monde agricole, son président, Olivier Lecas, accompagné de la directrice, Francine Durand, étaient les invités de ce Conseil du 22 février dernier. Une première dans le département et l'occasion d'aborder en toute sérénité, mais sans rien occulter, certains sujets *«sensibles»* comme les dégâts gibier et de rappeler le fonctionnement de la fédération. Forte de 11 500 chasseurs adhérents plus 1 500 adhérents territoriaux bénéficiaires de plan de chasse, elle indemnise bon an mal an, de 1 000 à 1 200 dossiers de dégâts dans les cultures, pour une somme s'échelonnant entre 800 K€ et 1,2 M€. Plus de 90 % des dégâts constatés dans le département, sont le fait de sangliers et dans un esprit de conciliation, le président Lecas va proposer à son Conseil d'administration et à ses adhérents, lors de la prochaine AG, que les bracelets de tir d'été soient remplacés gratuitement à partir du 1er juin et jusqu'à la date d'ouverture générale. Habitué aux dégâts sur ses parcelles dans le Sénonais, Thierry Michon s'interroge sur l'intérêt d'une estimation provisoire ou sous réserve, dans le cas d'une forte différence avec les constatations initiales, notamment après une période de pluies soutenues. Réponse d'Olivier Lecas : *«il est prévu dans les textes, qu'en cas de circonstances climatiques particulières, la Commission départementale dégâts, puisse éventuellement statuer en ce sens. Cela fait partie des clauses de revisite, où on doit essayer de trouver un terrain d'entente pour éviter tout abus d'un côté comme de l'autre»*.

DOMINIQUE BERNERD

Surfaces Non Agricoles

Des réunions à point nommé !

Le 25 février, la DDT de l'Yonne avait organisé une session d'information sur les SNA à destination des Organisations Professionnelles Agricoles du département. Devant leur insistance et leurs questions, elle a accepté d'organiser des réunions départementales pour expliquer ce dispositif ubuesque, aux agriculteurs.

Quatre réunions se sont donc tenues à Avallon, Auxerre, Sens et Champignelles. De nombreux exploitants s'y sont rendus, preuve de leur incompréhension du système. Lors de la présentation, la DDT 89 a fait l'effort de vulgariser et de bien illustrer, en prenant des exemples concrets sur un dossier. A la fin de la présentation, chacun avait même la possibilité d'aller vérifier directement sur son dossier personnel. Les agriculteurs présents ont posé de multiples questions et ont mis en exergue l'absurdité du système mis en place.

Bien identifier les SNA pouvant pénaliser l'agriculteur

Ces réunions ont été organisées en urgence compte tenu du délai restreint pour que les modifications soient prises en compte. En effet, les SNA qui auront été dénoncées avant le 15 mars seront prises en compte dès l'ouverture de Telepac, le 1er avril. Les modifications envoyées ultérieurement seront intégrées au fur et à mesure des mises à jour du logiciel.

Malgré tout, à l'issue de ces réunions, subsistent de nombreuses zones d'ombres et de confusions. La frontière entre SNA non admissibles et admissibles reste floue pour une grande majorité d'exploitants. Il est vrai que la classification admissible ou non n'est pas très intuitive. Si nous prenons l'exemple d'une mare :
- si elle fait moins de 10 ares : elle n'est pas admissible
- si elle fait de 10 à 50 ares elle le devient (d'ailleurs est ce encore une mare à 50 ares ?)
ces conditions n'étant applicables
- que pour les terres arables, car sur une prairie, elle est admissible quelle que soit sa taille, car elle est intégrée dans le prorata d'éléments non admissibles

Certains agriculteurs, n'ont pas ouvert leurs dossiers car ils ne comprennent toujours pas l'intérêt de ce dispositif et sont effrayés. Ils se dirigent donc vers les autres organisations agricoles du département : Chambre d'Agriculture, OS (Organismes Stockeurs) et FDSEA 89 dont les animatrices sont mobilisées pour répondre aux dernières interrogations. Devant l'afflux d'appels, elles rassurent la plupart des exploitants et observent avec eux les SNA qui posent vraiment problème. En effet ; il n'y a pas lieu de dénoncer toutes les SNA d'un dossier, il faut donc bien identifier celles qui peuvent pénaliser l'agriculteur.
Il faut dire que, le ministère et l'ASP ont choisi de faire appel à des prestataires extérieurs comme l'IGN pour cartographier le parcellaire agricole sans aucune connaissance des réalités du terrain. Il aurait été tellement plus simple de donner la main à la DDT, administration départementale, qui aurait pu réaliser les modifications plus efficacement. A l'air du zéro papier et de la dématérialisation, quelle plaisanterie de devoir fournir les modifications envisagées sur impression à envoyer à l'administration. Le risque est, que cette usine à gaz des SNA, pénalise encore plus l'instruction des dossiers 2015.

MARIANNE RANQUE
ET SANDRINE VATINELLE
ANIMATRICES FDSEA DE L'YONNE

La Bourgogne Franche-Comté au SIA 2016

La Région mobilisée aux côtés des agriculteurs

Pour la traditionnelle journée de la Bourgogne Franche-Comté, la présidente Marie-Guite Dufay, accompagnée par Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture BFC, a rencontré les principaux acteurs des filières, éleveurs, céréaliers, producteurs locaux et viticulteurs, sur le salon et sur l'espace régional, où elle a rappelé ses engagement pour le développement de l'agriculture régionale et le soutien aux producteurs malmenés par la crise.



Première visite sur les stands des races Montbéliarde et charolaise et premiers engagements vers les éleveurs et tous les agriculteurs en perte de revenu.



La présidente de la région BFC a regretté que «*le stand ne soit pas à la hauteur de nos ambitions*» et manque de visibilité. Promis, l'année prochaine cet espace sera «*la vitrine de la performance agricole de notre région.*»

«*Je trouve monstrueux que les agriculteurs ne puissent pas vivre décemment de leur revenu*», dès le début de cette matinée consacrée à la Région Bourgogne Franche-Comté, le ton était donné par sa présidente Marie-Guite Dufay, qui a lancé un certain nombre d'annonces et d'engagements tout au long des visites des stands des races bovines et équines, et après s'être attardée un moment sur celui de l'Odyssée du Végétal.

Tout en annonçant «*un système de bonification*» pour les intendances des lycées qui se fourniraient en produits locaux et de proximité, la présidente de Région a insisté sur la nécessité de travailler en filières afin que l'offre suive la demande. Sans oublier de préciser «*que toutes les solutions ne passent pas par les circuits courts*». La qualité doit être l'étendard des productions agricoles de la Région et un facteur de bien vivre pour les agriculteurs.

Marie-Guite Dufay s'est aussi déclarée prête à plaider au niveau européen la cause de la Bourgogne Franche-Comté, en saisissant l'opportunité de la clause de revoyure de la PAC en 2017. Toutes les régions étant par ailleurs décidées à monter aussi aux créneaux de la forteresse européenne afin d'aboutir à une vraie simplification des normes. Solidaire des agriculteurs en crise, la présidente de région proposera à l'assemblée régionale d'activer le fonds de solidarité, mais elle compte aussi mener avec les filières un important travail de réflexion permettant de dégager des solutions pérennes au marasme actuel.

Coopérer pour mieux avancer ensemble vers des solutions pérennes

Lors de la réception officielle qui a suivi la visite marathon du salon, Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture BFC a dénoncé toute tentative de récupération ou toute surenchère : «*on entend beaucoup c'est la faute à... Si les solutions étaient simples, elles auraient été mises en œuvre depuis longtemps*», il reste maintenant à mettre tout en oeuvre pour éviter le «*découragement absolu des agriculteurs*» pris dans l'étau de la complexité administrative, du manque de revenu, de campagnes de dénigrement à répétition... Face à cela «*les acteurs essentiels que sont la collectivité régionale, le conseil départemental et la représentation agricole ont du pain sur la planche*» pour que les agriculteurs «*soient encore là demain, acteurs incontournables d'un territoire rural vivant*».

Propos repris en écho par Marie-Guite Dufay, considérant comme «*anormal que dans notre système de pensée français on ne prenne pas suffisamment en compte l'apport des agriculteurs à l'environnement, aux territoires et à l'économie locale*». Annonçant que «*départements et région sont prêts à travailler ensemble*», la présidente de région fait sienne «*les valeurs de la coopération qui doivent irriguer tous les actes que nous allons poser ensemble*». Premier acte symbolique de cette coopération, la président de région a signé trois chartes avec les jeunes agriculteurs, au profit de l'installation, de la préservation du foncier agricole et de la promotion du «*manger local*».

AMK



L'artisanat à l'honneur, travail de boucher, travail d'orfèvre...

Six premiers axes de travail pour la région

- Dans l'urgence, mobiliser les garanties de la région pour faire face aux besoins de trésorerie.
- Lancer rapidement un audit des filières en lien avec la profession, pour identifier les mesures structurelles permettant de débloquer les situations de crise et d'accompagner la modernisation des exploitations.
- Dynamiser les circuits courts et les achats de productions locales en incitant notamment les lycéees à privilégier les approvisionnements locaux.
- Impulser une démarche collective régionale pour préserver les terres agricoles.
- Préparer la clause de revoyure des fonds européens pour tenir compte des difficultés des producteurs et augmenter les financements de l'agriculture bio.
- Accélérer avec l'ensemble des régions, le lobbying auprès de l'Etat et de l'Union européenne pour simplifier les normes.

Détour par l'Odyssée du Végétal

Signe du malaise profond exprimé par les producteurs de grandes cultures, la présidente de Région s'est attardée un moment sur le stand de l'Odyssée du Végétal où elle a été reçue par Philippe Pinta, président d'Orama, accompagné par Jacques de Loisy et plusieurs représentants professionnels. Philippe Pinta a rappelé la problématique spécifique des zones à potentiel limité, pénalisées par la nature des sols, les dispositions de la dernière PAC et la chute des cours. Jacques de Loisy a particulièrement insisté «*sur le problème de compétitivité et de revenu de ces zones qui nécessite de remettre en discussion la définition des zones de handicap*», ce qui représente «*un enjeu majeur pour la Bourgogne Franche-Comté, toutes productions confondues*».



Philippe Pinta, président d'Orama, entouré par des représentants d'organisations agricoles régionales, a rappelé les problématiques spécifiques des zones à faibles potentiels.

Concours charolais

Sous le signe de la solidarité

A défaut de panser les plaies, le concours a permis d'ouvrir une tribune sur les difficultés actuelles de l'élevage en laissant une large place à l'information et à l'explication devant les gradins archi-combles du grand ring.



Le grand final avec tous les primés, élite de l'édition 2016 du salon international de l'agriculture.

Brassards noirs de rigueur pour tous les éleveurs qui présentaient les animaux, en signe de solidarité avec leurs collègues restés dans les fermes. Le président de l'OS, Hugues Pichard, a d'ailleurs justifié la présence au salon des éleveurs, en dépit du contexte, par la volonté d'en faire plus qu'une vitrine, une tribune où l'on puisse à la fois exprimer sa solidarité avec le monde de l'élevage durement touché et ouvrir un large espace de communication avec le grand public.

En marge du concours, huit génisses de boucherie étaient aussi présentées, des animaux label rouge, inscrits au HBC, preuve que *«le charolais cela se mange»*. Cette participation consacre le rapprochement entre la filière génétique et la filière viande. La finalité bouchère retrouvée il s'agit maintenant de faire évoluer la génétique et la conformation vers un charolais qui *«s'allonge, se désépaissit, s'allége en os»*... Cette évolution correspond à la demande des éleveurs pour la facilité de vêlage et de la filière pour la finesse.

Palmarès vaches

Prix de championnat femelle

Déesse à Vincent Serge – 71420 Oudry

Prix de rappel de championnat femelle

Delphine au Gaec Richard – 85 220 St Révérend

Génisses (15 août 2013-14 août 2014) : 1ère Identité au Gaec Bonnet Jule et Marietta (79940) – 2ème Irlandaise à EARL Merlet (85260) – 3ème Impériale à EARL Merlet

Vaches suitées (15 août 2012-30 novembre 2013) : 1ère Irlandaise au Gaec Roube-Fayet (58470) – 2ème Irlande à Delangle Gérard (71800) – 3ème Havanaise au Gaec Guerin (85120)

Vaches suitées (1er décembre 2009-30 novembre 2011) : 1ère Gascogne au Gaec Micaud (03160) – 2ème Faïence à l'EARL Levron Vincent (85250) – 3ème Grace au Gaec Gauthé (58290)

Vaches suitées (nées avant le 1er décembre 2009) : 1ère Delphine au Gaec Richard (85220) – 2ème Deesse à Vincent Serge (71420) – 3ème Elsa au Gaec de Beaumont (58230)

Palmarès mâles

Prix de championnat mâle

Hatenon à la SAS La Ferme du Rompoue/Pichard Hugues 58110 Chougny

Mâles nés du 15 août 2013 au 14 août 2014 : 1er Jack Mic au Gaec Micaud (03160) – 2ème Jardy Mic au Gaec Micaud – 3ème Jolivo au Gaec Richard (85220).

Mâles nés du 15 août 2012 au 14 août 2013 : 1er Ibra Mic au Gaec Micaud – 2ème Hongrois à la SCEA Pichard Hugues/Gaec Deboux (71130) – 3ème Invictus à l'EARL Chebance P/GIE Charolais leader (63230)

Mâles nés du 1er décembre 2011 au 14 août 2012 : 1er Hatenon à la SAS La ferme du Rompoué/ Pichard Hugues (58110) – 2ème Holiday au Gaec Cadoux (89420) – 3ème Heracles M au Gaec Micaud (03160).

Mâles nés avant le 1er décembre 2011 : 1er Fameux au Gaec Cadoux (89420) – 2ème Gandin à Mayet Gilles (58240) – 3ème Grouchy au Gaec Valignat (03120).

AMK

Signature historique de la charte pour «*l'unité raciale charolaise*»

Le SIA représente toujours l'occasion de marquer quelques étapes essentielles dans la vie de la famille charolaise, réunie à cette occasion dans toutes ses composantes. L'édition 2016 n'a pas failli à la tradition avec la signature d'une charte par tous les partenaires historiques de l'organisme de sélection Charolais France, réunis aux côtés du Herd book charolais, dans un projet commun au service de l'unité raciale. Cette signature marque l'engagement d'avancer ensemble et de garantir l'avenir, dans l'intérêt des éleveurs, au travers d'un seul Livre généalogique et d'une seule Race charolaise, forte de ses standards d'aujourd'hui. Les signataires de la charte de partenariat : Pascal Langevin, président du HBC, Dominique Gougeon, représentant de France Conseil Élevage, Nicolas Gérard, président de Charolais Univers, Yves Largy, représentant le président de Coop de France Pôle animal, Rémy Marmorat, président de l'ARLR (représenté par Marjorie Marty), Emmanuel Turpeau, président de la Fédération nationale des stations d'évaluation, Christian Decerle, représentant de l'APCA commission élevage, Dominique Loulergue, président de Charolais Expansion.

Charolais France, HBC, éleveurs, négociants, artisans bouchers

La filière charolaise a fait salon

Tout au long du salon, les composantes de toute la filière charolaise se sont retrouvées sur le stand de Charolais France pour des démonstrations, des conférences, des dégustations... dans le seul but de montrer la nécessité pour chacun des maillons de la chaîne de la qualité et du goût de donner le meilleur d'eux-même.

C'est un discours très filière qui a prévalu sur le stand Charolais dans le Hall 1 du Salon de l'Agriculture, pendant toute la durée du salon. Restaurateurs, artisans bouchers, apprentis, naisseurs, engraisseurs, spécialistes des viandes... se sont relayés pour démontrer tout le savoir-faire et la synergie qui existent entre les différents métiers, pour proposer au consommateur un produit charolais de très bonne qualité gustative.

«Tous les maillons doivent donner le meilleur d'eux-mêmes pour assurer la qualité optimale», l'Institut du Charolais, orfèvre en la matière sait de quoi il parle et ce n'est pas Romain Lebœuf, jeune boucher meilleur ouvrier de France installé dans le 15ème arrondissement à Paris, qui dira le contraire. *«Finesse, gras, épaisseur, rendement...»* ce fils de boucher élevé dans le sérail charolais a appris à travailler en partenariat avec les éleveurs, il sait aussi que *«le gras bien positionné dans le muscle, cela demande du temps»*. Dernier maillon de la chaîne avant le consommateur final, le boucher, et encore plus l'artisan boucher, a donc pour mission *«de donner envie aux gens d'apprécier et de goûter une viande de qualité»*.

Et quand ce préalable est posé, le retour ne se fait pas attendre. En quatre ans, Romain Lebœuf a vu évoluer la demande des consommateurs qui *«se rapprochent de l'artisanat, sont plus attentifs au mode d'élevage, aux pratiques d'abattage»*.

La charolaise «parle» au consommateur

Même réflexion sur *«l'aspect collaboratif et partenarial de la filière entre les éleveurs, les bouchers, l'amont et l'aval»* pour Yves Durand, consultant viande, qui relève l'apport de la génétique pour *«amener du muscle sans détériorer la qualité»*, tout en conservant la facilité de naissance. En ces temps difficiles, l'emblématique charolaise reste un étendard qui *«parle»* au consommateur. Mais toute médaille a son revers ; pour une race à fort effectif, ce qui fait sa force fait aussi sa faiblesse en terme de positionnement commercial. Il reste donc beaucoup à faire pour améliorer la situation actuelle et réaffirmer l'unité raciale au travers d'un *«book society»*, qui rassemble toutes les composantes de la race autour d'un même schéma d'ensemble. Le Président du Herd Book, Pascal Langevin et son équipe, se sont ainsi saisis de l'occasion du salon pour que l'ensemble des acteurs de la race signe un charte. *«C'est une déclaration d'intention de tous les acteurs de la race de s'entendre sur un programme qui portera la race»* et tracera de nouvelles voies. A partir de cette signature le travail commence vraiment, avec une certitude, celle d'avoir la capacité de répondre à la diversité des demandes et des attentes, qu'elles viennent du consommateur comme de la société.



«De la viande dans le dos, de la longueur, de l'amplitude à la marche, pas trop d'os»... Jean-Louis Riotte s'attelle depuis des années à préparer ce taureau du futur. C'est *«la voie de l'avenir»*, celle de l'extensivité. Sur le salon, les juges n'ont pas confirmé son choix, mais le marché lui donne raison.

AMK

Implantation du tournesol

Misez sur un démarrage rapide de la culture

Le déficit hydrique important et les chaleurs caniculaires de l'été 2015 ont pénalisé les rendements du tournesol, notamment en cas de mauvais enracinement. Les tournesols avec une bonne qualité d'implantation ont mieux maîtrisé les bio-agresseurs à la levée et ont moins souffert du climat exceptionnel. Avec une implantation réussie, la culture conserve son intérêt dans les systèmes de production et n'est pas à remettre en cause.


Photo: Ljung – Terres Inovia
Tournesol bien enraciné

Le tournesol est une plante à pivot qui, idéalement, doit s'enfoncer verticalement et profondément dans le sol. Tout ce qui peut contrarier ce pivot (tassements, manques de fissuration) limitera l'enracinement et pénalisera l'accès des plantes aux ressources en eau et éléments minéraux. De la même façon, le lit de semences ne doit pas être trop motteux et/ou encombré de débris végétaux pour permettre une levée homogène et limiter le risque limaces.
D'une manière générale, le principal problème rencontré est le tassement excessif du sol : veiller à limiter les passages d'engins au strict minimum et attendre le ressuyage complet avant d'entrer dans les parcelles.
Parmi les techniques très simplifiées d'implantation, le strip-till (technique qui consiste à travailler le sol uniquement sur la future ligne de semis), offre de nombreux atouts.

Visez un peuplement optimal de 60 000 plantes/ha

Dans les secteurs Nord et Est, il est recommandé de semer 70 000 graines/ha en bonnes conditions de levée (ou en cas d'écartement large) et 75 à 80 000 graines / ha en conditions plus difficiles. Ces densités, plutôt élevées, permettent de ne pas retarder la maturité car il est important récolter tôt du fait des fin de cycle fraîches et/ou humide dans ces secteurs.

Mettre tout en œuvre pour une levée rapide

La plage optimale de semis se situe sur les 2 premières décades d'avril pour l'ensemble des secteurs du Nord et de l'Est.
La température du sol au semis est un élément déterminant pour une levée rapide (> 8°C à 5 cm), car dans un contexte froid, la culture stagnera et sera particulièrement sensible aux attaques de limaces, taupins, oiseaux.
Une levée rapide, un semis soigné (régler précisément la profondeur de semis de chaque élément pour chaque parcelle de tournesol à semer) et éventuellement des semis groupés sur un même secteur sont des pratiques qui, en parallèle, contribueront à réduire les dégâts.

Lutter contre les ravageurs à la levée

Le contrôle des limaces se joue au moment du semis en appliquant un antilimace en surface au semis ou juste après si une attaque est redoutée.
Taupins et noctuelles terricoles ont localement occasionné des resemis en 2015 et il est à craindre que la douceur du climat hivernal maintienne un risque important : dans les situations à risque, une levée rapide sera d'autant plus souhaitable. En prévention, il est recommandé de favoriser une levée rapide (sol suffisamment réchauffé, lit de semence fin) et d'augmenter légèrement la densité de semis pour compenser les pertes éventuelles. Avant de prévoir un insecticide au semis, il est indispensable d'évaluer le niveau de risque : antécédents d'attaques sur maïs ou tournesol ou précédents favorables (prairie, friches, culture fourragère ou légumineuse) pour le taupin.
Pour les situations à risque il existe 2 produits insecticides à base de micro-granulé qui sont autorisés en application au semis (leur utilisation nécessite d'adapter un diffuseur sur l'embout du tube de descente du microgranulateur) : Belem 0.8mg /Daxol à 12 kg/ha avec diffuseur DXP® et Karate 0.4 gr à 15 kg/ha avec diffuseur Syngenta ou autre diffuseur.

Limiter les dégâts d'oiseaux

La période de sensibilité maximum de la culture aux dégâts d'oiseaux (pigeon ramier ou palombe, pigeon bizet et corvidés) se situe entre le semis et la première paire de feuilles. Face à ce fléau, les moyens de lutte sont limités mais ils peuvent atténuer les problèmes. Parmi eux, effarouchement et régulation des populations en sont deux leviers à mettre en œuvre.
En ce qui concerne les effaroucheurs, évitez de les placer au semis : il est plutôt recommandé, pour les palombes d'attendre le tout début de la levée ou quelques jours avant pour éviter l'accoutumance des oiseaux au dispositif et de déplacer, si possible, ces dispositifs au cours de la période de sensibilité du tournesol.
La régulation des populations (piégeage, battues) n'est possible que si l'espèce considérée est inscrite sur la liste des « nuisibles » pour le département concerné... Les agriculteurs doivent donc réaliser des déclarations de dommages auprès de la DDT de leur département afin de consolider les demandes de classement en nuisible, pour les années à venir. Par ailleurs, ces déclarations de dégâts peuvent permettre l'obtention d'une dérogation de tir au cours de la levée du tournesol. Un formulaire en ligne sera disponible prochainement sur le site www.terresinovia.fr.

Delphine de Fornel – Terres Inovia


Photo: Ljung – Terres Inovia
Dispositifs d'effarouchement à positionner après le semis



Alimentation

Osez la simplification de la ration des laitières

Contrairement aux idées reçues, la simplification de la ration des vaches laitières améliore l'ingestion, la production laitière, et ne dégrade pas la reproduction ni la santé.



Avec une ration simple, l'ingestion mesurée est supérieure, entraînant une production journalière supérieure de 1,3 kg/VL/j.

Dans un troupeau à niveau de production élevé, il est possible de simplifier la ration des vaches laitières tout en maintenant les performances de production et zootechniques. C'est ce que montre une étude conduite sur trois ans à la ferme expérimentale des Trinottière (49) présentée aux biennales des stations expérimentales laitières du grand Ouest le 2 février dernier. «*Les recommandations pour le rationnement des vaches laitières sont de plus en plus nombreuses. Mais l'impact de différentes stratégies n'est pas toujours étudié sur d'autres critères que les performances de production laitière. Nous avons étudié les différences en termes de production, de reproduction et de santé de deux lots de vaches, l'un recevant une ration dite «simple», et l'autre une ration dite «complexe»*»expliquent les auteurs de l'étude (1). Les résultats peuvent surprendre au regard des recommandations habituelles : les essais de simplification de la ration ont été accompagnés d'une augmentation de production, d'une amélioration de la qualité du lait, d'une légère amélioration des résultats de reproduction et d'une diminution des troubles de santé.

Davantage d'ingestion et de lait brut en ration simplifiée

63 vaches laitières ayant une productivité de 9 500 kilos de lait par vache et par an ont été réparties en deux lots. L'un a reçu une ration dite *«simple»*, à cinq ingrédients, et le deuxième une ration dite *«complexe»*, composée de dix ingrédients. La ration simple était composée de 71,7 % d'ensilage de maïs, 2 % de paille, 25,7 % de tourteau de colza, du carbonate de calcium et du sel. La ration dite complexe était composée de 10 ingrédients avec 63,3 % d'ensilage de maïs, 8,7 % d'enrubannage de luzerne, 7,8 % de blé, 7 % de tourteau de colza et 7 % de tourteau de soja, 4,4 % de paille, de la carburée, un complément minéral vitaminé, du carbonate de calcium et du sel. Les deux rations sont iso-énergétiques (0,90 UFL/kg MS et 90 g de PDIE/UFL). Elles ont été distribuées en ration complète, une fois par jour et à volonté. Aucune différence significative n'a été observée sur le poids vif ni sur la note d'état corporel entre les deux lots.

Des performances de reproduction proches

L'ingestion des vaches recevant une ration simplifiée a été supérieure à celle du lot recevant une ration complexe, entraînant une production laitière brute supérieure : +1,3 kg de lait par vache laitière et par jour. La moindre ingestion du lot recevant une ration complexe a aussi pour conséquence un taux protéique plus bas, mais aucun effet n'a été observé sur le taux butyreux. Les performances de reproduction ont été faibles pour les deux lots. Les rations expérimentales n'ont pas engendré de différences significatives sur les délais de mise à la reproduction et la réussite en première IA. Le taux de réussite cumulé IA 1 et 2 est plus élevé pour le lot recevant une ration simple. Les deux rations ont entraîné une reprise de cyclicité dans les 50 jours après vêlage pour 93 et 94 % des vaches. L'étude n'a pas montré d'effets de la simplification de la ration sur la reprise de cyclicité après vêlage.

Plus de mammites et de métrites ont été observées dans le lot recevant une ration complexe. Il y a ainsi eu près de trois fois plus de mammites dans le lot recevant une ration complexe. Les taux cellulaires n'ont pas été affectés par le type de ration, il est donc difficile de lui relier ce résultat. Les auteurs sont très prudents sur ce sujet.

En complément des observations des performances des animaux et de leur santé, des simulations économiques ont été effectuées sur la base de 500 000 litres de lait livrés en 240 jours. Les résultats économiques sont inférieurs de 11 euros pour 1 000 litres en ration complexe par rapport à la ration simple. La simplification de la ration peut permettre un meilleur résultat économique et faire gagner du temps à l'éleveur.

Virginie Quartier

(1) B. Rouille, M. Prezelin, D. Roine, B. Vaillant, A. Chanvallon, P. Roussel, J. Jurquet, T. Brun et J.-M. Lamy.

Simplification et sécurisation ?

Cet essai ne remet pas en cause la recherche d'autonomie sur les élevages. Il démontre qu'avec des fourrages de qualité, une ration à base d'ensilage de maïs et de tourteau de colza, sans complémentation minérale particulière, peut très bien fonctionner. "Nous n'avons pas étudié la question sous l'angle de l'autonomie alimentaire des exploitations. Nous voulions travailler sur l'intérêt de multiplier les ingrédients pour avoir de meilleurs résultats techniques. Après trois années d'essai, il semble que la réponse soit non"affirment les auteurs de l'étude.





Chronique ovine

Les agneaux et la qualité de l'eau

Un agneau en période de finition en bergerie consomme environ deux litres d'eau par jour. Ainsi, le nombre d'abreuvoirs et leur propreté peuvent avoir une influence sur les pathologies. Pour être accessible, la hauteur de pose des abreuvoirs est de quarante centimètres pour des agneaux sevrés. Au-delà, une marche (un parpaing par exemple) est nécessaire en l'absence de fumier. D'autre part, il est recommandé de disposer d'un abreuvoir pour cinquante animaux maximum.

Une inspection quotidienne de leur propreté reste obligatoire. Dans tous les cas, les fuites d'eau sont à éviter car elles favorisent les coccidioses.

Les agneaux n'aiment pas l'eau chlorée

Les agneaux sont difficiles et n'aiment pas l'eau qui a du goût : celui du chlore par exemple. Des filtres à charbons qui retiennent les goûts et les odeurs peuvent être installés en amont du bâtiment. Enfin, s'il s'agit d'eau de captage ou de récupération des eaux de toiture, attention aux intoxications aux métaux lourds ou bien aux maladies telles que la salmonellose ou la leptospirose (pollution par les oiseaux et les rongeurs). Les agneaux sont plus sensibles à la qualité de l'eau que les brebis et une analyse d'eau peut s'avérer utile.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/ Ciirpo



Un agneau sevré boit deux litres d'eau par jour

Terres de Bourgogne

ARVALIS Institut du végétal

Spécial Maladies & Blés Orges



Didier Lenoir, président de la commission d'orientation professionnelle d'Arvalis Institut du végétal de Bourgogne-Franche-Comté

ÉDITO

A l'approche du printemps, il est important pour les producteurs de connaitre les différents moyens de lutte contre les maladies des céréales à paille de notre région.

Pour ce faire Arvalis-Institut du végétal, en partenariat avec Terres de Bourgogne, vous propose un numéro spécial consacré aux maladies foliaires du blé tendre et des orges.

Afin de raisonner au mieux les interventions, ce dossier revient sur les clés de reconnaissance des maladies afin de bien les identifier dans les parcelles et d'adapter sa lutte en fonction de la pression parasitaire.

Vous disposerez ainsi des éléments clefs pour bâtir au mieux votre stratégie de lutte contre les maladies en considérant leviers agronomiques, la nuisibilité attendue, les maladies les plus courantes dans notre région, et le prix de vente des céréales.

N'oublions pas qu'en cours de campagne, il est indispensable de réévaluer son programme en fonction de la pression parasitaire de l'année. Pour ce faire, je vous invite à consulter le Bulletin de Santé du Végétal (BSV), diffusé gratuitement et co-construit avec de nombreux partenaires.

Vous pouvez également connaitre le risque maladies sur blé tendre pour chacune de vos parcelles grâce au baromètre maladies construit par Arvalis-Institut du végétal et disponible gratuitement sur www.arvalis-infos.fr.

En espérant que ce dossier vous apporte une information utile, les équipes d'Arvalis-Institut du végétal vous souhaite une bonne campagne et restent à votre disposition.

Maladies des blés et orges

Savoir les reconnaître pour bien les maîtriser

L'observation des parcelles en cours de campagne est primordiale afin d'identifier les maladies présentes et d'ajuster au mieux sa protection en fonction du stade de la parcelle, de la nature et de la gravité des attaques. ARVALIS-Institut du végétal vous propose de faire le point sur les principaux critères de reconnaissance des maladies des céréales à paille.

Avant de passer en revue les principales maladies pouvant affecter les blés et les orges en Bourgogne, il est important de relativiser leur fréquence d'apparition.

Concernant les blés, à partir des observations réalisées chaque année au cours des 28 dernières, le tableau 1 est un bon indicateur pour faire des priorités sur les maladies à considérer en priorité ou pas.

Force est de constater que la maladie la plus fréquente est bien la septoriose. Présente tous les ans, son intensité est variable selon la pluviométrie enregistrée au printemps. A raison d'une année sur trois, les attaques peuvent graves comme en 2012 et 2013. En revanche, elle se fait plus discrète lorsque le printemps est sec, comme au cours des deux dernières années. Du côté de sa nuisibilité, elle est bien moindre sur les plateaux argilo calcaires que dans les zones de plaines et vallées où elle peut atteindre, dans le pire des cas, 25 à 30 q/ha. Généralement absente de la région, la rouille jaune fait son apparition de manière significative depuis deux ans. L'année 2016 semble également être une année à risque compte tenu de la douceur de l'hiver. Non contrôlée, cette maladie est véritablement la plus nuisible, jusqu'à plus de 50% du rendement sur variété très sensible et sur tous les milieux pédoclimatiques.

Le piétin verse est plutôt discret depuis une bonne dizaine années. C'est à se demander si l'inoculum, inféodé à chaque parcelle est toujours là ? Par ailleurs, sa nuisibilité est modeste, autour de 4 à 6 q/ha par exemple dans les zones favorables à la maladie en Puisaye, dans le Gâtinais et le Val de Saône.

L'oïdium est quasi absent du paysage depuis le début des années 90, fruit des progrès de la sélection variétale.

La rouille brune est relativement rare et ne s'exprime que lorsque que l'hiver est doux et la fin du printemps assez humide. Mais, non contrôlée, sa nuisibilité peut atteindre 30 q/ha sur variété sensible et dans tous les milieux comme en 2007.

Enfin, la fusariose (roséum) des épis ne se développe que lorsque le climat autour de la floraison est humide et chaud comme ce fut le cas en 2007 et 2008. Plus que le dégât occasionné au rendement, environ 6 – 7 q/ha au maximum, c'est la potentielle production de mycotoxines DON qui peut poser problème à l'aval de la filière.

Du côté des orges, la maladie la plus fréquente est l'helminthosporiose teres. Son développement est conditionné par un contexte climatique proche de celui de la septoriose. Les dégâts enregistrés sont du même ordre que pour la septoriose avec aussi la différenciation entre les milieux pédoclimatiques.

Absente depuis quelques années, la rhynchosporiose refait son apparition depuis le développement des variétés d'orges d'hiver ETINCEL et ISOCEL, sensibles à cette maladie. Dans le pire des cas la nuisibilité de cette maladie s'établit autour de 15 q/ha. Les autres maladies telles que l'oïdium et la ramulariose sont plus rares. Enfin, depuis quelques années, on observe le développement de fusariose sur les épis d'orges d'hiver comme de printemps dont les effets sont encore méconnus.

Tableau 1 : Niveau annuel d'intensité des principales maladies du blé en Bourgogne Franche-Comté — Selon ARVALIS Dijon

Années / Maladies	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15
PIÉTIN VERSE	++ ++	+	+	+	+	++	++	++ ++	+	+	+	++ +	++ +	++ ++	++	+	+	+	+	++	++	+	+	+	+	+	+	+
SEPTORIOSE	++ ++	++	++ +	++	+	++ +	++	++ +	++	++	+	++	++	++ +	+	+	++	++ +	++	++	++ +	++	++	+	++ +	++ +	+	+
OÏDIUM	+	++ +	++	++ +	+	+	+	+	+	+	++	+	+	+	+	+	++	++	++	+	+	+	+	++	+	+	+	+
ROUILLE JAUNE																										+	++ +	++
ROUILLE BRUNE	+	++ +	++ +	++	++	++	++	+	+	+	++	++	+	++ +	++	+	+	+	+	++ ++	+	+	+	+	++	+	+	++
FUSARIOSE DES EPIS	+	+	+	++ +	++	++	+	+	+	++ +	+	++	+	+	+	++	+	+	+	++ +	++ ++	+	+	+	+	+	+	+

INTENSITE : ++ ++ Très forte | ++ + Forte | ++ Moyenne | + Faible

FOCUS LES PRINCIPALES MALADIES DU BLÉ

SEPTORIOSE

C'est une maladie du feuillage des blés dont les attaques se font de manière homogène à l'échelle de la parcelle. Lorsque le printemps est pluvieux, elle peut se développer significativement à partir du stade 2 nœuds. Néanmoins, en général en Bourgogne, le risque est attendu autour des stades dernière feuille pointante à étalée. La progression de la maladie se fait de la base vers le haut de la plante par les pluies. Les éclaboussures entraînent les spores vers les organes supérieurs de la céréale. Sur feuille la maladie se développe sous forme de taches brunes, ovales, éparses, souvent bordées d'un halo jaune, puis se rejoignant pour former de grandes plages irrégulières allongées dans le sens des nervures. Elles sont visibles sur les deux faces de la feuille. Au milieu de ces tâches, le champignon forme des points noirs bien visibles caractéristiques de cette maladie que l'on nomme des pycnides.
Les matières actives fongicides efficaces sur la septoriose sont les triazoles (Epoxyconazole, Prothioconazole, Metconazole, …), SDHI associés à triazoles, Chlorothalonil associé à triazole. Les strobilurines ne sont plus efficaces sur cette maladie. La recommandation forte reste d'associer et d'alterner ces matières actives afin de limiter le développement de souches résistantes.
Ne pas confondre la septoriose avec d'autres symptômes observés sur le feuillage. Des taches physiologiques ou liés à une phytotoxicité peuvent être observées au cours de la montaison. Pour différencier les symptômes, il est nécessaire d'observer les plantes dans leur ensemble. Si les symptômes sont plus marqués sur le haut du feuillage, les causes sont liées le plus souvent à une phytotoxicité ou à des symptômes physio – climatiques : applications phytosanitaires en présence d'écarts de température importants, symptômes climatologiques variétal associés à des variations brutales de températures et d'hygrométrie …





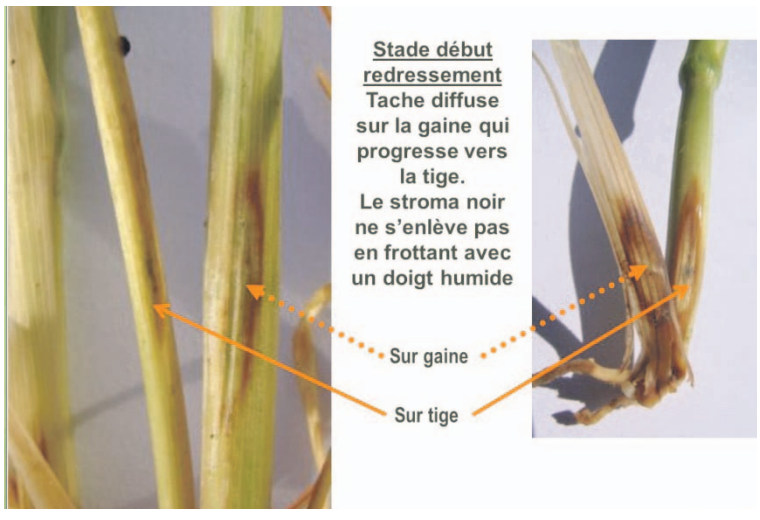


Symptômes de septoriose


Tâches physiologiques

PIÉTIN VERSE

Le risque piétin-verse est largement déterminé par les conditions agronomiques de la parcelle dans la mesure où ce pathogène est inféodé à la parcelle. Son estimation peut être utilement complétée par la prise en compte du climat de la levée jusqu'à début montaison (modèles) et par des observations à la parcelle.
Dans les situations à risque, les premiers symptômes peuvent être visibles à partir du stade épi 1 cm – 1 nœud. Ne pas confondre avec le rhizoctone et la fusariose du pied.
Les traitements fongicides contre cette maladie ont des efficacités modestes.
Aujourd'hui, la Métrafénone, voire le Cyprodinil sont considérés comme des anti-piétin verse.



ROUILLE BRUNE

La maladie apparaît généralement tardivement sur les feuilles supérieures entre le stade dernière feuille pointante et l'épiaison. Les pustules allant du brun au brun orangé sont dispersées sur la feuille, essentiellement sur la face supérieure. Les quelques pustules du début d'attaque peuvent générer des centaines de pustules, si le climat est chaud et humide.
Les matières actives fongicides efficaces sur la rouille brune sont les triazoles (Tébuconazole, …) et les strobilurines.



ROUILLE JAUNE

La rouille jaune apparaît en début de montaison, généralement de 1 nœud à dernière feuille, plus rarement au stade tallage à épi 1 cm sauf au cours des deux dernières années.
Au niveau de la parcelle, des foyers de petite surface (1 m^2) apparaissent, jaunes de loin, nettement délimités (la contamination se fait essentiellement à l'intérieur du champ et peu depuis l'extérieur). Si le climat est favorable, ces foyers peuvent ensuite infester toute la parcelle. Les premières pustules jaunes sont localisées sur les feuilles du bas de quelques plantes dans la parcelle, alignées entre les nervures.
Les matières actives fongicides efficaces sur la rouille jaune sont les triazoles (Epoxyconazole, Tébuconazole, …) et les strobilurines.
Rouille jaune ultra précoce





Rouille jaune ultra précoce

FUSARIOSE DES ÉPIS

Lorsqu'on voit les symptômes, il est déjà trop tard pour intervenir. Ils sont homogènes sur la parcelle.
En tendance, les complexes de fusarioses présentent les symptômes suivants :
- Epillets échaudés roses-orangés par groupe pouvant aller jusqu'à échaudage complet de l'épi = F. graminearum ou roseum, F. culmorum, M. nivale et M. majus. Ce sont ces Fusarium qu'on rencontre le plus fréquemment en Bourgogne. Ils sont responsables de la production de mycotoxines DON.
- Auréole noire sur une glume de couleur marron plus ou moins clair à noir = F. poae, F. tricinctum, F. langsethiae, F. sporotrichioides, F. avenaceum, M. majus et M. nivale.
Outre le risque agronomique (précédent, travail du sol, variété), le risque climatique est la principale cause d'apparition de la maladie. Les fusarioses sont favorisées par une forte humidité ou une période pluvieuse persistante pendant plusieurs jours entre la période épiaison-début floraison. Un court épisode pluvieux à la floraison, précédé d'une période sèche n'est pas suffisant pour l'installation de la maladie. Les matières actives fongicides efficaces sur la F.graminearum ou roseum sont les triazoles (Tébuconazole, Prothioconazole) ainsi que le Méthyltiophanate associé aux triazoles.


Fusarium graminearum ou roséum

FOCUS LES PRINCIPALES MALADIES DES ORGES

HELMINTHOSPORIOSE TERES

Les symptômes s'observent durant la montaison jusqu'à la maturité selon une répartition homogène dans la parcelle. Comme la septoriose, l'helminthosporiose progresse du bas vers le haut de la plante sous l'effet de pluies dites « éclaboussantes ». Ce sont des colorations brun foncé visibles sur les deux faces des feuilles. Elles engendrent des symptômes de type « réseau » ou de type « petites tâches ovales ».
Les matières actives efficaces sur l'helminthosporiose sont les triazoles (Prothioconazole), les SDHI associés à des triazoles et les strobilurines associées aux précédentes.


Helminthosporiose teres

RHYNCHOSPORIOSE

Cette maladie affecte généralement les orges tôt en saison dès le stade épi 1 cm à 1 nœud. Elle se développe particulièrement quand le climat est frais humide, en particulier avec la présence d'eau libre. Les jeunes tâches de rhynchosporiose débutent par une modification de la couleur verte de la feuille. Des plages de feuilles palissent et deviennent vert–gris. Progressivement le centre des tâches s'éclaircit pour devenir pratiquement blanc. La base du limbe, au niveau de l'oreillette et de la ligule de la feuille, peut être attaquée. Les matières actives efficaces sur la rhynchosporiose sont les triazoles et le Cyprodinil.

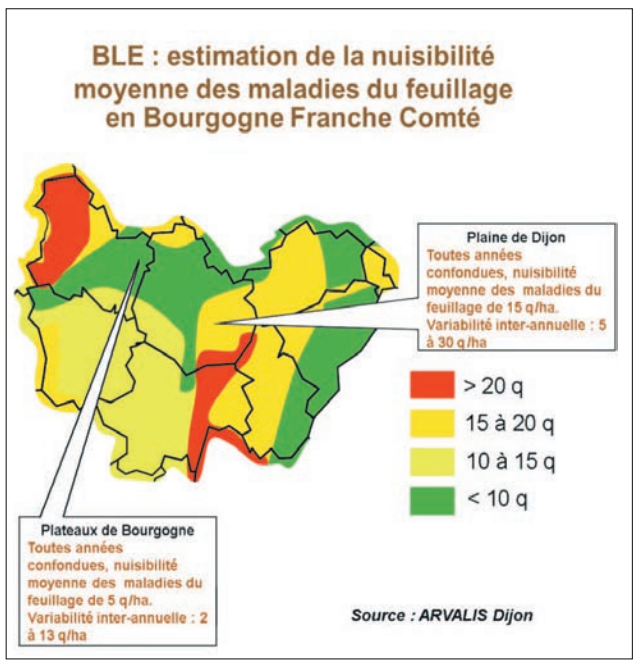

Rhynchosporiose

Première étape de la lutte contre les maladies

Estimer leur nuisibilité pour situer un besoin de protection

La nuisibilité se mesure communément grâce à l'écart «traité - non traité». Que ce soit pour les blés ou les orges, la nuisibilité varie en fonction des années et des conditions agronomiques. En Bourgogne, la maladie la plus fréquente sur blé est la septoriose. C'est l'helminthosporiose teres sur les orges d'hiver et plutôt l'oïdium et la rhynchosporiose précoces sur les orges de printemps.

Du côté des blés, cette nuisibilité, caractéristique d'un contexte pédoclimatique, peut varier de quelques quintaux à une trentaine de q/ha, par exemple pour le blé (voir carte ci-dessous). Les Plateaux argilo-calcaires, avec des potentiels de rendement moindres, sont les moins touchés.
En revanche, dans des végétations plus denses de plaines et vallées, d'autant plus en zones hydromorphes de Puisaye et du Val de Saône, les dégâts peuvent être importants.



Les nuisibilités moyennes des maladies sont également du même ordre de grandeur pour les orges d'hiver bien que depuis 3 ans le développement de variétés plus tolérantes à l'helminthosporiose teres, limite sensiblement les dégâts.
Enfin, sauf exception, les orges de printemps subissent moins les effets des maladies, soit une nuisibilité autour de 5 à 10 q/ha.
Connaître la pression parasitaire moyenne de son secteur permet de situer son besoin global de protection et par conséquent sa dépense potentielle de fongicides.
Par ailleurs, il faut toujours avoir en tête que l'impact des techniques culturales (choix variétal, type de fongicide par exemple) sur le rendement est plus faible sur les milieux à moindre potentiel que dans les zones les plus favorables.

Les tableaux 1 et 2 permettent d'évaluer l'impact de chaque décision technique sur la pression des principales maladies des blés et des orges d'hiver. Chaque maladie ayant son propre développement, les réponses prophylactiques les plus adaptées ne sont pas les mêmes selon les pathogènes.

Tableau 1 Incidence des techniques culturales sur le développement des maladies des blés

Principales maladies des blés	Rotation de + de 2 ans sans plante hôte	Enfouissement des résidus	Résistance variétale	Mélanges variétaux	Date de semis retardée	Densité de semis faible	Fertilisation azotée faible
Piétin échaudage	+++	+	*	*	++	++	=
Piétin verse	+++	+	+++	*	++	+	+
Oïdium	=	=	++	+	-	+	++
Septoriose	=	+	++	=	++	+	+
Rouille jaune	*	=	+++	+	*	+	++
Rouille brune	*	=	+++	+	=	=	+
Fusariose de l'épi	+++	+++	++	*	=	+	+

Activer, si possible, des leviers agronomiques en amont

Pour lutter efficacement contre les maladies des céréales d'hiver, des mesures agronomiques peuvent intervenir en amont de la lutte chimique afin de limiter la pression des bioagresseurs. Ces pratiques précèdent généralement de l'apparition des maladies. Elles sont présentées ci-dessous par ordre décroissant d'efficacité.

Gestion du risque maladies des orges avec les leviers agronomiques

Incidence des techniques culturales	
Résistance variétale	Le choix variétal est le premier levier d'action sur la pression parasitaire. En effet, les variétés n'ont pas toutes la même résistance face aux pathogènes. Certaines bénéficient d'un bon indice de résistance qui, dans certains cas, suffit pour faire alléger la protection fongicide.
Rotation	Pour la plupart des maladies, une rotation de plus de deux ans sans plante hôte limite le développement des champignons. . Les résidus du précédent sont généralement sources d'inoculum pour l'année à suivre. Diversifier les cultures permet donc de créer une rupture dans le cycle du pathogène provoquant la perte de viabilité du champignon.
Date de semis	Plus un semis est précoce, plus la culture est exposée tôt, aux différents cycles de multiplication des pathogènes. Décaler la date de semis permet d'éviter que les périodes à risques climatiques ne coïncident avec celles où la plante est sensible.
Fertilisation azotée	Une forte dose d'azote susciterait une végétation dense et luxuriante entraînant une augmentation des conditions d'humidité à l'intérieur de la culture, favorable à la sporulation du pathogène, à la dispersion des spores et à l'infestation elle-même.
Densité de semis	Plus un semis sera dense, plus les conditions du milieu seront favorables aux maladies : facilité de propagation de certains pathogènes et maintien d'une hygrométrie favorisant la sporulation. A l'inverse, les très faibles densités peuvent limiter la pression des maladies, mais aussi affecter le rendement.
Travail du sol enfouissement / broyage des résidus	Les résidus de culture peuvent être contaminés par les pathogènes et leur maintien sur le sol facilite la conservation de l'inoculum en hiver. Le travail du sol après récolte limite donc le développement de certaines maladies comme la fusariose.
Mélange variétaux	Un mélange de variétés avec des sensibilités différentes tend à freiner la propagation des maladies ayant une dispersion aérienne telles que oïdium et rouilles.
Profondeur de semis	Un semis trop profond prolonge l'exposition de la culture à l'agent pathogène et demande plus d'énergie à la plante pour atteindre la surface du sol, ce qui affaiblit la plante et la rend plus vulnérable aux maladies.

Tableau 2 Incidence des techniques culturales sur le développement des maladies des orges d'hiver

Principales maladies des orges d'hiver	Rotation de + de 2 ans sans plante hôte	Enfouissement des résidus	Résistance variétale	Mélanges variétaux	Date de semis retardée	Densité de semis faible	Fertilisation azotée faible
Piétin échaudage	+++	+	*	*	++	+	+
Piétin verse	+++	+	*	*	++	+	+
Oïdium	=	=	+++	+	++	+	+
Rhynchosporiose	++	=	+++	*	++	=	+
Helminthosporiose	++	=	+++	*	++	=	+
Rouille naine	*	=	+++	+	++	+	++
Ramulariose	=	*	+	*	=	*	+
Fusariose de l'épi	+++	+++	*	*	+	*	+

Légende

+++ Techniques culturales entraînant une forte baisse de la pression parasitaire
++ Techniques culturales ayant un effet moyen sur la baisse de la pression parasitaire
+ Techniques culturales ayant un faible effet sur la baisse de la pression parasitaire
= Techniques culturales n'ayant pas d'effet sur la pression parasitaire
- Techniques culturales entraînant une augmentation de la pression parasitaire
* Absence d'information sur l'incidence des techniques culturales sur la pression parasitaire

LE CHOIX VARIÉTAL LE PRINCIPAL LEVIER POUR MODÉRER LA NUISIBILITÉ DES MALADIES

Pour les céréales à paille, la résistance variétale n'existe pas ou peu. On parle plutôt de tolérance qui recouvre la capacité de la variété à limiter le développement de la maladie et à supporter la présence du pathogène en limitant plus ou moins l'impact sur le rendement. Sur blé pour la septoriose comme sur orges pour l'helminthosporiose teres, la tolérance ne permet pas de rester indemne. Par contre, on est plus proche de la résistance concernant le piétin verse et les rouilles.

Une fois la nuisibilité moyenne du pédoclimat définie, il faut l'ajuster en fonction de la variété, notamment par rapport à sa sensibilité globale aux maladies. La nuisibilité attendue sera alors majorée de 5 à 10% sur une variété très sensible et minorée d'autant sur une variété peu sensible. Ces valeurs ne sont, bien entendus, que des tendances, dépendantes de la pression de l'année.

A partir des écarts Traités - Non Traités obtenus dans les essais variétés de blé de la zone Nord, il est possible de mettre en évidence des niveaux de sensibilité distincts (Graphique 1). Derrière cette classification des variétés selon le dégât dû aux maladies, il y a essentiellement un classement des variétés selon leur sensibilité à la septoriose. Cette maladie est la plus fréquente dans la région.

Parmi les variétés fréquemment rencontrées en Bourgogne, le dégât dû aux maladies peut varier du simple au double. Récemment inscrite, Fructidor se distingue par sa très bonne tolérance aux maladies. A l'inverse, Alixan, Pakito, voire Apache et SY Moisson sont particulièrement sensibles à la septoriose.

Concernant les maladies, autres que la septoriose, pouvant plus ou moins affecter les variétés de blé, consulter le tableau (ci-contre)

Ce tableau met en exergue les variétés qui présentent des risques spécifiques qui demandent une protection adaptée. Par exemple, Arezzo est très sensible au piétin verse alors que Boregar est résistante. Du côté de la rouille jaune qui fait parler d'elle en Bourgogne depuis 3 ans, Laurier, la plupart des variétés hybrides ainsi que Alixan, Allez y, Goncourt, Orégrain, Boregar et Ascott sont très sensibles à sensibles. La rouille brune peut violemment affecter Boregar et Pakito alors que Fructidor, Orégrain et Nemo sont généralement indemnes. Enfin, vis-à-vis de la fusariose des épis, on observe une tendance à l'amélioration de la tolérance des variétés.

De la même manière pour les orges d'hiver, à partir des écarts Traités - Non Traités obtenus dans les essais variétés, il est possible de mettre en évidence des niveaux de sensibilité distincts (Graphique 2).

BLE	Comportement des principales variétés de blé aux maladies						
Variété	Piétin verse	Oïdium	Rouille jaune	Septoriose	Rouille brune	T-NT (1) (Nord)	Fusarioses (DON)
ADVISOR	+	+	++	-	+	+	
ALIXAN							
ALLEZ Y	+	+/-	-	+/-	+/-	+/-	-
APACHE	-	--	+	--	-	--	++
AREZZO	--	+/-	+	+	--	+/-	+/-
ARMADA	+/-	+/-	+	+	+	+/-	-
ASCOTT	+/-	-	-	+	+/-	+	+/-
ATOUPIC (hyb)	+/-	-	+	--	-	--	+
AUCKLAND	+/-	+	+	+/-	+/-	+/-	
BOREGAR	++	+	-	+	--	+	+/-
CALABRO	-	+	++	+/-	--	-	+/-
CALUMET	+/-	--	++	+/-	-	+	+/-
CELLULE	+/-	+	+	++	-	+	+/-
DESCARTES	+	--	++	+	+	+/-	+
DIAMENTO	+/-	+/-	+/-	-	+/-	+/-	+/-
DIDEROT	+/-	++	+/-	+	+/-	+	-
FLUOR	+	-	+	+	+/-	++	++
FRUCTIDOR	+/-	+	+	+	++	++	+
GONCOURT	-	+	-	+	-	+	-
GRANAMAX	-	--	++	+	-	+	+/-
HYFI (hyb)	+	+/-	--	++	++	+	+
HYSTAR (hyb)	-	--	--	+/-	+/-	+/-	+
HYWIN (hyb)	+/-	+	--	-	+	+/-	+
LAURIER	+/-	+	--	+	+	+	-
LAVOISIER	+/-	+	++	+/-	+/-	+	+/-
NEMO	-	--	++	+/-	++	+	
OREGRAIN	-	--	-	-	++	+/-	++
PAKITO	+/-	--	+	--	--	--	+
RGT MONDIO	+/-	+/-	++	+/-	+/-	+	
RGT VENEZIO	+/-	--	++	-	+	+	+/-
RUBISKO	-	+	+	+	++	+	+
SOKAL	-	++	++	+	-	+/-	++
SOLEHIO	-	+/-	+	+	--	+	+
SY MOISSON	+/-	+	++	--	+/-	-	+
SYLLON	+	++	-	+	-	+	
TERROIR	+/-	+	++	+/-	+	+/-	+/-
TRIOMPH	+/-	(+/-)	++	+/-	+	+	

(1) : perte de rendement en l'absence de traitement fongicide, dans un contexte Nord dominé par la septoriose et hors effet rouille jaune; moyenne pluriannuelle moitié nord France.

++ : Très Favorable / + : Favorable / +/- Moyen / - : Défavorable / -- : Très défavorable



Essai Arvalis - 09/06/2015 - Rouvres-en-Plaine (21)

Derrière cette classification des variétés selon le dégât dû aux maladies, il y a essentiellement un classement des variétés selon leur sensibilité à l'helminthosporiose teres. Cette maladie est la plus fréquente dans la région.

Les orges d'hiver à 2 rangs sont sensiblement moins sensibles aux maladies que les orges 6 rangs. Parmi ces dernières, ESTEREL, PASSEREL, TOUAREG, ABONDANCE et AMISTAR accusent les plus forts dégâts. A l'inverse, ETINCEL et ISOCEL qui se développent fortement sur la zone brassicole sont plus tolérantes aux maladies. Néanmoins, ces 2 variétés montrent une certaine sensibilité à la rhynchosporiose. Les hybrides TOOTY et TEKTOO sont peu sensibles aux maladies.
Les dégâts dus aux maladies sur les orges de printemps sont en général atténués par la rapidité de croissance et de maturation de cette espèce. Mais, il reste toujours vrai que la lutte contre les maladies contribue à un meilleur remplissage des grains, donc permet d'obtenir de meilleurs calibrages, critère majeur pour les orges brassicoles. Sur cette espèce, c'est l'arrivée précoce de rhynchosporiose et d'oïdium qu'il faut particulièrement observer. Des différences variétales existent (graphique 3). Les semis d'orges de printemps à l'automne sont à surveiller notamment vis-à-vis du risque rhynchosporiose pour des variétés sensibles.

Graphique1

BLE : Dégâts moyens dus aux maladies zone Nord (hors effet rouille jaune)

Références		q/ha				*Nouveautés et variétés récentes*
		10	**FRUCTIDOR**	(VYCKOR)		
		12	GRAPELI	(RGT TEKNO)	SOTHYS CS	STARWAY
	BAROK		MATHEO	(TENTATION)		
LYRIK	FLUOR	14	(RECIPROC)	RGT KILIMANJARO	**SYLLON**	VALDO
	ASCOTT		**NEMO**	POPEYE		
TOBAK	**CELLULE**		**ADVISOR**	COLLECTOR	SALVADOR	TRIOMPH
	BOISSEAU		**GRANAMAX**	**HYFI**	LITHIUM	**RGT VENEZIO**
RUBISKO	**BOREGAR**	16	FOXYL	HYGUARDO	**RGT MONDIO**	THALYS
	SOLEHIO		**CALUMET**	**DIDEROT**	**LAVOISIER**	TERROIR
ARKEOS	**AREZZO**		AYMERIC	**DESCARTES**	NORWAY	SHERLOCK
	LEAR		GALLIXE	(HYBIZA)		
OREGRAIN	**ALLEZ Y**	18	AIGLE	**ARMADA**	**AUCKLAND**	COSTELLO
HYSTAR	BERGAMO		**DIAMENTO**	(MEETING)		
CALABRO	BERMUDE	20	(ESPART)	MANDRAGOR		
	SY MOISSON					
	APACHE	22	ATOUPIC	KUNDERA		
TRAPEZ	EXPERT		(CREEK)			
PAKITO	**ALIXAN**	24				
		29				

() : à confirmer
*Source : essais pluriannuels Nord France, 26 en 2015 (**hors effet rouille jaune**)*

Graphique2

ORGES D'HIVER : Dégâts moyens dus aux maladies

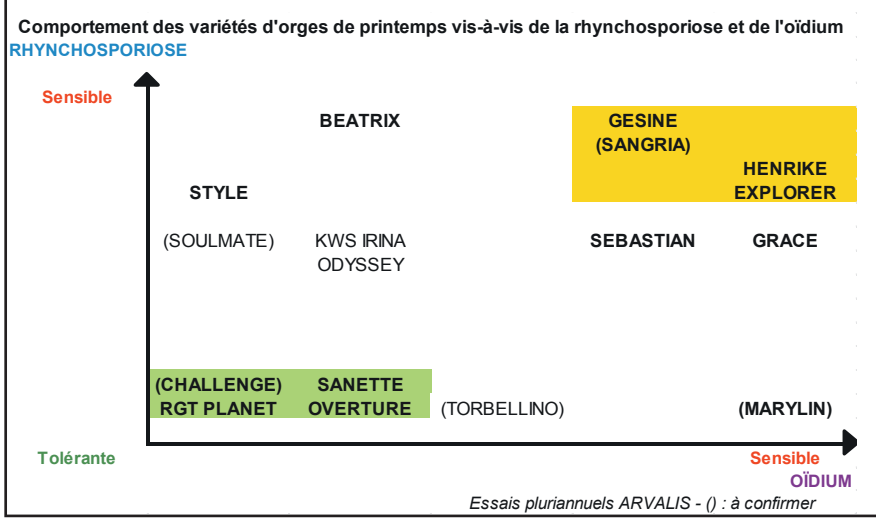
ESCOURGEONS			**Les plus résistantes** T-NT (q/ha)		*Orges 2 rangs*
			9	Augusta California	
			10		
				KWS Cassia	
		(TOOTY)	11		
		(GOODY) SMOOTH			
	(BERLINE)	DETROIT	12	Albertine	**Salamandre**
		SY BAMBOO			
		DOMINO	13	Imax	
		ETINCEL			
BAGOO	**ISOCEL**	TATOO		Calypso	
		KWS TONIC	14		
		TEKTOO			
	CASINO	VOLUME		Maltesse	
	JALLON	DRIBBLE	15	KWS Orwell	
		(MARMARA)		KWS Glacier	
		MANGOO			
		SHANGRILA	16	KWS Infinity	
		JENNY			
	AMISTAR	OTTO			
	CERVOISE	**ESTEREL**	17		
		VOYEL			
			18		
	ABONDANCE	MAGISTRAL			
		QUADRIGA			
		TOUAREG	19		
		PASSEREL			
		(JOKER)			

Les plus sensibles

En gras : variétés à orientation brassicole
() : à confirmer
Source : essais pluriannuels, 19 essais 2015

Graphique3

Comportement des variétés d'orges de printemps vis-à-vis de la rhynchosporiose et de l'oïdium



Essais pluriannuels ARVALIS - () : à confirmer



BLÉ TENDRE QUELS CHOIX POUR ÉTABLIR SON PROGRAMME DE PROTECTION ?

Étape 1 DÉFINIR SON ENVELOPPE DE DEPENSE OPTIMALE

Il est possible pour une nuisibilité et un prix de vente données d'établir un investissement fongicide qui assurera la meilleure marge sur la base d'une synthèse de nombreux essais.
Pour une nuisibilité des maladies foliaires attendue entre 10 et 15 q/ha, la dépense fongicide idéale s'échelonne de 40 à 60 €/ha selon le prix du blé retenu. Pour 15 €/q, la dépense idéale serait en moyenne de 50€/ha, enveloppe de dépense à ajuster en fonction de la pression de maladie observée en cours de saison. Les repères présentés dans le tableau ci-dessous valent pour les pertes occasionnées par les maladies foliaires, c'est-à-dire septoriose et rouille brune. Si d'autres maladies plus secondaires ou occasionnelles, comme le piétin verse, la rouille jaune (précoce), l'oïdium ou la fusariose venaient s'y ajouter, la dépense devra intégrer ces risques et évoluer en conséquence.



Dépense fongicide optimale théorique sur blé en fonction de la pression parasitaire attendue et sous 9 hypothèses du prix du quintal (74 essais 2010 à 2015).

Nuisibilité attendue q/ha Prix blé €/q[2]	5 q/ha	10 q/ha	15 q/ha	20 q/ha	25 q/ha	30 q/ha	35 q/ha	40 q/ha
12 €/q	16	33	50	66	83	100	117	134
13 €/q	18	35	53	70	87	104	121	139
14 €/q	20	38	55	73	91	108	126	144
15 €/q	22	40	58	76	94	112	130	148
16 €/q	24	42	61	79	97	116	134	153
17 €/q	25	44	63	82	101	120	138	157
18 €/q	27	46	66	85	104	123	142	161
19 €/q	29	48	68	87	107	126	146	165
20 €/q	30	50	70	90	110	130	150	170

Étape 2 CHOISIR SA STRATEGIE DE PROTECTION

Stratégie en 2 traitements	
1er traitement (3 nœuds - dernière feuille étalée)	En fonction du stade de déclenchement, traiter avec un produit à base de triazole associé à du chlorothalonil ou du prochloraze (déclenchement précoce) ou une association SDHI + triazole (déclenchement tardif). Adapter la dose en fonction de la sensibilité variétale et du contexte de l'année. Risque rouille brune : ajouter une strobilurine ou choisir un produit 3 voies (triazole+SDHI+strobilurine).
2ème traitement (Épiaison - floraison)	Pas de risque fusariose Relayer avec une triazole efficace sur septoriose ou une association SDHI + triazole (à adapter en fonction du T1 pour ne pas faire plus d'un SDHI par campagne). Risque fusariose moyen à élevé Traiter à début floraison avec un produit efficace sur fusarioses et septoriose.
Stratégie en 3 traitements	
1er traitement (2-3 nœuds)	Septoriose Choisir un produit à base de triazole associé à du chlorothalonil ou du prochloraze. Déclencher le T1 en adaptant la dose à la sensibilité et au contexte de l'année. Piétin verse En cas de risque, on préfèrera recourir aux variétés résistantes.
2ème traitement (Dernière feuille étalée)	Utiliser une association SDHI + triazole. Adapter la dose en fonction de la sensibilité variétale et du contexte de l'année. Risque rouille brune : ajouter une strobilurine ou choisir un produit 3 voies (triazole+SDHI+strobilurine).
3ème traitement (Floraison)	Pas de risque fusariose Relayer avec une triazole efficace sur septoriose. Risque fusariose moyen à élevé Traiter à début floraison avec un produit efficace sur fusarioses et septoriose.
Rouille Jaune	
Traitement spécifique	En présence de foyers actifs au stade Epi 1 cm ou à l'arrivée des premières pustules au stade 1 nœud, une intervention spécifique est nécessaire, de l'ordre de 15€ à 20€ avec une triazole efficace comme l'époxyconazole.

Étape 3 ÉTABLIR SON PROGRAMME FONGICIDE

Programmes fongicides conseillés par ARVALIS - Institut du végétal sur blé tendre



CIBLE SEPTORIOSE

Investissement optimal calculé pour un prix du blé à 150€/t

Nuisibilité attendue < 10qx : Traitement unique

Variétés peu sensibles aux maladies, situation de sécheresse peu favorable à la Septoriose
Déclenchement tardif des modèles septoriose, pas de risque de fusariose.
La dose pour chaque produit est indiquée en L/ha ou kg/ha.

1 NŒUD | 2 NŒUDS | DERNIERE FEUILLE | EPIAISON | FLORAISON

Tu

Cible Septoriose
25 - 40€

ADEXAR 0.6	33 €
AVIATOR XPRO 0.5	35 €
LIBRAX 0.6	33 €
CERIAX 0.7	34 €
VIVERDA 0.8	32 €

Nuisibilité attendue 10-15qx : 2 traitements

Déclenchement précoce des modèles septoriose et variétés peu sensibles, pas de risque de fusariose.
La dose pour chaque produit est indiquée en L/ha ou kg/ha.

1 NŒUD | 2 NŒUDS | DERNIERE FEUILLE | EPIAISON | FLORAISON

T1 T2

Cible Septoriose (Rouilles)
40 - 55€

CHEROKEE 1	23 €
BUMPER P 0.8l+FONGIL 0.8	23 €
DJEMBE 0.6 + FUNGISTOP 1	26 €

ADEXAR 0.6	33 €
AVIATOR XPRO 0.5	35 €
LIBRAX 0.6	33 €
VIVERDA 0.8	32 €
CERIAX 0.7	34 €

OSIRIS WIN 0.75	19 €
BROADWAY 1.35	27 €

AVIATOR XPRO 0.5	35 €

BROADWAY 1.35	27 €

LIBRAX 0.6	33 €

JUVENTUS 0.6l + BRAVO 0.6l	26 €

ADEXAR 0.6	33 €
AVIATOR XPRO 0.5	35 €
VIVERDA 0.8	32 €
CERIAX 0.7	34 €

Nuisibilité attendue > 15 qx : 2 traitements

Déclenchement précoce des modèles, variétés sensibles à la septoriose, pluviométrie régulière en mai, pas de risque particulier de fusariose. La dose pour chaque produit est indiquée en L/ha ou kg/ha.

1 NŒUD | 2 NŒUDS | DERNIERE FEUILLE | EPIAISON | FLORAISON

T1 T2

Cible Septoriose (Rouilles)
60 - 75€

CHEROKEE 1.33	31 €
BUMPER P 1.1l+FONGIL 1.1l	31 €
CHEROKEE 0.65 + VACCIPLANT 0.5	32 €
DJEMBE 0.8 + FUNGISTOP 1	31 €

ADEXAR 0.7	38 €
AVIATOR XPRO 0.55	37 €
LIBRAX 0.7	41 €
VIVERDA 0.9	37 €
CERIAX 0.8	40 €

OSIRIS WIN 1	25 €
BROADWAY 1.8	36 €

AVIATOR XPRO 0.55	37 €

LIBRAX 0.6	33 €

BROADWAY 1.8	36 €

ADEXAR 0.7	38 €
AVIATOR XPRO 0.55	37 €
VIVERDA 0.9	37 €
CERIAX 0.8	40 €

JUVENTUS 0.7l + BRAVO 0.7l	31 €

CIBLES SEPTORIOSE + RISQUES SPÉCIFIQUES

Investissement optimal calculé pour un prix du blé à 150€/t. L'investissement optimal Septoriose augmente de 20 à 30€ pour chaque risque de maladies supplémentaires.

Nuisibilité Septoriose attendue 10-15qx + risque PIETIN VERSE

Variétés sensible Piétin, et/ou milieu à présence fréquente de Piétin Verse. Pas de risque de fusariose.
La dose pour chaque produit est indiquée en L/ha ou kg/ha.

1 NŒUD | 2 NŒUDS | DERNIERE FEUILLE | EPIAISON | FLORAISON

T1 T2

Cible Septoriose +Piétin Verse (Rouilles)
60 - 80€

UNIX Max 1.5+CHEROKEE 0.8	47 €
FLEXITY 0.4 + CHEROKEE 0.8	42 €

ADEXAR 0.6	33 €
AVIATOR XPRO 0.5	35 €
LIBRAX 0.6	33 €
VIVERDA 0.8	32 €
CERIAX 0.7	34 €

CEANDO 1	37€

AVIATOR XPRO 0.5	24 €
LIBRAX 0.6	33 €

Nuisibilité Septoriose attendue 10-15qx + risque FUSARIOSE des EPIS

Précédent maïs et/ou variété sensible et situation climatique pluvieuse à floraison.
La dose pour chaque produit est indiquée en L/ha ou kg/ha.

1 NŒUD | 2 NŒUDS | DERNIERE FEUILLE | EPIAISON | FLORAISON

T1 T2

Cible Septoriose +Fusariose (Rouilles)
60 - 80€

AVIATOR XPRO 0.5	34 €

SWING Gold 0.7 + CARAMBA Star 0.5	37 €

ADEXAR 0.6	32 €
VIVERDA 0.8	33 €
CERIAX 0.7	35 €
LIBRAX 0.6	32 €

FANDANGO S 1.25	46 €
PROSARO 0.7	34 €
KESTREL 0.6	32 €

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez gratuitement les fiches accidents d'ARVALIS - Institut du végétalsur www.arvalis-infos.fr

Les Fiches Accidents vous décrivent les différents problèmes auxquels peuvent être confrontées les grandes cultures ainsi que les solutions préventives et curatives à adopter. La sélection se fait par culture et par type d'accident : d'ordre physico-chimique, climatique, ou agronomique, ou lié aux ravageurs, maladies, virus, et mauvaise utilisation de produits phytosanitaires.

Le Bulletin de Santé du Végétal Une information hebdomadaire pour déclencher une intervention

Chaque semaine, la DRAAF de Bourgogne publie, tous les mercredis, sur son site internet un Bulletin de Santé du Végétal (BSV), disponible en libre accès : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Bulletins-de-Sante-du-Vegetal,330. Pour les céréales à paille, il est rédigé par ARVALIS - Institut du végétal grâce aux observations des partenaires suivants : 110 BOURGOGNE - CA 21 - CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – SEPAC – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRYSOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – AGRI SUD EST - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN—SARL LEGUY– AMDIS. Toutes les semaines, les observateurs évaluent sur une parcelle la présence des ravageurs ou des maladies sur les principales cultures de la région. Il synthétise les stades des cultures, les maladies et parasites. Ce dispositif vous permet d'être informé en temps réel et de conforter vos observations dans les parcelles pour mieux adapter votre calendrier de traitement.

NOTES

Efficacités par maladies des principaux fongicides ou associations utilisables sur blé

	Prix indicatif (€/ha)	Piétin verse	Oïdium	Septoriose	Rouille Brune	Rouille jaune	Fusariose épi	
							F. graminearum	*Microdochium spp*
OPUS NEW 1.5 l	50			++	++	++		
OPUS NEW 0.75 l	25			+	+	+		
ABACUS SP 1 l	32			+	+	++		
OSIRIS WIN 1.5 l	37			++	++	++	+	
Prochloraze 450 g	17			+				+
OSIRIS WIN 1.25 + PYROS EW 0.63	40			+	++	++	+	+
CHEROKEE 2 l	46			++	++	++		
JUVENTUS 1 l + Chlorothalonil 500 g	43			++	+	++		
PIXEL 2 l + ATTENTO 1 l	47			++	++	++		
ATTENTO STAR 3l + PROPI 25EC 1l	59			++	+	++		
DJEMBE 1 + Chlorothalonil 500 g	36			++	+	++		
BROADWAY 1.8 l	34			++	++	++		
PRIORI XTRA 1 l	46			+	+++	+++		
BELL 1 l	37	+		+	+	+		
BELL STAR 1.25 l	40	+		++	++	++		
VIVERDA 1.25 l	49	+		++	+++	+++		
ADEXAR 1 l	54			+++	++	++		
ADEXAR 0.8 l	43			++	++	++		
CERIAX 1.25 l	60			+++	+++	+++		
CERIAX 1 l	48			++	++	++		
LIBRAX 1 l	54			+++	++	++		
LIBRAX 0.8 l	43			++	++	++		
LIBRAX 0.76 l + COMET 200 0.25l	52			++	+++	+++		
SAKURA + IMTREX	64			+++	++	++		
JOAO 0.4 l	31	+		+			+	+
JOAO 0.4 l + prochloraze 315 g	44	++		++			+	++
PROSARO 1 l	50			++	++	++	++	++
PROSARO 0.5 l	25			+	+	+	+	+
KESTREL 1 l	55			++	++	++	++	++
KESTREL 0.5 l	28			+	+	+	+	+
FANDANGO S 1 l	38	+		+	+	+	+	+
FANDANGO S 1 l + prochloraze 315 g	50	++		++	+	+	+	++
AVIATOR XPRO 0.75 l	51			+++	++	+		
AVIATOR XPRO 0.6 l	41			++	+			
SKYWAY XPRO 0.75 l	51			+++	++	+		
SKYWAY XPRO 0.6 l	41			++	+			
VARIANO XPRO 1.2l	60			++	++	+		
VERTISAN 0.9l + CREDO 0.9l	58			++	++	+		
VERTISAN0.8l+Chloro400g+Metconazole40	53			+++	++	+		
FLEXITY 0.3 l	18	+	+					
GARDIAN 0.5 l	24		+					
TALENDO 0.25 l	22		+++					
NISSODIUM 0.5 l	50		+++					
SUNORG PRO 1 l	35			+	++	+	+	
BALMORA 1 l	16		+		++	++	+	
ÉPOPÉE 1.5 l	34		+	+	+	++		+
SWING GOLD 1.5 l	44			+	++	++	+	+
CERCOBIN 1.5 l	21						+	
EPOPEE 1.2 l + CERCOBIN 1.2 l	44						+	+
SWING GOLD 0.75 l + CARAMBA STAR 0.5 l	40			+	++	++	+	+

LÉGENDE +++ Très bonne efficacité ++ Bonne efficacité + Efficacité moyenne Faible efficacité

NOTES

ORGE D'HIVER QUELS CHOIX POUR ÉTABLIR SON PROGRAMME DE PROTECTION ?

Étape 1 DÉFINIR SON ENVELOPPE DE DEPENSE OPTIMALE

Plus une variété présente des écarts traités - non traités élevés, plus elle va justifier d'une protection d'un coût élevé. Par exemple une variété qui présente un écart traité - non traité d'environ 10 q/ha, avec une hypothèse de prix de vente de 15 €/q, va justifier en moyenne d'une dépense de 41 €/ha. Pour une variété très sensible et avec les mêmes conditions de vente, si la moyenne des dégâts observés est de 20 q/ha, alors la dépense optimale sera de 66 €/ha. Au final la résistance variétale permet une économie théorique de 25 €/ha.
Au-delà du résultat donné par le modèle, il faut néanmoins rester attentif au fait que la protection fongicide a un effet marqué sur le calibrage. En conséquence, il serait hasardeux de ne s'en tenir qu'au simple calcul de rentabilité des fongicides sans penser qu'il faut assurer une production d'orges de qualité brassicole.

Dépense fongicide optimale théorique (€/ha) sur escourgeon et orge d'hiver en fonction de la pression parasitaire attendue et sous plusieurs hypothèses du prix (13 à 18 €/q) - 53 essais 2006 à 2012

Nuisibilité attendue q/ha Prix orges d'hiver	10 q/ha	15 q/ha	20 q/ha	25 q/ha	30 q/ha
13 €/q	36	48	60	72	83
14 €/q	39	51	63	75	87
15 €/q	**41**	**55**	**66**	79	91
16 €/q	44	57	70	82	95
17 €/q	46	59	73	86	99
18 €/q	48	62	75	89	103

Étape 2 CHOISIR SA STRATEGIE DE PROTECTION

Stratégie en 2 traitements	
1er traitement (1 nœud)	Rynchosporiose - helminthosporiose Dans l'optique de positionner le SDHI préférentiellement en T2, le choix du T1 s'orientera plus sur des associations cyprodinil +triazole (UNIX MAX + MELTOP) ou des produits à base de prothioconazole (MADISON, FANDANGO S,…).
2ème traitement (Sortie des barbes)	Helminthosporiose - Rouille naine - Grillures - Ramulariose Le choix des produits placés en T2 dépend de ceux qui auront été positionnés en T1. Si l'on est intervenu avec un produit à base de prothioconazole, le choix s'orientera préférentiellement sur l'ADEXAR, associé ou non à une strobilurine, ou le VIVERDA. Dans le cas contraire, on pourra intervenir avec un AVIATOR XPRO, associé ou non à une strobilurine. Les programmes ont été construits afin de diversifier au maximum les matières actives : un seul prothioconazole, une seule strobilurine et un seul SDHI par programme ont été utilisés. Le tout est basé sur une hypothèse de prix de vente de l'orge par le producteur d'environ 150 €/T.



Étape 3 ÉTABLIR SON PROGRAMME FONGICIDE

Programmes fongicides conseillés par ARVALIS - Institut du végétal en Orge d'hiver

Nuisibilité 15-20 q/ha
Investissement maladies foliaires 55-70 €/ha
Prix de l'orge 15 €/q

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

1 NŒUD
Rhynchosporiose - Helminthosporiose

	Dose	€/ha
UNIX MAX + MELTOP 500	**0.6+0.4**	**24**
UNIX MAX + INPUT	**0.4+0.4**	**31**
MADISON	0.5	29
FANDANGO S	0.8	29

SORTIE DES BARBES
Helminthosporiose -Rouille naine - Grillures - Ramulariose

	Dose	€/ha
AVIATOR Xpro	**0.6**	**41**
AVIATOR Xpro + ACANTO	**0.5 + 0.2**	**42**
LIBRAX + COMET 200	**0.6+0.2**	**44**
CERIAX	**0.9**	**43**
VIVERDA	**1.1**	**44**
ADEXAR	0.8	43
LIBRAX	0.8	44
LIBRAX + COMET 200	**0.55+0.18**	**41**
CERIAX	**0.85**	**41**
VIVERDA	**1.0**	**40**
ADEXAR	0.75	41
LIBRAX	0.75	41
ADEXAR	0.75	41
LIBRAX	0.75	41

Nuisibilité 10-15 q/ha
Investissement maladies foliaires 40-50 €/ha
Prix de l'orge 15 €/q

STRATEGIE EN 1 TRAITEMENT

SORTIE DES BARBES

AVIATOR Xpro	**0.6**	**41**
AVIATOR Xpro + ACANTO	**0.5 + 0.1**	**42**
LIBRAX + COMET 200	**0.6+0.2**	**44**
CERIAX	**0.9**	**43**
VIVERDA	**1.1**	**44**
ADEXAR	0.8	43
LIBRAX	0.8	44

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

1 NŒUD
Rhynchosporiose - Helminthosporiose

	Dose	€/ha
UNIX MAX + MELTOP	**0.4+0.4**	**20**
MADISON	0.4	23

SORTIE DES BARBES
minthosporiose -Rouille naine - Grillures - Ramulari

	Dose	€/ha
AVIATOR Xpro	**0.4**	**27**
CERIAX	**0.6**	**29**
VIVERDA	**0.7**	**28**
ADEXAR	0.5	27
LIBRAX	0.5	27
ADEXAR	0.5	27
LIBRAX	0.5	27

NOTES

Efficacités par maladies des principaux fongicides ou associations utilisables sur orges

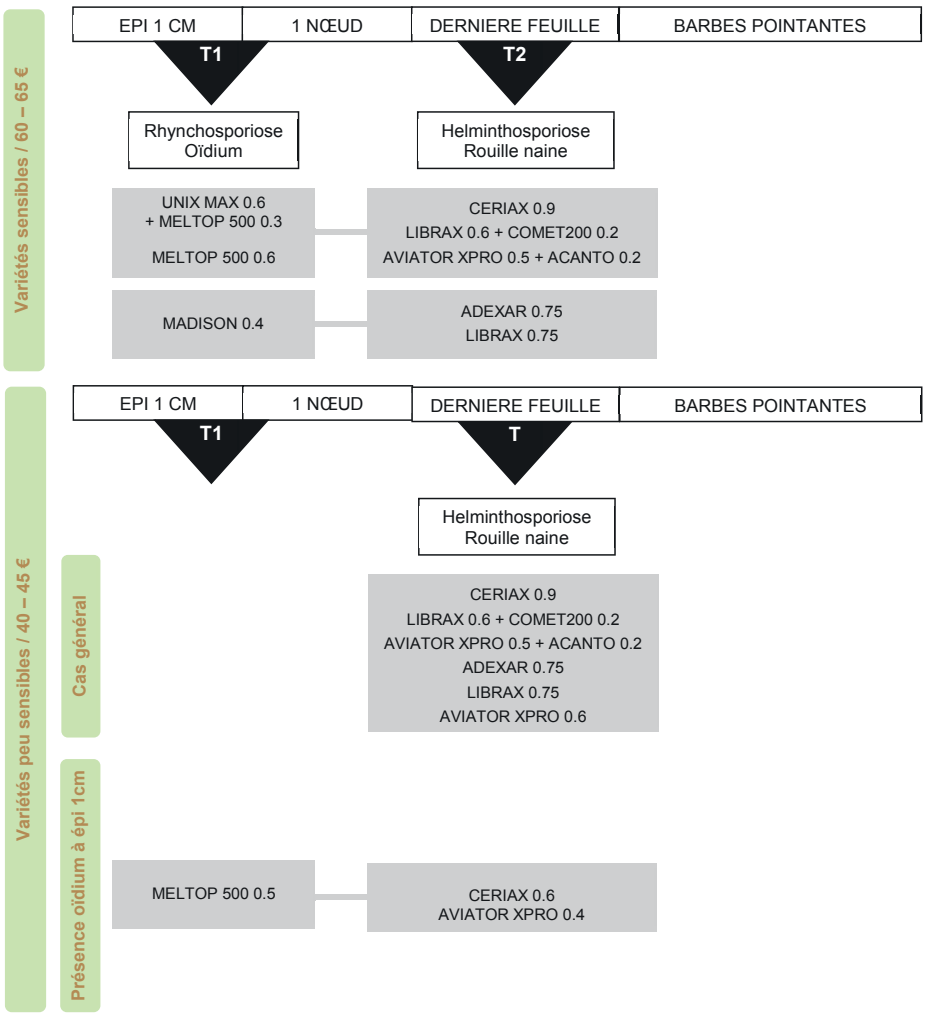
	Prix indicatif (€/ha)	Helminthosporiose	Oïdium	Rhynchosporiose	Rouille Naine	Ramulariose	Grillures
OPUS NEW 1.5 l	50			++	++		
ABACUS SP 1.5 l	48			++	++		
BRAVO 2 l	18			++		+++	+++
BRAVO 1 l	9			+		+	++
BELL 1.5 l	56	++	+	++	++	+++	++
BELL 0.75 l	28	+		++	+	+	+
BELL STAR 2.5 l	81	++	+	++	++	+++	++
BELL STAR 1.25 l	40	+	+	+	+	++	+
VIVERDA 2 l	79	+++	+	+++	+++	+++	++
VIVERDA 1 l	40	++	+	++	++	++	+
ADEXAR 2 l	109	+++		+++	+++	+++	+++
ADEXAR 1 l	54	++		++	++	++	++
ADEXAR 0.5 l	27	+		+	+	+	+
CERIAX 2 l	96	+++		+++	+++	+++	+++
CERIAX 1 l	48	++		++	++	++	++
LIBRAX 1 l	54	++		++	++	++	++
LIBRAX 0.85 l + COMET 200 0.28l	58	++		++	++	++	++
IMTREX 1.1l + COMET 200 0.7l	78	+++		+++	+++	+++	+++
IMTREX 0.67 l + COMET 200 0.4 l	47	++		++	++	+	+
AMISTAR 1 l	34				+		
ACANTO 1 l	41	+		+	++		
ACANTO 0.3 + BRAVO PREMIUM 1 l	27	+		+++	++	++	++
ACANTO PRIMA 0.8 kg	27	+		++	++		
CREDO 1 + JOAO 0.3	55	+	+	++	++	++	++
KAYAK 0.75 l + JOAO 0.3 l	37	++	++	++	+	++	+
KAYAK 0.75 l + BRAVO PREMIUM 0.75 l	26	+	+	++	+	++	++
KAYAK 0.7 l + MELTOP 500 0.35 l	24	+	++	++	+	+	+
KAYAK 0.75 + MADISON 0.5 l	43	+++	++	+++	++	+	+
JOAO 0.8 l	63	++	+++	+++	+++	++	+++
JOAO 0.4 l	31	+	++	++	++	++	++
MADISON 1 l	59	+++	+++	+++	+++	+++	+++
MADISON 0.5 l	30	++	++	++	++	++	++
INPUT 1.25 l	74	++	+++	+++	+++	+++	+++
INPUT 0.6 l	36	+	++	++	++	++	++
FANDANGO S 1.75 l	66	+++	+++	+++	+++	+++	+++
FANDANGO S 1 l	38	++	++	++	++	++	++
JOAO 0.3 l + BRAVO PREMIUM 1.5 l	45	++	++	+++	++	+++	+++
AVIATOR XPRO 1 l	69	+++		+++	+++	+++	+++
AVIATOR XPRO 0.75 l	52	+++		+++	+++	++	++
VARIANO XPRO 1l	50	+++		+++	+++	++	++
SKYWAY XPRO 1 l	69	+++		+++	+++	+++	+++
SKYWAY XPRO 0.5 l	35	++		++	++	++	++

LÉGENDE +++ Très bonne efficacité ++ Bonne efficacité + Efficacité moyenne Faible efficacité

NOTES

ORGE DE PRINTEMPS QUELLE STRATÉGIE ADOPTER ?

Si l'helminthosporiose domine le complexe des maladies sur les orges de printemps, des attaques précoces d'oïdium et/ou de rhynchosporiose, restent possibles sur les variétés sensibles comme SEBASTIAN et EXPLORER. La rouille naine et la ramulariose peuvent aussi s'inviter. Néanmoins, on considérera encore ces maladies comme peu fréquentes dans la région.
Les programmes fongicides proposés sont établis sur la base d'un prix de vente des orges de 17.5 €/q. La principale recommandation est d'alterner le plus possible les matières actives afin d'assurer la pérennité de leur efficacité. La liste des produits proposée ci-dessous n'est pas exhaustive. Néanmoins elle tient compte de la réglementation sur les mélanges de produits phytosanitaires. Par ailleurs, tous les produits cités sont référencés sur la «Liste des spécialités phytopharmaceutiques recommandées sur orge de brasserie».



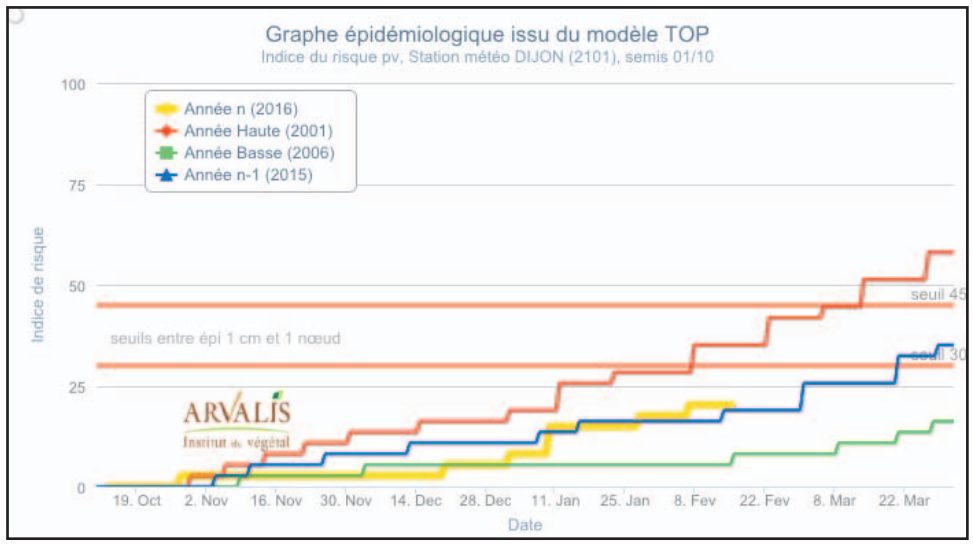




BLÉ ET ORGES AJUSTER SES INTERVENTIONS EN COURS DE CAMPAGNE

Chaque année apporte ses spécificités en matière de développement des maladies. Pour adapter finement la stratégie de protection des cultures, il est utile de prendre en compte les données météo en plus des observations au champ. Il est possible de faire varier la stratégie de l'année en cours à l'aide «outil d'aide à la décision» : grilles de risques, modèles agrométéorologiques ou technologies innovantes satellitaires constituent une voie de progrès vers une agriculture de plus en plus précise.

Avant tout, l'observation visuelle est une première étape essentielle qui permet d'adapter les interventions à effectuer sur une parcelle. Elle consiste à repérer avec précision les stades clés de la culture pour l'observation des maladies et à connaître le seuil d'intervention. Un programme fongicide pourra ainsi être ajusté (nombre de traitements, dose…). Afin de réaliser convenablement l'observation visuelle, un guide est proposé par ARVALIS - Institut du végétal regroupant des fiches stades, maladies et seuil d'intervention (Fongiscope®).
Diffusées gratuitement, les grilles de risque (fusariose, piétin-verse, verse) permettent d'évaluer la situation agronomique de la parcelle au regard du problème concerné. Le cumul des différents facteurs de risque fournit un risque global qui donne des indications sur la nécessité ou non de protéger la parcelle.
Les modèles agrométéorologiques (comme Septo LIS® pour la septoriose ou TOP pour le piétin-verse) allient prise en compte du climat et mesures de terrain. Par exemple, ci-dessous une extraction du modèle TOP pour la station météorologique de Dijon qui définit un niveau de risque en fonction de la météo réelle enregistrée. En sortie d'hiver 2016, le niveau de risque piétin verse est moyen en plaine de Dijon, comme en 2015, mais sans atteindre la référence haute de 2001.



NOTES

ET DU CÔTÉ DES PRODUITS DE BIOCONTRÔLE ?

Le biocontrôle est fortement encouragé dans la loi d'avenir pour l'agriculture votée en octobre 2014 et dans le plan Ecophyto II. La loi apporte une définition officielle : «*Les produits de biocontrôle sont des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier, les macro-organismes et les produits phytopharmaceutiques comprenant des micro-organismes, des médiateurs chimiques comme les phéromones et les kairomones et des substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale*». Les entreprises phytosanitaires se positionnent en faveur de ces nouvelles solutions. Ce contexte favorable est important car le nombre de solutions opérationnelles accessibles aux grandes cultures reste faible et est loin de couvrir toutes les cibles majeures (cf. tableau).

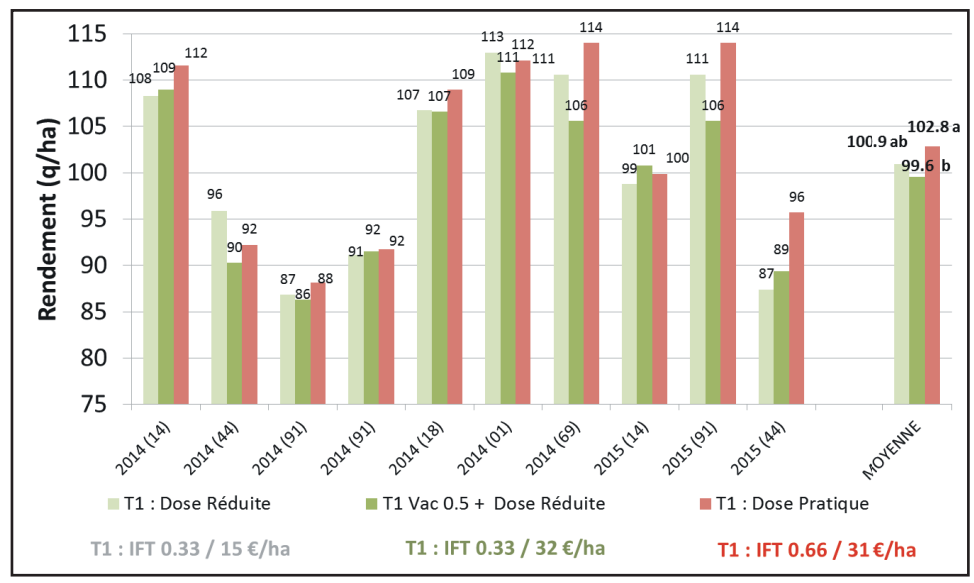
Solution de biocontrôle disponibles à ce jour pour les principales grandes culturess

Cultures	Macro-organismes	Micro-organismes	Substances Naturelles
Céréales à paille		Cerall (Pseudomonas chlororaphis) à Carie Polyversum (Pythium oligandrum) à Fusarium	Vacciplant (laminarine) à Stimulateur de Défense des Plantes blé, orge Copseed (sulfate de cuivre) à carie blé, seigle
Maïs	Trichotop Maïs / TR16+… (Trichogramma brassicae) à pyrale	Helicovex (virus) à Héliothis Ostrinil (Beauvaria bassiana) à pyrale	Success 4 (Spinosad, extrait de Saccharopolyspora spinosa) à pyrale, chenilles phytophages.
Colza		Ballad (Bacilus pumilis) à sclérotinia	
Traitements généraux		Constans WG (Coniothyrium minitans) à champignons autres que pythiacées (sclérotinia). Dipel DF / Delfin (Bacillus thuringiensis var. kurstaki) à chenilles phytophages	Sluxx HP (phosphate ferrique) à limaces

Biocontrôle et biostimulant : quelles différences ?

A l'inverse du biocontrôle, il n'y a pas de définition réglementaire du terme « biostimulant ». L'industrie des engrais représenté par l'Unifa en France définit les biostimulants comme : « des produits agissant sur la croissance, la reproduction, la vigueur et le rendement des plantes. Ils apportent des améliorations sur plusieurs paramètres : sur la nutrition en facilitant l'absorption et en régulant le fonctionnement végétatif, sur la physiologie du végétal en renforçant la résistance aux stress abiotiques, sur la qualité technologique, la conservation des productions végétales ainsi que leur profil nutritionnel, sur les propriétés du sol ». Pour faire simple, les produits permettant de lutter contre des bioagresseurs relèvent de la protection des plantes qui inclut les produits de biocontrôle si ce sont des macro-organismes, des micro-organismes ou des substances naturelles tandis que ceux agissant sur la physiologie des plantes relèvent des biostimulants. Sauf qu'en pratique, la réglementation actuelle est beaucoup plus souple dans le domaine des biostimulants et a facilité jusqu'à présent l'accès au marché de nombreuses substances. Une estimation d'environ 750 produits a été avancée par la DG Sanco au niveau européen. Tous ces produits ne sont pas efficaces, mais surtout parmi ceux-ci on dénombre plusieurs produits qui pourraient ou devraient relever du règlement relatif aux produits phytosanitaires et par conséquent pourraient être vendus et utilisés comme tels. A moyen terme, la mise en place d'une réglementation européenne relative aux biostimulants est un enjeu important pour le développement du biocontrôle.

Depuis 2 ans, ARVALIS-Institut du végétal teste l'efficacité du produit de biocontrôle Vacciplant GC (laminarine 37 g/L) de la société Goëmar. Cette spécialité à base d'extrait d'algues est proposée associée au premier traitement avec un fongicide pour remplacer jusqu'à 40 à 50 de la dose du fongicide en T1. La synthèse des résultats de 7 essais en 2014 et 3 essais en 2015 est présentée ci-dessous :



Rendement en q/ha de la Dose Réduite (Dose Pratique - 50 %), de la stratégie Vacciplant (association Vacciplant 0.5 + Fongicide Dose Réduite), et de la Dose Pratique : 10 essais 2014 et 2015 (Prix du Vacciplant : 17€/ha).

En moyenne la référence fongicide à la Dose Pratique permet de gagner un peu plus de 2 q/ha sans avoir à dépenser plus. Dit autrement : l'apport de Vacciplant GC ne permet pas de compenser les quintaux « perdus », imputables à la réduction de dose du T1. Dix essais semblent par conséquent encore trop peu, pour établir des différences significatives entre les modalités testées, indiquant de fait que le dispositif doit encore être renforcé pour tirer des conclusions statistiquement valables sur l'apport du Vacciplant GC sur le plan de l'efficacité.

NOTES

PULVÉRISATION À BAS VOLUME
UNE TECHNIQUE QUI NE S'IMPROVISE PAS

Voir la vidéo
www.youtube.com/watch?v=_gsuxPNpSfc

Gagner du temps en traitant ses cultures avec des volumes réduits de bouillie, c'est possible… à condition de bien régler son matériel et d'intervenir au bon moment. Vitesse d'avancement, type de buses, hauteur de rampe, hygrométrie au moment de l'intervention… autant de points qu'il faut maîtriser pour garantir l'efficacité du traitement.

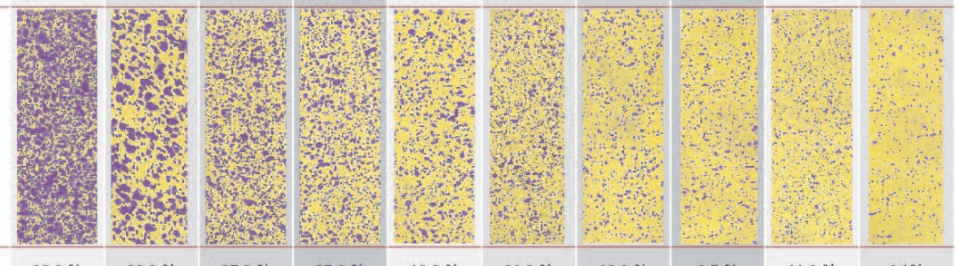
Volume de bouillie		300 l/ha	200 l/ha	150 l/ha	100 l/ha	80 l/ha	75 l/ha	65 l/ha	50 l/ha	40 l/ha	30 l/ha
Réglages	Calibre de buse	040 Rouge	040 Rouge	040 Rouge	020 Jaune	020 Jaune	020 Jaune	015 Verte	015 Verte	015 Verte	015 Verte
	Vitesse d'avancement (km/h)	4,8	6,7	8,9	6,7	8,4	8,9	7,7	10,5	12,5	16,5
Papier hydro-sensible											
Couverture surface foliaire (%)		60,8 %	38,2 %	37,0 %	27,8 %	18,3 %	21,9 %	13,9 %	9,5 %	11,6 %	4,1%

Tableau 2 : Surface foliaire couverte selon le volume de bouillie et le calibre des buses. Tests réalisés avec des buses à fente classique basse pression. Mesures réalisées à l'aide du logiciel ImageJ for DepositScan, USDA. Buses utilisées à 1,5 bar de pression. Source : ARVALIS - Institut du végétal.

Depuis quelques années, une tendance à la baisse des volumes de bouillie s'observe sur les exploitations céréalières de Bourgogne Franche-Comté. On parle de bas volume dès que les volumes de bouillie par hectare sont inférieurs à 100 l/ha.
Sur le papier, réduire les volumes de bouillie à l'hectare offre quelques avantages : transporter moins d'eau, rouler plus vite dans les champs et se positionner au plus près des bonnes conditions de traitement pour maximiser l'efficacité. Cependant, cette technique demande un peu d'attention. Il faut redoubler de vigilance dans le choix des buses, leur calibre et la vitesse d'avancement avec un seul objectif : disposer d'une qualité de couverture optimale. Il ne faut pas non plus oublier que les bas volumes ne sont pas à pratiquer de la même manière avec tous les produits !

Premier levier : augmenter la vitesse d'avancement

Les deux principaux leviers pour mettre en œuvre une réduction du volume de bouillie sont l'augmentation de la vitesse d'avancement et la réduction du débit de bouillie à la rampe (tableau 1). Augmenter la vitesse d'avancement est un bon levier pour traiter à bas volume mais attention aux problèmes de stabilité de rampe. Celle-ci a un impact direct sur l'homogénéité de répartition sous la rampe. D'autre part, mieux vaut s'assurer que la régulation du pulvérisateur est suffisamment réactive dans les phases d'accélération et de décélération en début et en fin de parcelle.

Réduire le débit de bouillie à la rampe tout en évitant le bouchage

Quant à la réduction de débit, elle s'accompagne nécessairement d'un passage à de petits calibres de buses. Attention, plus le calibre est petit et plus le risque de bouchage est important, d'autant plus qu'en bas volume, la bouillie est plus concentrée qu'à volume élevé. C'est pourquoi il est recommandé de ne pas descendre en dessous du calibre 015 (couleur Verte ISO). D'autre part, il convient de bien surveiller la filtration et de la renforcer au niveau des tronçons, si ce n'est pas déjà le cas sur le pulvérisateur. Choisir des buses de 80° réduit aussi le problème. Les buses de 110°, plus évasées, ont tendance à se boucher plus souvent. Mais dans tous les cas (80° ou 110°), il convient d'ajuster la hauteur de traitement à l'angle des buses : le triple recouvrement est obtenu à partir de 80 cm sous la cible pour des buses de 80° et 50 cm de la cible pour des 110°. Travailler à une hauteur inadaptée conduirait à une augmentation de la dérive.

Surveiller de près la qualité de couverture

La qualité de couverture dépend à la fois du volume de bouillie et de la mouillabilité des plantes. En général, plus le volume de bouillie à l'hectare augmente, plus la quantité de dépôts (ou rétention) sur les surfaces foliaires est importante. La notion de surface de couverture peut être assimilée au volume de bouillie par hectare dans le cas de plantes mouillables comme la plupart des dicotylédones. Dans ce cas, pour une même dose de matière active, la rétention de produit est constante quel que soit le volume de bouillie/ha puisque la concentration des dépôts augmente lorsque les volumes de bouillie diminuent.
Cependant, pour les plantes peu mouillables (comme la plupart des graminées), l'augmentation du volume de bouillie ne conduit qu'à une très légère augmentation de rétention. De fait, pour une même dose de matière active, les bas volumes peuvent conduire à une baisse de rétention de produit phytosanitaire.

Le type de buse influence peu les résultats

D'autre part, la répartition des gouttelettes sur la surface foliaire est aussi un facteur à prendre en compte dans l'efficacité des produits. Celle-ci est influencée par le type de buse utilisé.
Les buses à fente classique basse pression sont souvent utilisées en bas volume car réputées pour leurs fines gouttelettes et leur répartition homogène sur les surfaces foliaires. Cependant, les buses à injection d'air ne sont pas contraires à la pratique au vu des nombreux essais conduits par ARVALIS - Institut du végétal. Il en ressort que le volume de bouillie minimal par hectare se décide en fonction du mode d'action du produit et du type de buse utilisée.
Pour les produits systémiques, très sensibles aux conditions climatiques et peu sensibles à la qualité de couverture, la réduction du volume peut s'envisager jusqu'à 50 l/ha quel que soit le modèle de buse sans affecter l'efficacité des traitements. A l'inverse, les produits de contact agissent « là où ils tombent » et nécessitent une répartition homogène des impacts et la plus grande surface de couverture possible. Dans ce cas, les buses à fente classique s'utilisent avec un volume minimum de bouillie de 50 l/ha, contre au moins 80 l/ha pour les buses à injection d'air. Dans le cas de très petites cibles, le minimum sera fixé à 150 l/ha pour des buses à injections d'air et 80 l/ha avec des fentes classiques.

Matin ou soir, viser un maximum d'hygrométrie

Les buses de petit calibre, incontournables en bas volume, sont sensibles à la dérive par formation de fines gouttelettes. C'est pourquoi, en situation de réduction de volume, il est indispensable de travailler dans des conditions climatiques optimales, c'est-à-dire avec une hygrométrie maximale et sans vent.
Quel que soit le mode d'action du produit, l'hygrométrie est primordiale pour une simple raison : elle permet d'éviter l'évaporation des gouttelettes. Pour les produits systémiques, l'hygrométrie améliore aussi le passage du produit à travers la cuticule. Cette pénétration est d'autant plus rapide que la plante est en condition «poussante», c'est-à-dire que les températures sont clémentes.

Traiter le matin ou le soir ? Tout dépend des conditions de la journée. En fin d'hiver, il arrive que les bonnes conditions soit réunies durant toute la journée, la question ne se pose alors pas. En revanche, plus les traitements sont effectués tardivement au printemps ou en été, plus il faut être vigilant. Le matin et le soir sont deux moments favorables aux traitements mais il se peut qu'en soirée, la plante ne soit pas réceptive car toujours sous l'effet du stress de la journée. Le matin ou la fin de nuit sont alors à privilégier.
A noter que la rosée est bénéfique pour la plupart des traitements, que ce soit des produits de contact ou des produits systémiques. Elle permet la redistribution du produit sur la surface foliaire. D'autre part, en présence de rosée, la cuticule est dilatée, favorisant le passage des molécules systémiques.

Volume/ha	Vitesse (km/h)	Calibre (code ISO)/ pression (bars)	Débit (l/min)	Autonomie (h)	Débit de chantier (en ha/h)
150 l/ha	7,7	Bleu à 2 bars	0,96	8	19,2
	7,7	Verte à 2 bars	0,48	16	19,2
	10,3	Jaune à 2 bars	0,65	16	25,2
75 l/ha	15,4	Bleu à 2 bars	0,96	16	38,4
	8	Orange à 2 bars	0,34	24	19,2
	15,5	Jaune à 2 bars	0,65	24	37,7
50 l/ha	23,1	Bleu à 2 bars	0,96	24	57,6
	8	Orange < 1 bar	0,2	40	19,2
	19,3	Verte à 2 bars	0,48	40	47
30 l/ha	38,5	Bleu à 2 bars	0,96	40	96

38,5 km/h - Dans ce cas, la vitesse est trop élevée : la stabilité de la rampe est mise en défaut.
Orange < 1 bar - Dans ce cas, le calibre est trop petit : risque de bouchage.

Tableau 1 : Illustration de différentes possibilités de réglages en bas volume tout en évitant le bouchage des buses et en ayant une bonne stabilité de rampe. Calculs effectués pour un pulvérisateur de 1200 l et 24 m.

La sélection automatique de buses gagne du terrain

Indépendante du volume et de la vitesse, la sélection automatique de buses ouvre la voie à une plus grande précision d'application. La porte ouverte à la modulation et à la localisation.


Amazone


Amazone

La sélection automatique agit en assurant la permutation d'une buse au profit d'une autre, voire de deux autres si le débit requis l'exige.

Après la coupure de tronçons assistée par GPS, place aux porte-buses à sélection automatique en cours de travail. Le principe de la sélection automatique de buses part d'un constat : les buses tolèrent des plages de variation de vitesse, de pression et de dose limitées, au-delà desquelles le spectre de pulvérisation, en termes de nombre et de taille de gouttelettes, est susceptible d'être altéré, au détriment de l'efficacité des produits. Autrement dit, lorsqu'un type et un calibre de buse sont sélectionnés sur le porte-buse, l'opérateur a peu de marge de manœuvre pour modifier en cours de traitement son allure ou son volume/hectare.

Sauf que dans les phases d'accélération et de décélération, dans les fourrières ou les terrains accidentés, les changements de vitesse ne relèvent pas de la volonté du chauffeur, mais s'imposent à lui par la géographie et la topographie du parcellaire.

C'est là où la sélection automatique agit en assurant la permutation d'une buse au profit d'une autre, voire de deux autres si le débit requis l'exige. L'Allemand Lechler est un des pionniers de cette technologie, dont il a fait profiter son compatriote Dammann. Müller Elektronik est le second spécialiste allemand à s'être engagé dans cette voie.

Une dose pulvérisée respectée de 8 à 20 kilomètres à l'heure

En France, c'est Hardi-Evrard qui a initié le mouvement autour de cette technologie en présentant l'Opti-Spray au Sima 2011. Il a été rejoint depuis par Tecnoma avec le VarioSelect. D'autres constructeurs sont sur les rangs dont Amazone avec l'AmaSelect. La sélection automatique de buses présente de nombreux avantages. Le premier est d'éviter à l'opérateur de manipuler les porte-buses et de s'exposer aux produits phytosanitaires.

Le second concerne la qualité de pulvérisation. Il y a quelques années, la vitesse au travail d'un pulvérisateur oscillait entre 8 et 12 kilomètres/heure alors qu'actuellement elle peut atteindre les 20 kilomètres/heure. Il est impossible, avec une seule buse, de balayer une telle plage de vitesse à l'intérieur du champ, sans altérer la qualité de pulvérisation. En effet, les buses supportent une amplitude de pression comprise entre 1,5 et 3,5 bars pour des modèles classiques et entre 1,5 et 5 bars pour des buses à injection d'air. D'où l'intérêt du changement automatique des buses.

Passer de 80 à 180 litres/hectare sans descendre du tracteur

La variation de volume/hectare est l'autre argument des sélecteurs automatiques de buses, notamment dans le cas des applications d'azote liquide mettant en œuvre des modulations intraparcellaires.

La variation du volume peut osciller dans une fourchette comprise entre 80 et 180 litres/hectare. En y ajoutant les variations de vitesse, le changement de buse en cours de travail s'impose.

Si la sélection automatique de buses sert aujourd'hui la modulation intraparcellaire d'azote, elle sera demain au service de la modulation des applications de produits phytosanitaires. Toutefois, il manque pour l'instant des modèles agronomiques suffisamment fiables pour convertir les observations en décisions.

MICHEL PORTIER

La coupure buse par buse

Les dispositifs de sélection automatique de buses vont de pair avec le développement de la coupure buse par buse. Utilisant comme ces derniers un pilotage électrique ou pneumatique selon les systèmes, la coupure buse par buse permet de pousser encore plus loin la coupure de tronçon par GPS en limitant au maximum les manques et les recouvrements. Elle ouvre également la voie au traitement par tâche en relation avec un capteur détectant les adventices ou les zones de maladie. Amazone a récemment présenté son concept Amaspot utilisant le capteur infrarouge GreenSense qui déclenche la pulvérisation uniquement en présence de mauvaises herbes. Un autre dispositif est déjà opérationnel depuis longtemps, c'est le WeedSeeker d'Avidor Hightech, distribué par Trimble. Il utilise des capteurs traitant des bandes de 40 cm, ce qui le rend coûteux sur de grandes largeurs. Autre exemple de traitement ultra-localisé, le Spot Sprayer de Garford profite de caméras analysant des bandes de 2 mètres.



L'assistance et l'injection d'air pour lutter contre la dérive

Les buses à injection d'air et les rampes à assistance d'air constituent deux leviers efficaces pour limiter la dérive. Leur niveau de performance et leur coût les différencient.



Hardi

La manche à air, technologie peu répandue en France, reste l'un des moyens les plus efficaces pour limiter la dérive.

La limitation de la dérive est un des leviers les plus importants pour optimiser la pulvérisation. Elle combine deux avantages, puisque tout ce qui se dépose sur la cible au bénéfice de l'efficacité est autant de produit en moins dans la nature au préjudice de l'environnement. Cette préoccupation n'est pas nouvelle. Il y a maintenant vingt-cinq ans, Hardi présentait ses rampes à assistance d'air Twin, constituées de deux turbines et deux manches à air accrochées aux deux demi-rampes du pulvérisateur. L'air pulsé à l'entrée des manches ressort par les multiples orifices disposés sur toute la longueur, en position inférieure. Le rideau d'air généré vient croiser le rideau de pulvérisation produit par les buses, plaquant les gouttelettes sur leur cible. Cette technologie connaît un grand succès dans certains pays, mais a du mal à s'imposer en France. Elle reste pourtant l'une des solutions les plus efficaces pour lutter contre la dérive. À condition d'en payer le prix. Les rampes à assistance d'air renchérissent de 30 % le prix du pulvérisateur.

L'assistance d'air efficace mais coûteuse

Qui plus est, ce dispositif est injustement absent de la liste des dispositifs homologués ZNT. Outre les aspects économiques, Hardi a peut-être aussi souffert du fait d'être longtemps le seul à proposer cette technologie. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : plusieurs constructeurs italiens (Maschio, Caffini, Bargam) le proposent dans leur gamme. L'assistance d'air est aussi utilisée par Agrifac avec le système AirFlowPlus qui met en œuvre des ventilateurs hydrauliques disposés tous les 3 mètres, permettant selon le constructeur de limiter les pertes de charge sur toute la largeur de la rampe. Le surcoût de 1000 euros par mètre limite toutefois son développement aux zones de cultures à forte valeur ajoutée. Beyne se distingue avec le Wingssprayer, une aile (Wing) exploitant le courant d'air descendant créé par le déplacement du pulvérisateur. Ce dispositif est proposé avec une architecture à simple ou à double aile pour amplifier l'effet, notamment à vitesse élevée.

Plus abordable que l'assistance d'air, l'injection d'air sous pression est une technologie proposée par Agrifac avec l'HighTechAirPlus et par John Deere sur ses appareils TwinFluid. Un compresseur embarqué force l'injection d'air au niveau des quadrijets, avec un effet beaucoup plus marqué que des buses à injection d'air passive. La variation de la pression d'air permet de faire varier la taille des gouttelettes, en fonction du volume/hectare et de la pression de liquide appliqués. Ainsi, il est possible de limiter la dérive sans changer de buse en augmentant la pression d'air pour accroître la taille des gouttelettes.


John Deere

Les buses à injection d'air sous pression permettant de lmiter la dérive sans changer de buse, en augmentant la pression d'air poru accroître la taille des gouttelettes.

Les buses à injection d'air sont un bon compromis

Reste la solution la plus répandue pour la lutte antidérive : les buses à injection d'air constituent à n'en pas douter le moyen le plus accessible et le plus polyvalent. Elles souffrent cependant de quelques critiques qui ne sont pourtant pas confirmées par les tests d'Arvalis-Institut du Végétal. Comparativement à des buses à fente classiques, les buses à injection d'air génèrent des gouttelettes d'une taille trois fois plus importante (600 contre 200 microns). La répartition de la bouillie est donc moins homogène. Mais cela n'a pas vraiment d'impact sur la qualité de pulvérisation, car l'expérience montre qu'il n'y a pas de lien entre le nombre d'impacts au centimètre carré et l'efficacité. Le facteur discriminant est la surface de couverture totale qui est exactement la même dans les deux situations. La seule contrainte de la buse à injection d'air est de veiller à ce que le volume/ha soit suffisant, le volume minimal étant nettement supérieur à celui d'une buse à fente classique pour des traitements à cible étroite.

MICHEL PORTIER

Des rampes stables et à bonne hauteur

Afin de concilier l'augmentation des vitesses de traitement et la qualité de pulvérisation, la stabilité de la rampe est un enjeu majeur pour les constructeurs de pulvérisateurs. Francois-Xavier Janin, chef produit chez Berthoud et Ludovic Leturque, expert pulvérisation chez Horsch, nous livrent leur analyse.



Légende



Légende



Légende

Quels sont les principaux facteurs mis en jeu pour assurer la stabilité d'une rampe ?

■ **F.-X. J.** - *«Deux types de fouettement sont à gérer sur une rampe, il s'agit du fouettement vertical ou «roulis» et le fouettement horizontal. Le premier est celui qui est le plus révélateur quand on qualifie une rampe en termes de stabilité. Il est géré par la suspension elle-même qui, selon la conception choisie par le constructeur, aura une plus ou moins grande efficacité sur ce roulis. On trouve aujourd'hui des suspensions à biellettes, pendulo-biellettes, axiales, pendulaires… Concernant le second facteur, le fouettement horizontal, il est moins facilement visible. Mais il est tout aussi préjudiciable à cause des doubles, triples recouvrements de la rampe qu'il génère après un virage, une accélération ou un freinage. Différents équipements permettent de le limiter : ressorts mécaniques, plots polyuréthane, boules d'azote…*
Au-delà de la rampe, la stabilité du porteur est primordiale. Tout mouvement absorbé par le porteur n'est pas transféré à la rampe ce qui assure une meilleure stabilité et durabilité de l'équipement».

■ **L. L.** - *«Le premier élément pour Horsch est de désaccoupler la rampe du châssis. En effet, l'objectif est de ne pas répercuter les secousses du châssis sur la rampe. Pour cela, la rampe doit être totalement libre et indépendante. Le deuxième facteur, qui est lié au premier, est d'éviter tous les dispositifs qui interfèrent entre la rampe et le châssis. Il faut donc proscrire les ressorts, amortisseurs et les boules d'azote sur le cadre de rampe.*
De ces deux premiers facteurs découle le dernier qui nous semble primordial : la réactivité de l'hydraulique et la performance des capteurs. La rampe étant libre, il faut savoir rapidement récupérer et traiter l'information (assiette de la rampe par rapport au châssis et hauteur à différents points de la rampe), afin de piloter en temps réel la rampe. Pour y arriver, les capteurs, les vérins hydrauliques et pneumatiques doivent être très réactifs, performants et fiables».

Les dispositifs de régulation automatique de la hauteur de rampe sont-ils indispensables pour évoluer à haute vitesse ?

■ **F.-X. J.** - *«Avant tout, un dispositif de régulation automatique de hauteur de rampe doit équiper une rampe déjà stable, sans quoi son effet sera faible, voire négatif. Berthoud équipe ses rampes depuis plusieurs années d'une suspension dite Axiale pour répondre à la demande d'augmentation de vitesses de traitement. Les comportements de rampes sont très bons, la vitesse permettant d'optimiser la stabilité de rampe. Par conséquent, la régulation de hauteur de rampe n'est pas indispensable systématiquement pour évoluer à vitesse élevée. En revanche, il est clair que certaines conditions peuvent rendre très utile, voir indispensable le recours à ce dispositif. Dans le cas d'un parcellaire vallonné et/ou accidenté, où le contrôle de la rampe peut devenir récurrent, la régulation automatique de hauteur de rampe pourra être un vrai «plus», l'opérateur se concentrant sur sa pulvérisation, plutôt que sur la position de sa rampe».*

■ **L. L.** - *«Dans un contexte de haute vitesse de traitement, il n'est pas forcément obligatoire d'avoir un dispositif de régulation de la hauteur de rampe. Tout dépend en fait de l'objectif visé. Pour pulvériser à haute vitesse avec une rampe à plus d'un mètre de la cible, un dispositif manuel peut suffire. Par contre, si l'objectif est de pulvériser de manière optimale, c'est-à-dire au plus proche de la cible, afin d'assurer un triple recouvrement et aussi d'être sûr que les gouttelettes ne sont pas évaporées avant d'avoir touché la cible : dans ce cas, un dispositif de régulation automatique devient obligatoire».*

Quelles sont les limites de ces dispositifs ?

■ **F.-X. J.** *«Pour qu'une régulation automatique de hauteur de rampe soit performante, un réglage précis est nécessaire, ce qui fait parfois défaut sur le terrain. Sur certains systèmes, la performance varie selon le type de culture et son stade. C'est pour cette raison que nous avons opté pour une solution disposant de plusieurs modes de travail : Sol, Culture et Hybride».*

■ **L. L.** *«La première des limites est l'anticipation des obstacles sur toute la largeur de la rampe. Les capteurs de hauteur de rampe ne permettent pas de prévoir l'arrivée d'un poteau dans la parcelle ou de voir une zone sans végétation. C'est pour cette raison que nous avons créé le BoomSight qui nous permet d'anticiper l'arrivée d'un obstacle, même à haute vitesse, afin que la rampe anticipe son franchissement. Les extensions de rampe ont tendance à s'escamoter dans les virages à 20 km/h sous l'effet de la vitesse linéaire. Enfin, la dernière limite est qu'avec un pilotage parfait de la rampe, l'utilisateur a tendance à ne plus regarder celle-ci. Pourtant il doit tout de même garder un œil sur le bouchage des buses».*

PROPOS RECUEILLIS PAR MICHEL PORTIER



LES NOUVEAUTÉS • Les nouveautés • LES NOUVEAUTÉS • Les nouveautés • Les nouveautés • LES NOUVEAUTÉS • Les nouveautés • LES NOUVEAUTÉS

Amazone UX Medium, pour séduire la polyculture

Pour le marché français, le constructeur allemand propose l'UX 3200 Special Medium, un produit d'appel destiné à séduire les polyculteurs-éleveurs, avec un catalogue d'équipements limité. Il dispose d'une station de lavage embarquée, d'une circulation continue, d'un unique débitmètre à l'arrière, d'un timon articulé optionnel et d'une régulation DPAE par le boîtier Amaspray +. Sur ce dernier, peut être greffé le ProfiClick. Ergonomique, ce petit boîtier annexe, pouvant se combiner à n'importe quel boîtier Isobus, permet de piloter les fonctions hydrauliques de la rampe et de la direction. Il se décline en deux versions, l'une pilotant uniquement la rampe (déverrouillage, dépliage, hauteur et dévers), l'autre intégrant en plus les pilotages manuel et automatique du timon ou de l'essieu directeur.

Modèle : UX 3200 Special medium
Capacité : 3 200 l
Rampe Super L : 21, 24, 27 et 28 m


Amazone

Berthoud L'automoteur Raptor fait peau neuve

Le pulvérisateur automoteur Raptor change de design avec un nouveau capot intégrant un éclairage à leds. L'intérieur de cabine reçoit un accoudoir plus ergonomique et un nouveau terminal. La transmission Bosch Rexroth adopte la fonction Éco de série. Elle permet, pour une vitesse de travail donnée, d'avoir le régime moteur et l'hydrostatique qui s'adaptent automatiquement selon la charge. Cette transmission dispose également d'un régulateur de vitesse. Côté guidage, Berthoud a signé un accord avec Trimble et continue de développer sa compatibilité avec les autres systèmes GPS. Les modèles à cabine centrale reçoivent des évolutions spécifiques. Ils s'équipent d'une cabine homologuée Rops. Quant aux modèles 4 200 et 5 200 litres avec cabine centrale, ils peuvent bénéficier en option d'une garde au sol à réglage hydraulique de 1,25 à 1,80 m. Courant 2016, tous les modèles de la gamme passeront au Tier 4 final.

Modèles : Raptor 2500, 3200, 4200, 5200, 4200 AS, 5200 AS, 3200 FC, 4200 FC, 5200 FC
Capacités : 2500 à 5200 l
Rampes : 24 à 44 m


berthoud

MÉCA-CONTROLE BOURGOGNE
Contrôle Pulvérisateurs
Contrôle VGP
Télescopiques, engins de manutention
Tél. 03 80 93 25 93
Port. 06 78 81 29 14
E-mail : meca-controle.bourgogne@orange.fr

Caruelle Séguip Un pulvé tracté futuriste


Caruelle / Séguip

Les deux marques cousines inaugurent un tout nouvel appareil tracté baptisé Stilla 460 chez Caruelle et XS 460 chez Séguip. L'ensemble châssis-cuve inédit se caractérise par sa compacité offrant un empattement court, tout en préservant un centre de gravité bas.
L'essieu dispose d'une suspension par quatre plots élastomères et en option, de la fonction suiveur offrant un angle de braquage de 25 degrés. La cuve de rinçage prend place à l'avant de la cuve principale, cette dernière profitant d'un design tout en courbe, facilitant la circulation de la bouillie et le rinçage.
Tous les tuyaux de retour en cuve sont supprimés au profit du diffuseur anti-mousse en inox. Le poste de mise en œuvre adopte au choix quatre configurations: l'Info Van avec des vannes manuelles, le Selec Van+ permettant un rinçage depuis la cabine, le Selector+ offrant une mise en œuvre automatique et le récent aut.oSelec.
Ce dernier se caractérise par son écran tactile de 7 pouces affichant dix menus pour programmer toutes les fonctions de remplissage, d'incorporation, de pulvérisation, de rinçage (4 modes) et de nettoyage du pulvérisateur. Toutes les informations sont également accessibles depuis la console en cabine.
Quant au nouvel incorporateur, il intègre une tablette facilitant la manipulation des produits. Trois types de régulation DPAE sont proposés : l'oSpray 709, l'H2. oSpray avec Bus Can permettant la modulation de dose et l'is. oSpray compatible Isobus. Avec sa console tactile de 12 pouces, l'is.oSpray intègre le guidage, la coupure de section, la modulation de dose, l'affichage de quatre caméras vidéo.
La machine utilise un système de passerelle qui permet de transformer les informations Bus Can en isobus, laissant la possibilité d'utiliser l'appareil sur un tracteur isobus ou non. La console permet également la documentation parcellaire avec un transfert des données par clef USB ou liaison sans fil GSM.

Cuve principale : 4 600 l
Cuve de rinçage : 460 l
Rampes : 18 à 44 m

Challenger Un traîné inspiré des automoteurs

Les pulvérisateurs traînés Rogator 300 sont largement inspirés de la gamme d'automoteurs RG600, dont ils utilisent plus de 60 % des composants. Reposant sur un châssis poutre, ils reprennent notamment la cuve, la rampe et son bras implanté à l'avant de l'essieu, ainsi que tout le système de pulvérisation et de mise en œuvre. Les RG300 se différencient avec une cuve de rinçage de 400 l implantée à l'avant, zone où se situent également deux grands espaces de rangement. Une seconde cuve de rinçage optionnelle de 500 l peut être greffée à l'arrière. L'ensemble de l'appareil est animé hydrauliquement, y compris la pompe centrifuge, soit directement à partir de la prise power beyond du tracteur, soit par l'intermédiaire d'une centrale hydraulique. L'essieu inséré dans le châssis propose deux largeurs de voie. Suiveur en option, il offre un angle de braquage de 35°. Une suspension hydraulique à double triangulation sera proposée par la suite. Le RG300 se pilote depuis un terminal Isobus et un joystick. La rampe reçoit des porte-buses à commande électrique, offrant jusqu'à 30 tronçons. Les deux plus gros modèles ne sont pas encore disponibles.

Volume : 3 300, 4 400, 5 500 et 6 600 l
Largeur de rampe : 24 à 30 m
Voie : 1,50 ou 2,25 m
Pompe : centrifuge 785 l/min



M. Portier

Hardi-Evrard Un porté de grande capacité

Le Mega fait son retour dans la gamme des pulvérisateurs portés Hardi en proposant une capacité de cuve jusqu'à 2 200 litres.
Lors de sa conception, le constructeur a placé la cuve de rinçage en hauteur devant la cuve principale profitant de l'espace entre l'appareil et la cabine du tracteur, afin d'optimiser le centre de gravité.
Des carénages protègent les éléments de mise en œuvre des projections.
L'attelage trois points a été intégré de manière à faciliter l'accrochage. Les rampes en acier à repliage vertical disposent d'un nouveau système de relevage offrant une plage de hauteur de travail de 160 cm. Au centre de la rampe, un dispositif antifouettement limite les mouvements indésirables.
La commande de la rampe se fait électrohydrauliquement par le biais d'un joystick. Le Mega embarque en standard la régulation Dynamic Fluid 4 issue des appareils traînés.

Volume : jusqu'à 2 200 l
Rampe : VP PRO 20 à 28 m



A. Sonneville

Hardi-Evrard L'Alpha Evo Varitrack passe Tier 4i


L. Vimond

Les deux plus petits modèles d'automoteurs de pulvérisation Alpha Varitrack bénéficient d'une nouvelle motorisation. Signé Deutz, le nouveau bloc répond aux normes antipollution Tier 4i grâce à un EGR, un DOC et un FAP. La transmission d'origine Sauer bénéficie d'une cylindrée accrue permettant d'atteindre 40 km/h. Baptisée Écodrive, elle dispose d'une nouvelle gestion permettant de réduire la consommation en fonctionnant à bas régime. En option, une transmission dite «côteaux» offre un couple accru de 50 % et se combine à un système antipatinage électronique. Autre évolution, L'automoteur peut recevoir des rampes jusqu'à 38 m, contre 33 m auparavant.

Modèle : Alpha Evo VariTrack
Puissance : 175 ch
Rampe : 24 à 38 m

Horsch Une rampe au plus près de la culture


Horsch

Le système BoomControl Pro de stabilisation de la rampe des pulvérisateurs Leeb GS permet d'approcher la rampe au plus près de la végétation, afin de limiter la dérive. Outre le dispositif de régulation de la hauteur de rampe, le concept se caractérise par des buses espacées de 25 cm travaillant avec un angle de 80 degrés. Autre particularité de cet appareil, son système de rinçage CCS assure un rinçage en continu par refoulement, accélérant le processus tout en limitant le besoin d'eau claire.

Kuhn Un traîné d'entrée de gamme

Le pulvérisateur traîné Lexis 3000 enrichit l'offre Kuhn.

Le constructeur mise sur la simplicité d'utilisation et propose la mise en œuvre Manuset avec deux vannes principales.

Plusieurs boîtiers de régulation électronique DPAE sont disponibles : RPB, REB3 et VISIOREB avec GPS Section Control. Côté manœuvrabilité, la longueur essieu-anneau d'attelage atteint 4,05 m.

Le Lexis reçoit les nouvelles rampes en aluminium à deux bras MEA2 et MTA2 avec articulation à blocage mécanique et correcteur automatique mécanique du dévers.

Deux choix de suspension de rampe sont possibles : Trapezia ou Equilibra. L'entretien est simplifié avec une centralisation des filtres et de la pompe.

Volume : 3 000 l
Rampe : 18 à 24 m



A. Sonneville



HORSCH Leeb LT (4000 à 5000 litres)
- **Système BoomControl Pro EXCLUSIF** multi-primé pour un pilotage actif de la rampe totalement innovant, au plus près de la ciblre à vitesse élevée y compris dans les pentes.
- **Bac d'incorporation surdimensionné EXCLUSIF** : préparation rapide et sûre
- **Système CCS EXCLUSIF** : rinçage continu rapide et automatisé du circuit de pulvérisation avec une dilution inférieure à la norme en une seule action.
- **Multi-Select à 25 cm EXCLUSIF** : gestion automatique du choix des buses prenant en compte la vitesse et la modulation de doses intraparcellaires.

DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS
HORSCH LEEB

• **DAFP**
TOUCY 03 86 44 00 77 — **VENOY** 03 86 44 00 19
COULON SERVICE Sementron 03 86 44 24 16 — et son agent ***Ets Jerusalem*** - Ancy-le-Franc **03 86 75 11 14**

• sarl **MANIERE**
VERREY/SALMAISE 03 80 35 80 66

• **MALECOT POIRIER AGRI**
VARENNES VAUZELLES 03 86 71 62 90 — **SAINT LOUP** 03 86 26 24 49
SAINT HILAIRE 03 86 76 16 87 — et son agent ***Ets Bourgeat*** - Varzy **03 86 29 48 43**

Matrot Un automoteur de 6000 litres à rampe avant

Destiné surtout aux marchés export, l'automoteur Falcon se démarque du reste de la gamme Matrot. Il conserve uniquement le concept de rampe avant et le système de pulvérisation du Xénon. Le spécialiste adopte notamment une transmission hydrostatique permettant d'offrir une voie variable hydraulique de 3 à 4 m et une suspension pneumatique indépendante sur les quatre roues.

La garde au sol atteint 1,80 m. Motorisé par un Cummins conforme aux normes Tier 4i, le Falcon est conçu pour rouler jusqu'à 35 km/h dans les champs. Sur route, il est homologué en France à 25 km/h compte tenu de sa largeur de 4 m. Les rampes alu Pommier à trois bras se replient par le dessus. L'accès à la cabine d'origine New Holland s'effectue par l'arrière de l'appareil.


Matrot

Cuve principale : 6 000 l
Largeur de rampe : 36 à 48 m
Puissance : 380 ch

Arland L'Hélium protège les jets

Disponible en 800, 1 100 et 1 300 l, le pulvérisateur porté Hélium est équipé de rampes aluminium à repliage vertical de 18 à 24 m, montées sur un cadre pendulo-biellette suspendu avec anti-fouettement hydro-pneumatique. L'ensemble des jets est protégé sur la largeur de la rampe. L'incorporateur de produit situé sur le côté est habillé d'un carter. La jauge rotative sur la face avant de la cuve peut être électronique, avec arrêt automatique du remplissage et gyrolaveurs électriques en option. L'ensemble des vannes situées près du bac incorporateur facilitent les opérations de remplissage, d'incorporation et de lavage. L'Hélium est équipé de boîtiers dotés de la technologie bus-can, notamment le Xénius et son écran couleur tactile couleur 7''.


Arland

Artec Une cabine classe 4 pour le F40

Sur son automoteur de pulvérisation F40, qu'il soit à rampe frontale ou arrière, Artec propose une nouvelle cabine aux normes de protection classe 4. Celle-ci profite d'un nouveau design extérieur et d'une nouvelle ergonomie des commandes avec un accoudoir central multifonction et un siège basse fréquence. L'accès à la cabine a lui aussi été amélioré. Côté motorisation, le constructeur s'affranchit de la norme Tier 4f avec un système SCR. Le constructeur offre la possibilité d'une voie variable hydraulique de 2,10 à 2,70 m, associée à une transmission hydrostatique. La hauteur sous châssis atteint quant à elle 1,35 m.


G.Coisel



John Deere Bye bye la transmission

Avec son pulvérisateur traîné R994i, John Deere complète la gamme par le bas. Positionné «haut de gamme», il se distingue notamment par son dispositif d'entraînement hydraulique des pompes PowrSpray, faisant l'impasse sur le traditionnel cardan. Un tel système a pour avantages de limiter le régime moteur du tracteur et de faciliter la régulation de la pulvérisation. Le PowrSpray améliore également les performances de remplissage via deux pompes centrifuges auto-amorçantes d'un débit de 1 200 l/min. Il faut alors moins de quatre minutes pour remplir la cuve.

Capacité : 4 400 l



G. Coisel

Berthoud Incorporer les phytosanitaires en sécurité

Le dispositif d'incorporation B Safe sécurise l'utilisation des produits phytosanitaires. Composé d'une poignée d'adaptation, d'une lance de rinçage, d'un venturi et de deux coupleurs rapides, il permet de siphonner et de rincer le bidon de produit sans risque de contact ou de pollution. Il est compatible avec la plupart des bidons et s'adapte sur des appareils neufs ou en service, dotés d'une trémie d'incorporation, cette dernière restant opérationnelle pour les produits solides. B Safe supprime ainsi les risques connus de contamination et de pollution : opercule du bidon souillé, risque de renversement du bidon après ouverture, inhalation du produit, éclaboussures projetées sur l'opérateur et autour de la trémie, éclaboussures projetées lors du rinçage du bidon. La préparation de la bouillie représente 84 % des contaminations.



Berthoud

Pulvérisateur Traîné
UX Super
de 3200 à 6200 litres
Largeur. 18 à 40 m

AMAZONE
Ets MARÉCHAL
58 Donzy 03 86 39 30 51
58 Corbigny 03 86 20 04 78
18 St Satur 02 48 54 12 97

Lemken Un pulvérisateur traîné compact



Lemken

Doté d'une cuve en polyéthylène, le Vega dispose d'un centre de gravité abaissé pour une meilleure stabilité. Le timon est disponible en version basse ou haute. Le bac d'incorporation et les commandes de mise en œuvre sont positionnés sur le côté. Les vannes à commande électrique sont intégrées dans le réseau de pulvérisation, afin de réduire le volume résiduel. Le pulvérisateur Vega est équipé d'une circulation continue. La coupure buse par buse est disponible, tout comme la coupure de tronçons SectionControl et la fonction BoomCommand, qui permet de garder la rampe à une hauteur constante. La rampe en aluminium se replie verticalement à l'arrière du pulvérisateur, entièrement ou unilatéralement pour les fourrières. Parmi les options, figurent la suspension hydraulique du timon, la flèche articulée à commande hydraulique automatique et la suspension pneumatique de l'essieu.

Volume : 3 000, 4 000 ou 5 000 l
Rampes : 15 à 24 m

Tecnoma Une rampe à repliage en S



A. Sonneville

Sur ses pulvérisateurs portés, à commencer par les Maxxis, Tecnoma propose une rampe à repliage arrière, en S, baptisée Tec-Line R. Elle vient en remplacement des rampes RA et HLE. Elle est disponible de 21 à 30 mètres. Outre son nombre de tronçons, de 6 à 13, allant à la coupure buse par buse, ses porte-buses pentajet, son éclairage à leds (en option), la Tec-Line R se distingue par sa suspension de rampe brevetée Smart-Active. Cette suspension centrale avec correction de dévers bénéficie d'un amortissement actif, du fait du vérin fixé au cadre de rampe relié à deux accumulateurs hydrauliques pilotés. La pression s'ajuste pour absorber les irrégularités du terrain.

Largeur de rampe : 21, 24, 27, 27/28, 28, 29, 28/29, 30, 28/30 m

Vogel & Noot Un nouveau pulvé traîné

Le pulvérisateur traîné Pharos 4600 bénéficie d'une cuve en polyéthylène placée à l'avant de l'essieu arrière pour la stabilité. La suspension pneumatique de l'essieu et la géométrie variable de la rampe ont pour objectif d'assurer la stabilité au travail jusqu'à 18 km/h, selon le constructeur. Une hauteur de rampe jusqu'à 2,90 m, ainsi qu'un essieu suiveur permettent de respecter la culture en place. Grâce à l'ordinateur de bord Muller Maxi 3.0, il est possible de gérer jusqu'à 18 tronçons. Le rinçage intérieur en continu s'effectue par une pompe séparée. Le système de vidange est situé en position basse.

Cuve : 4 600 l
Rampe : 15 à 27 m
Pompe : 400 l/min



A. Someville

BERTHOUD
ATOUTS CONFIANCE
RAPTOR
RAMPE EKTAR B2
• Nouvelle rampe aluminium 2 bras à suspension Pendulo-Axiale
• De 36 à 42 mètres
TENOR
RAMPE EKTAR B3
• Nouvelle rampe aluminium 3 bras à suspension Pendulo-Axiale
• De 36 à 44 mètres
BERTHOUD®
Forward together*
*Toujours plus loin ensemble
EUROPAGRI
Saint Clément 03 86 83 02 01
Brienon/Armançon 03 86 43 07 90
Agent : Francis Lesourd
Augy 03 86 40 29 09
Nouvelle base
Tonnerre 03 86 55 05 07
ZI. des Terres de Vauplaine
Route de Tanlay

Agrifac 8 000 litres d'autonomie sur Condor Endurance

Pour les cultures à forte volumétrie à l'hectare, Agrifac propose le Condor Endurance. Cet automoteur reprend le même principe de construction que les précédents automoteurs.

Le nouvel automoteur a vu son châssis renforcé, sa capacité de cuve accrue à 8 000 l, son empattement à 4 m et son rayon de braquage à 6,40 m. Il reçoit une pompe de remplissage indépendante Hydrofillplus. S'abaissant hydrauliquement au besoin, cette pompe de transfert offre un débit de 800 à 1 500 l/min. Pour limiter la compaction de cet automoteur de 13 tonnes, il peut recevoir des pneus jusqu'à 2,17 m de diamètre et jusqu'à 710 mm de largeur. Le Condor Endurance propose des coupures de tronçons de une, trois ou six buses chacune.

Puissance : 320 ch Tier 4f
Voie : 1,90 à 4,60 m
Garde au sol : 1,25 m
Pompe centrifuge : 400 l/min ou membrane 380 l/min
Largeur de rampe : 24 à 54 m



Agrifac

Kuhn Un boîtier de pulvérisateur avec fonction GPS

Le constructeur complète son offre en boîtiers de régulation DPAE Bus Can pour sa gamme de pulvérisateurs avec le VisioREB. Reprenant les fonctions principales du boîtier REB3 actuel, il les complète grâce à son écran tactile couleur sept pouces et sa barre de guidage à leds. Il profite ainsi des fonctionnalités GPS comme la coupure de tronçons, le guidage et la visualisation du pulvérisateur dans la parcelle.



L. Vimond



Hardi-Evrard Application mobile pour la traçabilité des traitements

L'application Evrard-ScanApp proposée sur smartphone et tablette simplifie la saisie des informations nécessaires à la traçabilité des produits phytosanitaires utilisées dans chaque parcelle. Elle permet de scanner leur code-barres pour les identifier et de gérer la communication avec le terminal Régulor 6 du pulvérisateur via wifi. Les données mémorisées dans la documentation parcellaire peuvent être transmises via une carte mémoire SD dans le logiciel de gestion parcellaire du bureau.



Hardi-Evrard

Maschio Un automoteur de pulvérisation



L. Vimond

Le Tsunami est un automoteur de pulvérisation dont le châssis est divisé en deux parties, l'avant étant relié à l'arrière par une tourelle. Il dispose d'une voie variable de 1,90 à 2,25 m, d'une suspension indépendante pneumatique des quatre roues autorisant une garde au sol de 1,60 m. Une pompe à pistons-membranes assure le remplissage et l'agitation, tandis que la pulvérisation est réalisée grâce à une pompe centrifuge. Pouvant traiter jusqu'à 20 km/h, il est doté d'une régulation DPAE, ainsi que d'une coupure de tronçons et une modulation de doses par GPS. Accessible par une échelle rétractable, la cabine est de catégorie 4.

Capacité : 4200 et 5200 l
Largeur de rampe : jusqu'à 42 m

Journée Amazone à la Sarl Manière

Objectif: réduction des intrants



La tournée de présentation des nouveautés épandage et pulvérisation Amazone s'est achevée le 24 février dernier à la Sarl Manière à Verrey Sous Salmaise.

Organisée en deux sessions (présentation en salle puis autour des machines), cette journée a permis à une cinquantaine d'agriculteurs de s'informer des dernières évolutions présentées par Laurent Kubler, inspecteur commercial régional du constructeur allemand.

Parmi toutes les évolutions dévoilées notamment fin 2015, Amazone développe une solution permettant d'appliquer de l'herbicide de façon ciblée sur les adventices présentes dans la parcelle, solution baptisée AmaSpot. Pour cette innovation, Amazone a reçu une médaille d'argent au dernier Agritechnica. Cette technologie s'appuie sur le système de capteur par fluorescence Greensense, qui est capable de détecter la chlorophylle et ainsi de faire la différence entre le sol et une adventice. Chaque capteur est capable de balayer des bandes de 25 cm de large et à 60 cm devant la rampe. Lorsque le capteur détecte une adventice, la buse à injection d'air pulvérise puis se coupe. Le constructeur annonce une précision au centimètre près à 20 km/h, y compris la nuit. Une buse particulière baptisée SpotFan 40-03 fonctionne selon le principe de fréquence d'impulsions modulable (PWFM). En fonction de la fréquence, une électrovanne gère le rapport entre la buse ouverte et fermée (largeur d'impulsion). Grâce à cette technique, il est également possible de gérer l'intervalle de temps entre chaque commande de buse (fréquence d'impulsion). De cette manière, le système gère à la fois le débit des buses et leurs ouvertures/fermetures. Naturellement, le système est adapté pour une utilisation habituelle, sur toute la parcelle ou partielle, en fonction du niveau d'enherbement de certaines zones.

Les nouvelles générations de distributeurs d'engrais ZA-TS et ZA-V étaient également présentées, toutes les deux bâties sur des cuves monoblocs et dotées de la pesée embarquée qui, grâce à deux capteurs travaillant à haute fréquence (200 Hz), compare la dose appliquée avec celle souhaitée. La gamme ZA-V propose un réglage manuel des aubes jusqu'à 36 m tandis que les ZA-TS sont dotés d'un réglage électrique de 24 à 54 m.

Ces 2 gammes à pesée sont dotées de la technologie Isobus et peuvent être pilotées avec le terminal Amatron 3, CCI 100, l'Amapad ou tout autre terminal.

Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
Équipement de bâtiment d'élevage
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
Clôture électrique
+ 25 ans d'expérience
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois
03 80 90 66 60

Sportsmann 450 HO homologué 2 places 6325€HT
ou
Sportsmann 450 HO homologué 1 place EU Tracteur au prix de 6575€HT
Garage du Mouësse
Agent POLARIS The Way Out
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
www.camerail.com
VIDEO SURVEILLANCE DES VELAGES
CONDITIONS DE MORTE SAISON
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35





UNE PROTECTION
COMPLÈTE ET PERSONNALISÉE

JE SÉCURISE
L'ACTIVITÉ DE
MON EXPLOITATION

Céréaliers, éleveurs, viticulteurs... Groupama prend en compte les spécificités et les risques de votre filière. Vous bénéficiez d'une couverture personnalisée de vos biens agricoles, de votre responsabilité civile et de vos pertes d'exploitation. Contactez un conseiller dédié pour un diagnostic sur mesure et gratuit.

Retrouvez nos solutions sur groupama-agri.fr

Groupama
Toujours là pour moi.

Pour les conditions et limites des garanties, se reporter au contrat.
Groupama Grand Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris - 101 route de Hausbergen. CS 30014 Schiltigheim - 67012 Strasbourg Cedex - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°13 003 066 - SIREN 379 906 753 - Code APE 6512Z - Document et visuels non contractuels, sous réserve d'erreurs typographiques. Crédit photos : Shutterstock. 03/2016.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 02/03/2016	Bourg-en-Bresse 08/03/2016	St Christophe-en B. 02/03/2016	National 02/03 au 08/03/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,96 €	3,94 €
	R	3,45 €	3,40 €	3,58 €	3,44 €
	O	-	3,00 €	-	3,05 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,00 €
	O	2,90 €	2,75 €	-	2,92 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,62 €
	P	2,45 €	2,40 €	-	2,37 €
Génisses VML	U	3,90 €	4,35 €	4,57 €	4,22 €
	R	3,70 €	3,60 €	3,81 €	3,59 €
	O	-	3,00 €	-	2,96 €
Taureaux VML	URO	-	2,50€	-	2,30 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 08/03/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	3,18	-	
250-300 kg	-	3,01	2,87	
300-350 kg	-	2,92	2,70	
350-400 kg	-	2,73	2,63	
400-450 kg	-	2,65	2,53	
450-500 kg	-	2,50	2,38	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	2,61	2,47	
250-300 kg	-	2,62	2,47	
300-350 kg	-	2,58	2,45	
350-400 kg	-	2,49	2,40	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,35	-	
400-450 kg	-	2,38	2,22	
450 kg et +	-	2,29	2,21	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	-	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,51	2,02	1,86	-
5 -10 ans	2,35	1,98	1,82	-
+10 ans	-	-	1,76	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,17	1,93	

Bovins : 1257
Apports corrects. 94% de vendus.

BROUTARDS: L'offre est un peu moins importante et de qualité hétérogène. Le commerce est toutefois assez régulier. Les lots convenables se négocient avec beaucoup de fermeté dans toutes les catégories de poids et plus particulièrement dans les sujets de 300 à 400 kg vaccinés FCO depuis plus de 60 jours.

LAITONNES GÉNISSES 2 ANS : Les volumes mis au marché restent conséquents. Les cours sont à peu près reconduits grâce à une demande suivie. Seul bémol : l'absence de débouchés en sujet de 2 ans médiocres et non caccinés FCO.

GÉNISSES 36 mois : Meilleure vente en extras.

VACHES : Les éleveurs préfèrent retenir leurs animaux dans leurs exploitations et repousser la vente de leurs réformes, plutôt que de les brader. Ainsi, on observe que les volumes se sont considérablement réduits depuis quelques semaines. Ce qui permet de rendre la vente un peu plus active, malgré des acheteurs toujours sur leurs réserves face aux tarifs pratiqués dans la viande.

NB : La date de clôture d'annonces est fixé le vendredi soir à 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 07/03/2016

Bovins (293)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
240 à 400 kg	720 - 1040	2,36 - 3,03
410 à 545 kg	1000 - 1290	2,24 - 2,60
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
405 à 480 kg	-	-
Laitonnes		
290 à 320 kg	730 - 830	2,44 - 2,60
340 à 405 kg	800 - 980	2,36 - 2,53
Génisses		
430 à 515 kg (16-24mois)	850 - 1090	1,86 - 2,12
460 à 680 kg (24-36mois)	850 - 1420	1,86 - 2,43
Taureaux		
880 à 1125 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	750 - 1080	
Vaches entre deux	1110 -1280	
Vaches lourdes	1300 -1810	

En broutards les volumes augmentent permettant de mobiliser plus d'acheteurs. Comme les semaines précédentes les sujets vaccinés FCO de plus de 60 jours sont les plus recherchés à des tarifs très fermes, légers tassement en lourds de plus de 450 kg. Seulemnt deux lots d'invendus. Sorties importantes en laitonnes avec une qualité satisfaisante permettant d'écouler la quasi-totalité des animaux à des coups plus fermes..Vente globale en vaches à des tarifs facilemnt reconduits mais qui ne progressent pas.

Bovins gras : 10
Vaches de viande : 3,54 à 3,92 kg de viande
Présentation de bonne qualité mais les prix ne remontent toujours pas

Prochain marché le lundi 14 mars 2016 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 09/03/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,82	2,65
350 à 400 kg	2,76	2,63
400 à 450 kg	2,65	2,48
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	nc	2,42
350 à 400 kg	2,41	2,25
Génisse		
(24-36 mois)	nc	2,07
Vaches		
- 5 ans	1,96	1,80
de 5 à 10 ans	1,85	1,72
+ 10 ans	-	1,58

Broutards Laitonnes : FCO à plus de 60 jours le commerce reste soutenu en broutards, commerce plus difficile en laitonnes.

Vaches-Génisses : Le commerce toujours en relation avec la viande est calme, vente difficile toutes catégories.

Tendance : Cours reconduits.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 08/03/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,50 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,45 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,45 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,35 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,40 €	2,25 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,80 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,60 €	2,25 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	2,05 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,25 €	2,05 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,15 €	2,00 €	

Tendance : Cours reconduits.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 29/02/16 au 06/03/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,69 €	-
350 kg	-	2,57 €	-
400 kg	-	2,50 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,36 €	-
500 kg	-	2,24 €	-
Femelles 6-12 mois		-	
270 kg	-	2,38 €	2,30 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,26 €	-

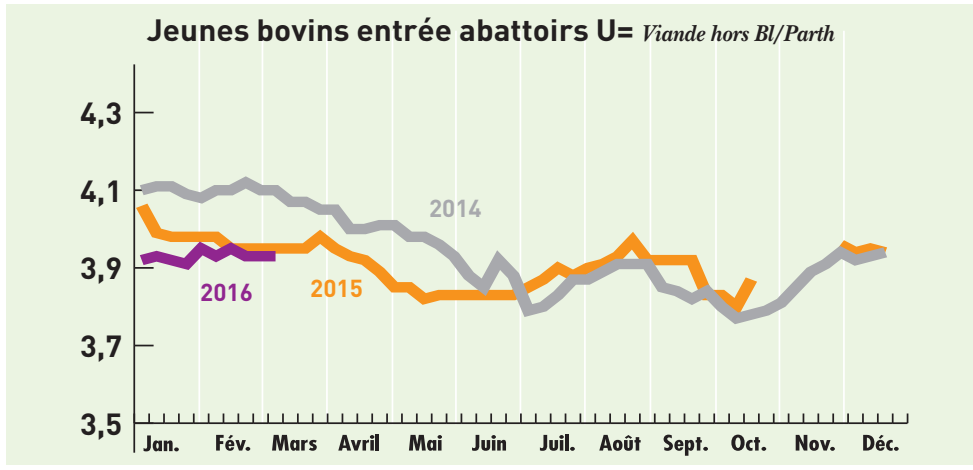
Tendance :
Maintien des cours plus facile dans les légers.

À partir du 23 février 2016, les modalités de cotations des gros bovins entrée abattoir évoluent en intégrant les modifications définies par l'instruction technique du 17 décembre 2015 (inclusion des primes labels rouge, exclusion des animaux avec ASDA rouge, exclusion des animaux croisés (39) issues de deux parents croisés (39)). Il convient d'interpréter d'interpréter avec prudence les évolutions de ces cours pendant les premières semaines de mise en œuvre.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 22/02/16 au 28/02/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	3,97 €	3,93 €	3,75 €	-			
Races mixte		-	3,52 €	3,51 €	3,51 €		
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,26 €	3,28 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	- €	2,85 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,04 €	3,88 €	3,72 €	3,47 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,96 €	3,84 €	3,75 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,27 €	4,15 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,33 €	3,15 €	-	-
Races lait				-	-	2,79 €	2,72 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,59 €	4,38 €	4,08 €	3,93 €			

Tendance : quorum non atteint. Application des chiffres du réseau. Marché calme dans toutes les catégories.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 29/02/16 au 06/03/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,97 €	3,93 €	3,90 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,58 €	4,04 €	3,97 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,81 €	3,73 €				
Races mixte					3,25 €	3,21 €	-	-
Races lait							2,70 €	2,62 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,71 €	4,62 €	4,19 €	-				

Tendances SEM. 10 / 2016

Bovins de boucherie

A la veille des concours de haute valeur bouchère qui vont animer l'ensemble des régions françaises, pour les achats de Pâques, les éleveurs bichonnent leurs meilleurs animaux. Les artisans bouchers et les bonnes GMS devraient encore être les animateurs des ventes pour servir des consommateurs en recherche de produits de terroir. Sur les marchés, les transactions sont normales avec des tarifs stables dans les bonnes femelles avec une offre qui se concentre sur les concours d'animaux de boucherie où les tarifs sont souvent plus élevés pour les acheteurs. Le commerce reste compliqué dans les vaches Charolaises lourdes avec des tarifs peu soutenus dans les animaux de plus de 10 ans. Les transactions sont calmes avec des tarifs qui se maintiennent avec plus de facilité pour les allaitantes de choix secondaire. La détente se poursuit dans les vaches Frisonnes et Montbéliardes face à un recul de l'offre. En jeunes bovins, le commerce est très calme avec des sorties suffisantes pour satisfaire les besoins du marché italien exposé aux importations polonaises à bas coût. ■

Broutards

La demande italienne est peu soutenue dans les mâles de 400/450kg, avec des tarifs plus discutés. Les broutards d'automne sont encore peu nombreux et la mise à l'herbe qui se rapproche n'incite pas les éleveurs à vendre. Les tarifs se maintiennent sans difficulté dans la marchandise plus légère convenant au marché intérieur ou convenablement vaccinée pour l'export. Dans les femelles, les tarifs sont stables pour les bonnes laitonnes lourdes. La vente est calme dans les ordinaires à destination de l'Espagne. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le recul des besoins pour les sorties d'août face à des volumes retreints entraîne une stabilisation des cours dans les bons veaux Montbéliards Frisons, Abondances ou croisés laitiers. Le tri est plus sévère dans les sujets ordinaires et légers. L'écoulement est également plus sélectif dans les bons croisés/Montbéliards avec des tarifs revus à la baisse. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 29 février) :
«Le marché est équilibré entre l'offre et la demande. Les signes de reprise des cours en vaches laitières devraient à court terme se répercuter sur le cheptel allaitant.»

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 29 février) :
«Les cours sont orientés à la hausse en mâle. Le marché est plus calme en femelles.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 15/02/2016*

Agneaux (216)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	-	-
Gras (38-44 kg)	-	-	-
Gras (44-50 kg)	-	-	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	3,22 - 3,52	-
Laitons (38-44 kg)	-	3,29 -3,48	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (34)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,15 - 1,34	1,10 - 1,20	-
Divers			
Béliers (7) : 81 à 106 €	1,01 - 1,49	-	
Agneaux maigres : (13) : 61 à 87 €	-	2,08 - 2,76	-
Caprins (5) : 15 à 25 €		-	0,28 -0,45
Boucs :			
Divers : (1)			

Ovins : 263

Agneaux : Bonne vente dans les lainons de qualité

Brebis : Offre insuffisante pour satisfaire la demande. Cours en légère progression

Béliers - Caprins : Cours reconduits.

Effectifs : Agneaux: 216- Brebis : 34 Béliers : 7 - Caprins : 5 - Divers : 1

Prochain marché le lundi 14et 21 mars 2016 (pesée à 7h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 07/03/2016*

Ovins : 60	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	90 - 145	1,96 - 3,02
Brebis	40 - 100	0,84 - 1,33
Béliers	-	-

Peu de volume et de qualité hétérogène en agneaux, tarifs à peine reconduits.

Prochain marché le lundi 21 mars 2016 aux horaires habituels.

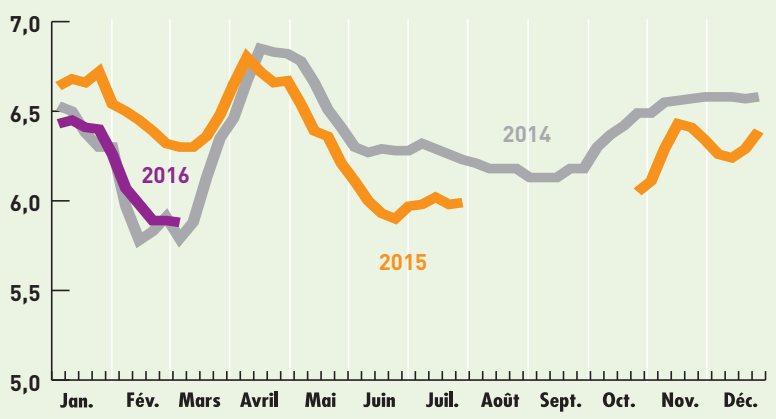
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 29/02/16 au 06/03/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,19 €	5,53 €
Couvert	16-19 kg	-	6,06 €	5,47 €
Gras	13 -16 kg	-	-	5,21 €
Gras	16-19 kg	-	5,22 €	4,90 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 15/02/16 au 21/02/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,88 €	**6,42 €**	**2,32 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



A partir du 23 fevrier 2016, les modalites de cotation des gros bovins entrée abattoir évoluent en intégrant les modifications définies par l'instruction technique du 17 décembre 2015 (inclusion des primes labels rouge, exclusion animaux avec asda rouge, exclusion animaux 39 x 39). il convient d'interpréter avec prudence les évolutions de ces cours pendant les premières semaines de mise en œuvre.

Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 29/02/2016 au 06/03/16

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,13 0,17	7,12 0,14	6,54	-	-	-	-
	R Var.	6,66 0,09	6,60 0,24	6,54 0,63	-	6,29 0,07	6,34 =	-	-
	O Var.	5,56 -0,22	5,46 -0,18	5,44 0,02	-	5,71 0,17	5,71 0,17	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,89 0,12	6,84 0,08	6,07 0,14	-		6,42 0,03	-
	R Var.	6,44 0,08	6,49 0,18	6,35 0,20	5,78 0,18	6,19 -0,01	6,06 0,05	5,73 -0,04	5,27 -0,06
	O Var.	5,72 0,22	5,60 0,06	5,48 -0,01	4,93 -0,02	5,53 0,02	5,47 0,04	5,29 0,05	4,86 -0,04
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,22 0,02	5,12 0,14	-
	O Var.	-	-	-	-	-	4,90 -0,06	4,62	-

Zone nord : Agneaux : Marché dynamique, hausse dû à a proximité de Pâques. Brebis : Peu de sortie et plus de demande . **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



Porcins

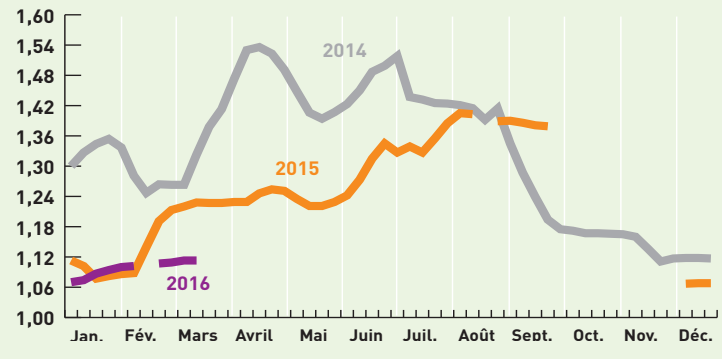
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 625 porcs présentés) *Cotations du lundi 7 mars 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,113 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 29/02/16 au 06/03/16*

1,37 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

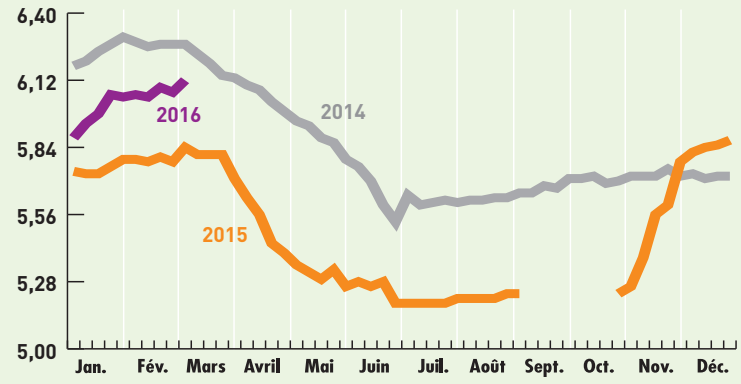
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 29/02/16 au 06/03/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	9,63 €	8,95 €	-	-
U	-	7,71 €	6,00 €	-
O	-	6,12 €	4,64 €	3,67 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 07/03/16 au 13/03/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	78	540 - 610 €	365 - 450 €	215 - 295 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		190 - 270 €	120 - 150 €	-	55 - 80 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		320 - 430 €	200 - 260 €	-	90 - 120 €
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		470 - 550 €	310 - 380 €	230 - 270 €	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	573	170 - 270 €	130 - 190 €	90 - 150 €	55 - 80 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 29/02/16 au 06/03/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,57 €	2,27 €	1,54 €	–
Bons	2,24 €	1,93 €		

Céréales

Marché du mars 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	avr.-juin	131	V	C
Nord Côte-d'Or	220/11	avr.-juin	130	V	C
Aube/Yonne	meunier	mars-juin	128	N	C
	fourrager	mars-juin	121	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	mars-juin	119	N	C
Sud Côte-d'Or	selon qualité	mars-avr.	122	T	C
Nord Côte-d'Or	selon qualité	mars-avr.	123	T	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône	selon PS	mars-avr.	180	A	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône			n.p.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		mars-juin	138	N	C
Sud Côte d'Or		mars-juin	143	N	C
Saone et Loire		mars-juin	140	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/Cote d'Or	fourrager	mars-avr.	195	N	C
Luzernes déshydratées	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	17% 1ère main		inc.		

Matériel

Tracteur

18 - Vds tracteur Case, MXU 125, de 2006, 3.300 h, plus chargeur manip 125 - benne Lambert 13 t, le tout état neuf. A voir
✆ **06 72 13 07 45.**

38 - Vds tracteur Fendt Favorit 818 190 CH 6200 H 39 500 euros HT, Mini pelle 4T5 EC45 Volvo 6280 H 3GDS 16 000 euros HT
✆ **04 74 58 68 13 ou 06 15 51 09 87**

38 - Vds tracteur MF 148 2500€ charrue reversible bi socs hb2 200€ faucheuse Kuhn à sections
✆ **04 76 73 21 18**

42 - Vds tracteur JD 6310 100 cv relevage avant 6400 H an 1999 TBE
✆ **06 30 56 78 83**

52 - VENDS JD 6530 Prémium + Fourche 663, 2008, 2 700 h., 54 000 euros HT, dispo. Mai (réf. 100C)
✆ **06 77 11 67 69**

52 - VENDS JD 6620 Prémium + relevage avant 3,5 T, 2005, 6 600 h., 29 500 euros HT (réf. 100D)
✆ **06 77 11 67 69**

63 - CHERCHE Mac Cormick D439, état de marche sans modif. majeure.
✆ **06 25 40 53 66**

69 - Vend 2 roues arrières étroites de tracteur complètes 12.4 R 36. Allant sur Lamborghini - Sam et Deutz - 600 € les 2.
✆ **06 13 52 27 12**

69 - Vds collection Renault D16 1959 avec Braban bon état 2000 euros.
✆ **06 16 36 25 20**

69 - Cherche tracteur Vierzon type 201 ou 302 en B. état.
✆ **04 78 48 65 55 ou 07 70 14 12 14 HR**

73 - Vds tract Massey Ferguson 5445, 4 RM, 90 cv, 2004, 1500 h, clim inv hydro tbé 4x4 Toyota LJ 73 de 91 tbé.
✆ **07 71 15 65 75**

Travail sol

38 - Vds charrue Kuhn 4 socs cover crop 32 disques benne Gilibert 4 roue avec échelette.
✆ **04 78 40 01 78 ou 06 85 37 43 21 HR**

38 - Vds charrue Huard 378 3 socs sécurité boulon retournement hydraulique versoir neuf b état
✆ **04 76 55 85 37**

43 - Vds CHARRUE Kverneland 3 socs revers. non stop méca, TBE, socs, pointes et contreseps carbures, roue de terrage métal.
✆ **06 63 25 39 78**

52 - VENDS semoir semi direct Semeato 3 m., 2006, réaliisé 700 ha, 27 000 euros HT (réf. 100A)
✆ **06 77 11 67 69**

Récolte

18 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse de marque New Holland, de type 80-70 ou similaire.
✆ **06 21 49 50 89.**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 080B)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - VEND MB Dronningborg MF D 8500 révisée avec factures, 1 500 h., hydro., cabine, clim., broyeur paille 5 secoueurs, chariot, coupe 4.30 m., 12 000 euros (réf. 1010)
✆ **03 80 26 57 39**

74 - Vds faucheuse Pottinger 270 m coupe, réchauffeur avec bruleur 220 v.
✆ **04 50 60 42 45 HR**

84 - Vds MAV 5060 égreneur an.2009 cabine, révisée, TBE : 65 000 euros.
✆ **06 25 61 27 38**

Traitement

26 - Vds pulvé trainé hardi commander 2800L, rampe 18m hydro, dpae, contrôle tech ok (03/20121) tbe.
✆ **06 87 51 28 80**

26 - Vds atomiseur porté Viti Corbins 400 litres. Commandes électriques, plaque de protection du châssis. Etat neuf jamais servi, Prix 2990 euros HT.
✆ **06 09 86 65 57**

67 - Vends pulvé porte Tecnoma 2000, 800 l, 12 m, rampe manu. 3 tronçons contrôle OK 03.2018, 3.000 euros HT
✆ **06 83 43 49 54**

Distribution

73 - Vds semoir engrais Vicon 500 litres 1 euro Jet 400 litres à disque bé, giro andaineur Someca bé.
✆ **07 71 15 65 75**

Epandage

26 - Vds épandeur fumier TBE Héwang 7 tonnes - matériels divers - clôture - cause retraite
✆ **06 70 41 79 95 hr**

26 - vends épandeur fumier TBE Hewang 7 tonnes matériels divers cloture cause retraite
✆ **06 70 41 67 95 hr**

Irrigation

26 - Vds presse John Deere 570 botte ronde 120 - enrouleur Irrifrance 90 250m.
✆ **04 75 47 05 57**

69 - Vds enrouleur Irrifrance 220 m. x 50 pleuride BE prix 2000 euros exo TVA.
✆ **04 78 90 58 71 HR**

Cave

84 - Vends pressoir pneu. Bucher 30 HL an. 2005.
✆ **06 25 61 27 38**

Manutention

89 - VENDS chariot démonté roue, bon état. (réf. 0902)
✆ **03 86 42 24 66 HR**

Trav. publics

71 - Vds pel. chen. Furukawa 630, TBE, 11.000 - Poclain 90B, TB, 8.000 - Liebherr 911, 6.000 - manitou 628, TBE.
✆ **06 03 42 06 75**

Agri. divers

18 - Vends fourche à paille Bugnot, type Maniric XL Manit série 57.
✆ **06 74 19 57 33.**

18 - Vends aplatisseur (3 rouleaux) Acemo RS 380 (5.5) silence system, TBE.
✆ **02 48 59 53 49, après 19 h**

18 - Vends Renault 103-54 TZ, Tractonic, 1995, 8.000 h, 4 pneus neufs, clim., 20.000 euros - 2 roues 750-65-26, neuves, pour moiss-batt New Holland, 2.000 euros - broyeur de paille New Holland, 300 euros.
✆ **06 14 40 22 10.**

18 - Vds MB JD2256, 2400 HB, 5,5 m, broyeur, hydro, équip. tourn., 46.900 euros - sulky DPAXL, 2.400 l, 28 m, bâche, 2.900 euros - Duchesne élévatrice, 10 t, révisée, 10.400 euros - Brimont BB10, boggie, TBE, 9.900 euros.
✆ **06 72 90 54 53.**

21 - Cause retraite VEND : - Case 2294, 18 000 euros, 6 000 H, année 1988, relevage AV.AR, pneu 16.9 x 28 - AR 20,81 38, - canadien Double record, 4 000 euros, 6.20 m., rel. hyd. 4 roues (réf. 1001)
✆ **06 63 41 19 75**

26 - vds rem fourragère Poncet long 5 m larg 2 m échelles ridelles état neuf petit prix livré.
✆ **06 89 88 16 95**

26 - Vds tonne à lisier Scobel 4000l, presse John Deere MD CB 300, semoir maïs 2rg, barre de coupe à doigts Someca, rateau faneur.
✆ **06 31 20 03 01**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 22- 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 8- 10- 12- 15 T. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

s38 - vds semoir à engrais Vicon, semoir céréale Sulky, pulvérisateur Technoma, semoir à maïs Monosem, tonneau 1000L galvanisé.
✆ **04 74 59 05 85**

38 - Hangar à démonter région Lyon complètement fermé (ancien garage) hauteur min 4m max 6m 800m2
✆ **04 78 31 26 00**

38 - Vds tank à lait, génératrice, transfert à lait, scie à ruban, cultipacker, balai à noix
✆ **06 79 60 86 36**

38 - Vends combiné semis 3m + semoir disques 4500€ + charrue vigneronne 5 socs déportable 220€
✆ **04 74 84 56 86**

38 - Recherche ventilateur horizon sud 2800 petit prix
✆ **06 07 01 84 56**

42 - Vds déchaumeur à disques Vaderstad largeur 3 m trés bon état - an 2010 - 9000 euros (neuf 14500 euros) - possibilité transport
✆ **06 70 41 85 26**

55 - Vds TX 36 2.956 H 5,10 m, pulvé 28 m Gps toutes options état exceptionnel, tracteur New Holland 8560 7.500 H et TS 110A 2.300 H, combiné packer semoir 4 m, benne 10 T - 12 T, regroupement.
✆ **06 20 70 13 52**

68 - Vds cause retraite matériel en T.B. état tracteur New Hol. de 2001 2840 h, herse rotative avec semoir combiné, charrue Kverneland es 100 tête 200 4 corps non stop varilarge + vibro Kongskilde 6 mètres + Rotovator 2,30 m tél - midi ou ap. 19 h
✆ **03 89 07 86 98**

69 - Vds 1 faneuse 4 toupies Khun GF440P 200 euros - 1 charrue bisoc Huard HB1 manuelle 150 euros - 1 tapis à vendanges inox Larippe 6,50 m. : 3500 euros.
✆ **06 70 27 72 69**

69 - Vends caisses pommes bois bon état 50x30 0,5 euros l'unité.
✆ **06 26 13 26 60**

70 - Achète Tracteurs MF 690-698-168-165-188, Ford 4 cil. Presse BR 120x120 Claas, Krone, Welger, Carraro, Deutz. Charrue Kverneland réversible 3, 4 et 5 socs. Presse MD Claas, JD. Semoir maïs monosem 4 rgs ferti+micro, PNU, NG, NG+.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Cause cessation vends dessileuse pailleuse Lucas 60 GC, année 2008, 6 m3, commande électrique, TBE.
✆ **06 26 28 92 10 ; 03 85 84 39 71**

73 - Vds groupe frigo + evapo Bitzer an 2009, cap. stock. 45 T, 350 m3 + portes, tbé, 5000 HT.
✆ **06 23 68 00 18**

74 - Vds bétaillère marque Robust dle essieux 6,50 plancher alu séparation int. tbé 8000 euros.
✆ **06 83 07 05 77**

74 - Vds ventilateur pour séchage du foin en grange 15 cv, très bon état.
✆ **06 33 00 34 33**

74 - Vds cuve fabrication from. 500 l inox + couvercle + règle de jauge + trépied 2800 euros TTC.
✆ **06 35 26 14 70**

84 - Vds trac. Golden 75 4RM 2004, 5500 h, Same Vigneron 75, 1995, 6500 h, Same Frutteto 60, 1997, 4600 h, Case2130, 1989, MF 152 10000 h, ent. suivi, E-mail lecabanas@lecabanas.fr

84 - Vds atomiseur Cedma 200l, 1991, pompe ato. Comet neuve, atomiseur Brondet 1500l. E-mail lecabanas@lecabanas.fr

Elevage

07 - A vendre tank à lait Serap 4500 litres année 2008 bon état 9500 euros
✆ **06 14 82 69 85**

69 - Vds tank à lait 1000 l. Pipeline Westfalia 4 grifes 2 rateliers bottes rondes cause retraite.
✆ **04 74 26 32 89**

69 - Vends salle de traite2x4 équipée de 8 postes avec décrochage automatique XP isolator 3, 8 plateaux de lavages repliables, pulsateurs électroniques, bac de lavage + 1 programmateur de lavage Bommatic prise des produits automatique dans les fûts. Machine de 2006, très bon état, très propre, vendu cause GAEC (69770 Montrottier) - 8000 euros.
✆ **06 50 21 23 18**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds 125 m3 ensilage maïs prix 30 euros/tonne - 500 piquets 1m90 appointés prix 2 euros l'unité - 01 Gorrevod
✆ **06.74.18.29.26**

ESPACE Affaires

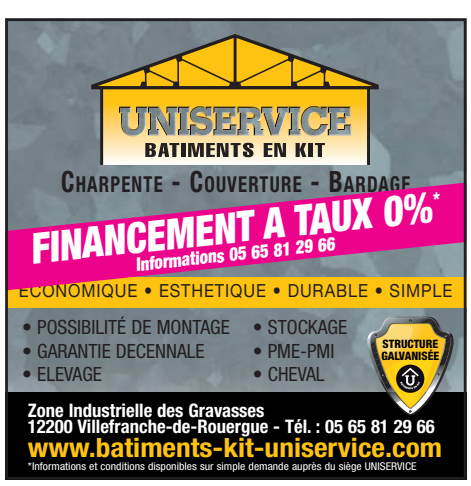












Défi~Mat — ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES — 04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02 — www.defimat.fr

TRACTEUR	an	Heures	CV
CASE IH JXU85, char agram Q435	2010	3700	86
CLAAS Celtis 426 RA + chargeur MX T6 arceau	2005	2000	74
CLAAS Celtis 436 TX + chargeur MX T8	2007	3900	82
CLAAS Celtis 456 Plus RX, **invers hydro-3 DE**	2008	5400	102
CLAAS Axos 310, bâtis MX	2011	1900	75
CLAAS Axos 330 CX, char MX 80,5	2011	3500	90
CLAAS Ares 547 ATZ, cab.susp. TBE	2006	2700	95
JOHN DEERE 6300, relevage avant	1997	6000	90
JOHN DEERE 6420, PDF AV, TLS	2003	5300	110
JOHN DEERE 6230 P + charg. JD, 633 bms 190	2008	7100	100
JOHN DEERE 6105 R, charg. JD 310 + bms 190	2013	1600	105
MASSEY FERGUSON 4270, bt 24/24	2000	4200	110
MASSEY FERGUSON 6150, dynashift 32/32	1995	5200	95
MASSEY FERGUSON 6245, charg., faucheux F20	2003	7000	85
MASSEY FERGUSON 6270, dynashift 32/32	2002	5500	115
FENDT 310, vario, chargeur manip MP100	2013	2090	105
VALTRA N101, chargeur quicke Q55	2008	4100	110

MATERIEL DIVERS	an	Largeur de travail
Andaineur KUHN - GA 3501 GM, tandem	1999	3,50 m
Andaineur KUHN - GA 4121 GM, tandem	2000	4,10 m
Andaineur. KUHN - GA 4321 GM, tandem, **TBE**	2006	4,20 m
Andaineur KUHN - GA 6520, andain latéral	2008	6,50 m
Andaineur CLAAS - Liner 350, tandem	1997	3,50 m
Andaineur KRONE - Swadro 461, tandem	2003	4,60 m
Faneuse FELLA - TH 450 DN, repliage hydraulique	1992	4,50 m
Faneuse FELLA - TH 901 TRANS, 8 toupies, semi portée	2007	9 m
Faneuse KUHN - GF 5801, 6 toupies	2006	5,80 m
Faneuse KUHN - GF 5801 MH, 6 toupies	2006	5,80 m
Faneuse KUHN - GF 7601 MH, 8 toupies, portée	2003	7,60 m
Faneuse KUHN - GF 8702, 8 toupies, portée	2011	8,70 m
Faneuse KUHN - GF 8702 T, 8 toupies, trainée	2010	8,70 m
Faneuse KRONE - KWT 1050, 8 toupies, semi portée	2002	10,50 m
Faneuse KRONE - KW6 72/6, 6 toupies, portée	2005	6,70 m
Faneuse PÖTTINGER - HIT 69 AZ, 8 toupies, semi portée	2004	6,90 m
Faneuse PÖTTINGER - HIT 91 NZ, 8 toupies, portée, *révisée*	2006	9 m
Faneuse VICON - FANEX 903 C, roue d'appuis	2009	9 m
Faneuse STOLL - Z 550 H., 4 toupies, repliage hydro	1995	5,50 m
Faucheuse STOLL - SB 2402, 6 disques, *destockage*	2007	2,40 m
Faucheuse CLAAS - DISCO 3450+, 8 disques	2011	3,40 m

Faucheuse	KUHN - GMD 44, 4 disques	1988	1,60 m
Faucheuse.	KUHN - GMD 602, susp. oleo pneumatique	1999	2,40 m
Faucheuse	KUHN - GMD 602, susp. oleo pneumatique, **TBE**	1999	2,40 m
Faucheuse	KUHN - GMD 700 GII HD, 7 disques, *révisée*	2008	2,80 m
Faucheuse	KUHN - GMD 702 GII, susp. pneumatique, 7 disques	2007	2,80 m
Faucheuse	KUHN - GMD 800 GIIFF, chang. rap. couteaux	2008	3,10 m
Faucheuse	KUHN - GMD 2810 FF, 6 assiettes, **TBE**	2010	2,67 m
Faucheuse	KUHN - GMD 3510 FF, susp. oleo pneum., **TBE**, *rév.*	2009	3,50 m
Conditionneuse	JD - 328, portée condi fléauxx, **TBE**, *révisée*	2000	2,80 m
Conditionneuse	JD - 1360, 6 assiettes	1997	3 m
Conditionneuse	JD 530, tête pivotante, *révisée*	2005	3 m
Conditionneuse	JD 530, deflecteurs hydrauliques, rouleaux.	2011	3 m
Conditionneuse	KVERNELAND 337, tête std., *destockage.*	1997	2,80 m
Conditionneuse	PÖTTINGER - CAT NOVA 310 T, épandage large.	2001	3,10 m
Conditionneuse	KUHN - FC 303 GC, timon central, *révisée*	2006	3 m
Conditionneuse	KUHN - FC 300 G, **BE.**	1998	3 m
Presse B.R.	CLAAS - Rollant 240, ameneur alternatif	2004	1,80 m
Presse B.R.	JD - 590, boitier ELC, ficelle	1998	1,80 m
Presse B.R.	KRONE KR 1016 - ameneur alternatif	1997	2 m
Presse B.R.	M.F. 166 vlr , ficel, filet, *destockage*	2005	2 m
Presse Haute densité.	KRONE 1270, graissage centralisé	2008	2,20 m

01 - Vds beau Renault Master bétaillère T35D - 94 - 334 000 Km - carrosserie Ménard Normandie pour bovins-chevaux - Couché garage - TB entretenu factures à l'appui - CT ok au 27/10/2015 prix 6500 euros
✆ **06.87.05.63.94**

26 - Vds camion IVECO 35C13 2,8 L turbo tribenne rehaus. equip livr. bois chauf. 253 000 kms 6 pn neufs TBE 8500 euros à deb
✆ **06 87 92 92 18**

Quad

84 - A ENCADRER - MOTO Achète moto ancienne avant 1960 (moteur, cadre, pièces) – réponse assurée.
✆ **06 77 28 07 29**

Tourisme

38 - Particulier cherche mobylette MBK 51 ou Peugeot 103 Fox ou scooter MBK Ovetto Neos roulante ou pour pièces.
✆ **06 99 45 91 30**

42 - Vds Duster 4x4 DCI 110 cv Prestige - blanc - mise en circul 13/08/2014 - 44 000 km - 15800 euros.
✆ **06 37 97 02 35**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds piquets acacia en 180 à 200 appointés prix 1,80 E à 2,00 E/ pièce - Foissiat
✆ **06.10.04.28.23**

38 - Vds triticale prix suivant quantité
✆ **09 71 57 25 17 HR**

42 - Producteur vds maïs ensilage, épis, regain en bottes enrubannées tb qualité + blé orge - livré
✆ **04 77 36 74 81 ou 06 66 93 88 00**

42 - Vds maïs épis en bottes 120x120 secteur Feurs très bonne qualité
✆ **06 70 86 97 21**

69 - Vds foin balles rondes récolte 2014 - Récolte Autochar Bonino AB60TR Ttop TBE.
✆ **06 81 67 64 70**

73 - De disponible regain 2015 foin de Crau AOG paille, livraison semi remorque.
✆ **06 03 68 10 78**

74 - Vends foin PN BC 80 x 120 x 2,40 m.
✆ **06 01 88 59 55**

Fourrage

18 - Recherche paille en andain.
✆ **06 83 32 04 76.**

Sarl TOURETTE vend
Maïs épi / Pl entière / Pulpe de betterave – vrac ou enrubannée / Paille / Foin / Foin de luzerne (brins courts et brins longs)
TÉL. 06 11 37 50 64

52 - VENDS luzerne 1ère coupe, 2015 à partir de 120 euros la tonne hors taxe. (réf. 100B)
✆ **06 77 11 67 69**

67 - Vends foin et paille de très bonne qualité, veuillez contacter le
✆ **03 88 95 56 24**

69 - Vds très belle paille et foin conventionnel et bio, bottes carrées. Livraison par camion remorque - Très bonne qualité garantie.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

89 - VENDS foin de luzerne 2015, bottes rondes 120 x 120, 120 € la tonne (réf. 1006)
✆ **06 87 50 82 50**

89 - VENDS foin BR 120 x 120, bonne qualité à prendre (réf. 1003)
✆ **03 86 31 68 20**

Pépinière

38 - Prod de fruit vds plants de pommiers de variétés anciennes, pêches de vigne blanche, sanguine.
✆ **06 42 90 75 43**

67 - Vends plants de fraises pour vos cultures et self-frigo frais, griffe asperge variété certifiée, laveuse 6 m, butteuse film gouge asperge. Cherche pompe et mat. irri.
✆ **06 14 36 28 98**

Propriété

18 - Vends propriété longère, 160 m2, état neuf, grange, cave, atelier, hangar, 4 ha attenant, élevage chevaux, divers...
✆ **06 27 30 65 86.**

26 - St Christophe et Le Laris, vds maison de campagne à rénover 4ha terrain + 1ha bois 130000euros, chauf.central chaudière fioul.
✆ **06 67 65 36 73 ou 06 69 65 54 46**

Terrain

18 - Investisseur recherche 50 à 60 ha de terre céréalière, à l'achat, bail au fermier en place. T
✆ **06 80 32 84 54.**

38 - Agriculteur recherche à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

89 - LOUE bail long terme (50 ans) 18 kms Chablis, 18 ha de terre à vigne, AOC Bourgogne un seul tenant, libre de toute location (réf. 10VB1)
✆ **03 86 33 68 89**

Divers

01 - 01 - Vds scooter Trekker Peugeot 50 cm3, tbé, année 2015, 7000 km
✆ **06.73.53.09.35**

01 - Vds bacs eau cornadis veaux façades cases individuelles moulin farine celulle barbelé neuf traverses chemin de fer glissières - 01 Sermoyer
✆ **06.67.60.56.82**

18 - Vds cuisinière bois et charbon, TBE, marque Deville.
✆ **06 11 69 71 29.**

21 - Vds batterie Fulmen neuve, 71AH, 670A, 12V, prix 95 euros, téléphone Smart Dive70, prix 185 euros, acheté 11.11.2015.
✆ **06 75 93 27 40 heures repas**

38 - Vends remorque magasin lapanissiere 6,7 de froid coffres de rangement réfrigéré
✆ **06 85 40 46 82**

42 - Vds moto Suzuki 600 Bandit - 24 000km - TBE - an 2000 - 2100 euros
✆ **06 38 87 19 48**

69 - Vds désherbeuse thermique à gaz 2 rampes de bruleurs 4 roues de jauges 4 B. de gaz 13 kg commande électrique.
✆ **04 78 90 58 71**

70 - Vds fusil hypodermique avec flèches bon état, prix 650 euros.
✆ **06 72 57 81 85**

71 - Vends vis à grains 9 m, surélévateur Agram, chaîne à fumier 100 m, canapé 3 places + 1 fauteuil bon état + cuve à gazoil 7.000 L, cause retraite + abreuvoirs La Buvette.
✆ **03 85 36 06 53**

Location

Agricole

21 - RECHERCHE proche Semur en Auxois surface en herbe. Etudie toutes les propositions (réf. 0802)
✆ **06 88 96 09 82 - 06 48 54 62 33**

Offre

Emploi

18 - Recherche salarié, plein temps, motivé, expl. VA + 150 ha polycult., 2 mois, CDD en vue CDI, pas sérieux s'abstenir.
✆ **06 77 18 68 80.**

39 - Secteur Champagnole recrute salarié polyvalent, traite, conduite. Travail un we sur 2. Exp. agricole souhaitée. Permis B. Salaire motivant selon compétences
✆ **06 81 41 82 45**

42 - Exploitation laitière avec transformation en moy. montagne (Pilat) rech. salarié temps complet pour seconder sur l'élevage Cv + lettre motiv. à ferme.desaygueesl@42.sideral.fr
✆ **06 88 88 83 60**

69 - Entreprise maraîchère spécialisée dans la production de salades et jeunes pousses de salades recherche second d'exploitation H/F - Missions : sous la responsabilité du Chef d'exploitation, vous assurez le suivi technique des cultures : suivi phytosanitaire, prévisions de récolte, préparation des sols, fertilisation, irrigation. Vous encadrez une équipe et devrez respecter les objectifs quantitatifs et qualitatifs définis par le Responsable d'Exploitation - Profil : Bac, BTSA, expérience exigée de 1 à 3 ans. Sens de l'organisation, ténacité, autonomie, rigueur - Poste à pourvoir de suite.
✆ **04 78 98 65 90**

84 - Recherche tractoriste avec PL travaux plein champ + serre. Salaire à convenir.
✆ **06 07 25 33 31**

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièce moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06.63.43.51.15**

18 - Cherche tous travaux agricoles : moissons, ensilage, pressage, enrubannage, aplatissage, épandage fumier, broyage de haies particulier/collectivité, etc... Tarifs en rapport avec l'agriculture d'aujourd'hui.
✆ **06 35 04 08 43.**

26 - Bonjour, je suis disponible tous les après-midis et jeudi toute la journée, j'ai permis C.
✆ **06 07 47 88 48**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Demande

Emploi

07 - Homme cherche entretien propriété contre logement gratuit et récoltes fruits été
✆ **06 32 16 19 76**

Mariage

Rencontre

89 - Jeune fillle Malgache 24 ans CHERCHE homme de 35 à 45 ans pour une relation sérieuse. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 1005)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Animaux

Divers

07 - Vends bélier Prealpes 3 ans cause consanguinité et 5 chèvres naines adultes
✆ **06 78 65 81 37**

38 - Vds 2 ânesses 2ans - 6 ans marron , prix 250 euros et 200 euros sans puce. Facture possible
✆ **06 07 75 28 72**

71 - Vends pigeons reproducteurs, race de chair.
✆ **03 85 53 86 80**

Bovin

03 - Vds bons taureaux charolais 2 ans et 15 mois HBC vêlage facile élevage Corneloup Denis 03 Avrilly
✆ **06 79 78 91 95 ou 04 70 55 34 09**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (pour vaches et pour génisses), avec toutes garanties sanitaires, livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet. Elevage naisseur de "Lauréate", prix de l'AJEC Moulins 2015.
✆ **02 48 56 21 49 ou 06 81 38 47 12 ou 06 07 91 98 08.**

18 - Elevage HBC vds 3 taureaux, 2 ans et plusieurs reproducteurs, 14 mois dont 1 possible pour génisses. EARL Breton 18 Germigny l'Exempt.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - Elevage HBC vds repro., de 11 à 24 mois, TGS, livraison assurée. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends 3 reproducteurs, HBC, de 12 mois, VF, ind. IBR, TGS. GAEC de Lepaud, 18600 Augy sur Aubois.
✆ **02 48 76 23 41 ou 06 68 68 24 94.**

21 - El. Charolais HBC VENDS très bon taureau adulte 5 ans or. Aucuba, - taureaux 2 ans, vêlage facile, - veaux repro. de l'année, IBR A. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 01VB2)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - VENDS gros choix de taureaux charolais HBC de 1 an et 2 ans. GAEC Ferroux - Savilly (réf. 05VB1)
✆ **06 84 86 22 72**

LE SYNDICAT DE LA RACE BOVINE CHAROLAISE DE L'YONNE
organise deux journées "PORTES OUVERTES"
Vendredi 18 et Samedi 19 mars dans les élevages suivants :

- **EARL BAUDOT Ludovic**	FULVY	Tél. 06 19 96 60 17
- **GAEC CADOUX père et fils**		
SAINT ANDRE EN TERRE-PLAINE		Tél. 06 89 18 05 87
- **GAEC de MARCILLY**	PROVENCY	Tél. 06 45 47 58 73
- **GAEC PETIT**	MERRY LA VALLEE	Tél. 06 70 70 51 21
- **MANDRON Laurent**	MONTILLOT	Tél. 06 87 16 54 66
- **SCEA DUBAN**	ATHIE	Tél. 06 80 60 10 33
- **SCEA RIOTTE SCHRAPFER**	ANGELY	Tél. 06 08 06 61 66

Sont proposés à la vente, des reproducteurs de 10-15 mois, et 18-27 mois.
Garanties sanitaires.

Montbéliarde Sélection



Une autre idée de la génétique
vous invite à son Expo 2016
Samedi 19 mars à 10h
39130 CRILLAT
Repas disponibles sur place
Renseignements :
contact@comtoise-mls.com
Tél. : 03 84 51 77 22

SAS Ferme du ROMPOUÉ
Famille Deboux, 58110 CHOUGNY
VOUS INVITE à leurs **PORTES OUVERTES**
SAMEDI 12 MARS
au lieu-dit de Niault - 58110 CHOUGNY
VENTE de veaux reproducteurs de 14-15 mois ainsi que veaux à aptitudes vêlages faciles
Contact:
Hervé **06 26 01 58 72** • Olivier **06 26 01 58 71** • Jérôme **06 09 97 30 97**

21 - El. HBC VENDS taureau adulte, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs (certain avec gêne sans corne), IND IBR. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 060C)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - VENDS mâles de 12 à 15 mois, vêlage facile, génisse ou type élevage et viande, le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0605)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends reproducteurs HBC 15 mois, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 0701)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS reproducteurs HBC, IBR A. EARL Jully - Lobreau - Magnien (réf. 0801)
✆ **03 80 90 08 79 - 06 70 11 90 57**

21 - Elevage HBC Vends 1 taureau de 18 mois : Voltaire X Trézégoal, prime CG, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, - 1 taureau de 3 ans, Lorzini X Bombix, - 1 taureau de 5 ans, Trézégoal X Populaire, TGS, IVEMAT des mères, 106 – 114 – 123, cheptel 100% IA depuis 30 ans. Parisot Bruno et Vincent (EARL du Mont Rond) – 21210 La Motte Ternant.(réf. 080F)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - VEND taureaux charolais, origine viande, TGS, 18 mois à 2 ans. GAEC LOISEAU (réf. 0901)
✆ **06 78 09 53 79**

21 - Le parage reste incontournable dans la conduite d'un troupeau pour une bonne reproduction, pensez à l'entretien de vos taureaux - cage jusqu'à 1 800 kgs (réf. 1002)
✆ **06 37 26 17 64**

21 - VENDS taureau HBC 6 ans, origine 71, très bon potentiel, vêlage facile (réf. 1009)
✆ **06 86 00 02 01**

21 - VENDS taureau charolais 3 ans, vêlage facile, docile + veaux reproducteurs limousins 12 mois, très dociles (réf. 1008)
✆ **06 71 03 11 08**

21 - VENDS taureaux HBC 5 et 6 ans, 16 mois, TGS. Sébastien Tursin - Goix - 21210 Villargoix (réf. 1007)
✆ **06 85 51 56 86**

25 - RECHERCHE lot de vaches allaitantes (réf. 090B)
✆ **03 81 50 46 81 - 06 82 66 55 60**

38 - Vds reproducteurs Blonde d'Aquitaine 15-17 mois type miste, livraison possible
✆ **06 84 07 76 24**

38 - Vds taureaux reproducteurs Blonds d'Aquitaine 4 ans, 5 ans, 6 ans.
✆ **06 70 24 56 64**

42 - Vds génisse MO terme mars + vache terme avril + génisses tout age cse surnombre CL os
✆ **06 87 73 66 32**

42 - Vds taureaux Charol. adulte et 2 ans + taur. 15-16 mois HBC, vel. fac. Cuisset JM - St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds taureaux 38 15 mois origine la - -vêlage facile et Sc TGS Elevage HBC Saulnier JM
✆ **06 62 76 48 95**

57 - Vends génisses 1 et 2 ans Rouge des Prés, livraison assurée, Perrin Christian.
✆ **06 83 77 06 04**

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS Vend veaux de l'année avec toutes garanties sanitaires . Thoulé David (réf. 030F)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - VENDS taureaux charolais HBC 2 ans et adultes. Guinot - Sermages (réf. 0405)
✆ **06 50 19 42 35**

SURVEILLANCE DES ÉLEVAGES


SÉCURITÉ DES EXPLOITATIONS


PLUS D'INFOS :
Romain Chabert 06 80 41 11 04
VISIONAUTE
www.agri-video-system.com

58 - El. charolais HBC, VEND reproducteurs 1 an - 2 ans et 1 de 3 ans. TGS. Roger Batho - Saxi Bourdon (réf. 040B)
✆ **06 74 69 21 83**

58 - VENDS TBG taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 14 mois élevage HBC, - gros veaux reproducteurs Limousins, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 0601)
✆ **06 72 26 48 56 - 06 78 97 54 52**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans, IBR A, TBO, GAEC du Champ Morin - 58250 Saint Seine (réf. 0703)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - VENDS T.B. taureaux 15 mois, TBO, vêlage facile, GS. GAEC Roube Fayet - Magny Cours (réf. 080A)
✆ **06 72 77 44 76 - 06 27 74 79 50**

58 - VENDS repro. 15 mois HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 0804)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - VENDS 3 taureaux 2 ans dont 1 VF, - 8 veaux vaccinés FCO dont 3 VF, TGS. Elevage HBC Colmont Guillaume - Langeron (réf. 080E)
✆ **06 83 06 61 92**

58 - VENDS gros veaux dont 3 V F + taureau adulte Ifnais 123, HBC, TGS. Martin - Montigny (réf. 08VB3)
✆ **03 86 50 05 60 - 06 83 85 43 95**

58 - Elevage CHAROLAIS HBC, GAEC de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureaux 2 ans et gros veaux de 14 mois, IND IBR. Livraison toutes distances (réf. 0807)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS taureaux 2 ans, bon état pour repro., - veaux repro. 12 - 14 mois. GAEC Guillien - 58500 Epiry (réf. 0808)
✆ **03 86 22 43 36 - 06 82 51 97 32**

58 - Elevage Besson VEND taureaux charolais 2 ans et 1 de 6 ans utilisé sur génisses, ins. HBC, TGS, vacciné FCO (réf. 080G)
✆ **06 79 78 09 31**

58 - VENDS repro. 15 mois et 2 ans HBC ou non, - 2 taureaux 4 ans HBC, IBR A. Montcharmont R. - Millay (réf. 090A)
✆ **06 14 09 77 66 ou 06 16 36 19 68**

58 - VENDS repro. 15 mois HBC Génotypage-Gembal, vêlage facile, TGS, vac. FCO. Livraison assurée. EARL Colmont (réf. 090C)
✆ **06 08 78 05 01**

58 - VENDS cause cessation troupeau LIMOUSIN : vaches pleines ou suitées, génisses gestantes, génisses 18 mois, laitonnes, taureaux 2 ans. IBR A. Livraison (réf. 09VB3)
✆ **06 10 34 28 10**

58 - VENDS 2 taureaux 2 ans et 15 veaux repro. 15 mois HBC. GAEC Touillon-Moiron (réf. 100E)
✆ **06 19 82 08 94 - 03 86 25 04 28**

58 - VENDS veaux 15 mois HBC ou non, IBR A, TGS. Ph. Pigoury - St Aubin les Forges (réf. 1004)
✆ **06 60 28 76 91 - 03 86 37 03 57**

58 - VENDS 5 taureaux charolais âgés de 2 à 4 ans, le tout HBC, IBR A. EARL Stéphane Berger - Ternant (réf. 100F)
✆ **06 25 72 20 74 - 06 03 61 72 87**

69 - Achète broutards femelles charolaise vaccinées FCO et vaches non vaccinées pour engraissement.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Eleveur limousin HBL vend gros veaux reproducteurs-trices TGS prix très raisonnable.
✆ **06 82 22 56 77 HR**

69 - Vds reproducteurs limousins 18 mois TGS IBR A - Livraison possible. Elevage Laby/Jama.
✆ **06 08 10 22 44**

69 - Vends vaches Montbéliarde tout âge cause retraite. Garantie sanitaire.
✆ **06 69 95 53 11**

69 - Vds taureau limousin5 ans HBL calme vêlages faciles IBR OK.
✆ **06 03 59 21 63**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - VENDS taureaux HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard. (réf. 030A)
✆ **03 85 79 40 98 ou 06 74 09 49 89**

71 - Vds T. B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Elevage HBC vd taureaux 2 et 3 ans, hivernés au pré, très bonne origine, TGS. Dumont B.
✆ **06 48 20 82 79**

71 - Elevage HBC vend au choix bons taureaux 2 et 3 ans, IBR A, TGS, liv. poss. Ducert Cl., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends 20 taureaux 22 mois, HBC, reproducteurs, T.B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. Site : http://gaecbonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends veaux 15 mois, HBC ou non, B.O., IBR A, TGS, livrais. assur., prix très raison. Bernollin Eric, 71250 Cluny.
✆ **06 15 13 18 50**

71 - Cause cessation retraite vends taureau 5 ans, origine Devillard Jacques, bonne production.
✆ **06 12 49 29 08**

71 - Elevage charolais vd taureaux 2 ans repro., HBC, Ifnais 119, GS. EARL Dufraigne, La Tagnière.
✆ **06 83 49 18 19**

71 - Elev. charolais HBC vd taureaux 2 ans et 2 de 3 ans ayant sailli. EARL Pacaut J.-M.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - VENDS taureau 2 ans SC, or. IA, - gros veaux nés novembre, or. IA, Business - Voimo - Sylvaner, IBR A, TGS. Livraison assurée. EARL Plantard - Cuzy (réf. 1011)
✆ **06 17 35 43 02**

71 - Vends veaux mâles HBC, 15 mois, dont 5 nés sans cornes, IBR A. Gaec Gauthey Alexis, 71 La Comelle.
✆ **06 14 98 48 34**

71 - Vds, cause cessation 8 génisses charolaises 2 ans, indemnes IBR, TGS, hivernées au pré.
✆ **03 85 53 13 51 H.R.**

89 - VENDS taureaux HBC 2 ans, TGS, BO. EARL Baudot à Fulvy. (réf. 0607)
✆ **06 19 96 60 17 - 03 86 75 15 33**

89 - VENDS 1 taureau CHAROLAIS 2 ans et 8 de 15 mois, origine vêlage facile, TGS. EARL Montenat (réf. 0606)
✆ **06 13 13 39 48**

89 - Elevage charolais HBC Vend taureaux 18 - 22 mois et 60 mâles de l'année, TGS, vêlage facile ou type élevage, - 15 génisses de 2 ans. Livraison. Accueil permanent. IBR A. GAEC Cadoux P. et Fils. (réf. 070B)
✆ **06 89 18 05 87**

Ovin

26 - Vds 19 brebis 14 agneaux 1 bélier certifiés bio px à déb selon quantité + 2 rateliers ovin br.
✆ **06 07 84 75 61**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Equin

01 - Vds 2 juments 6 et 5 ans : 1 percherone pleine terme 5-2016 - 1 croisé Comtoise pour reproduction ou attelage très sage en règle papier
✆ **04.74.37.56.71. ou 04.74.37.75.77. hr**

26 - Vds 3 ânes 1 an, gris Provence 150 euros très dociles.
✆ **04 75 03 05 02 ou 06 50 45 75 55 (HR)**

71 - Tiger Groom, unique fils d'Arazi, fut un solide cheval de course de 2 à 9 ans, gagnant de groupe à Auteuil et père de Teejay Flying (prix Ferdinand Dufaure Gr. 1) ou d'Azura du Kalon (prix Bournosienne Gr. 3, 2014), mais aussi de Sympa des Flos (2e prix Finot) et d'Ar Mad (racing post Henry 8th Novice'chase). Monte au tarif de 1.800 euros HT par poulain mâle vivant et 1.400 euros par poulain femelle vivant. 94 % de juments pleines. Informations et réservations au :
✆ **06 19 30 34 27 ou 06 84 24 26 98**

Volaille-Lapin

21 - VENDS poules pondeuses plein air du 26 février au 12 mars, prix de 1 à 20 poules (3 euros), de 21 à 50 (2.50 euros), de 51 à 100 (2 euros) + de 100 (1.50 euros) sur commande. GAEC du Pontot à Gevrey Chambertin. (réf. 080D)
✆ **06 80 41 58 75**

Chien

03 - A réserv. 9 chiots type Beauceron non LOF nés 05/02/16 dispo début avril pucés, vaccinés, vermifugés. N°mère 250268500605442, SIREN 818 153 629.
✆ **04 73 71 52 44 ou 06 21 31 40 65**

25 - VDS 2 chiots M et F et une chienne Beauceron 1 an docile origine troupeau n°250268731294978.
✆ **06 42 32 43 65**

39 - Vds très belle chienne de chasse de race bruneau saint hubert née le 26-04-2014 stérilisée tout gibier, cause santé
✆ **06 77 26 92 70**

39 - Chiots beauceron extra gardien troupeau bâtiment n° 2506900167540 mère
✆ **06 07 80 09 19 - 03 84 42 30 98**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Chasse-Gibier

69 - Cause départ retraite cède élevage gibier. Etudie toutes propositions. Envoyer e.mail :
✆ **serraille.fdml@orange.fr**

Travail à façon





BULLETIN d'ABONNEMENT
À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net
NOUVEAU
Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site Agribourgogne.fr


*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne
☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €
TOTAL
NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°__/__/__/__
date d'expiration: __/__
SIGNATURE

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

BUREAU BEAM

**SARL au capital de 7 500 euros
Siège Social : 54 rue de Bourgogne
21270 Pontaillier sur Saone
R.CS. Dijon 443 844 865
SIRET 443 844 865 00016**

Siège social à compter du 1er mars 2016
Ancienne mention : Vonges (Côte d'Or) - 09 rue des Ecoles
Nouvelle mention : Pontailler sur Saone (Côte d'Or) - 54 rue de Bourgogne
Pour avis : Le gérant : Richard LIEGE.

AL211016471

AVIS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP daté du 24 février 2016, il est constitué une SARL dénommée Services à la Nature, au capital de 100€, durée 99 ans, objet social : tous travaux de jardinage, conception de jardin, conseil en jardinage, siège: 26 rue Gaudot 21410 Mâlain, gérance: Frédéric Crucet 26 rue Gaudot 21410 Mâlain, immatriculation au RCS de Dijon.

AL211016459

NOMINATION

SOCIETE DE PRODUCTION DE PANSEMENTS ET ADHESIFS-SDPPA

**Sigle : SDPPA
Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 €
Siège social : route de Saulon
21220 Gevrey Chambertin
491 861 167 RCS Dijon**

Suivant procès-verbal en date du 22/02/2016, l'associé unique a nommé en qualité de directeur général la société LAULILEINE SAS, 74 avenue de la Bourdonnais 75007 Paris, 418 557 419 RCS Paris, représentée par M. Christian AREND demeurant 2 b, rue Joseph Ritter 57600 Forbach et M. Pierre MOUSTIAL demeurant 10, rue d'Eylau 75116 Paris.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211016479

URGO IMMOBILIER

**Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 €
Siège social : 42, rue de Longvic
21300 Chenôve
444 489 736 RCS Dijon**

Suivant procès-verbal en date du 22/02/2016, l'associé unique a nommé en qualité de directeur général la société LAULILEINE SAS, 74 avenue de la Bourdonnais 75007 Paris, 418 557 419 RCS Paris, représentée par M. Christian AREND demeurant 2 b, rue Joseph Ritter 57600 Forbach et M. Pierre MOUSTIAL demeurant 10, rue d'Eylau 75116 Paris.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211016480

URGO RECHERCHE INNOVATION ET DEVELOPPEMENT

**Société par actions par actions
simplifiée au capital de 9 512 443 €
Siège social
42, rue de Longvic 21300 Chenôve
798 262 713 RCS Dijon**

Suivant procès-verbal en date du 22/02/2016, l'associé unique a pris acte du changement de représentant permanent de la société BTG INDUSTRIES ET SANTE, président de la société, M. Pierre MOUSTIAL demeurant 10, rue d'Eylau 75116 Paris en remplacement de M. Hervé LE LOUS.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211016481

TONNELLERIE TREMEAUX

**SAS au capital de 166.000 €
Siège social : Impasse Jean-Baptiste Gambut
21200 Beaune
533 569 158 RCS Dijon**

Aux termes du PV des décisions unanimes des associés en date du 04/03/2016, il a été décidé de nommer en qualité de :

- président la société TONNELLERIE DU MONDE, SAS dont le siège social est à Beychac-et-Caillau (33750) – 8, route de Canteloup, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le N° 409 803 632 en remplacement de M. Ludovic TREMEAUX démissionnaire,
- directeur général M. Ludovic TREMEAUX demeurant à Meursault (21190) – 8, rue du 11 Novembre.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211016487

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Office Notarial
du Vésinet (Yvelines)
Membre du groupe
Althémis
75 rue Henri Cloppet
78110 LE VESINET

Suivant acte authentique reçu par Maître Louis AUSSEDAT le 3 mars 2016, il a été procédé à une modification du régime matrimonial présentant les caractéristiques suivantes : Les époux : Monsieur Adolphe Camille André Georges POULETTY et Madame Hélène Françoise ACHDJIAN, demeurant ensemble à DIJON (21000), 41 rue Chabot Charny, mariés à la mairie de LE MESNIL-SAINT-DENIS (YVELINES), le 4 août1956, sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître Jean NOURISSAT, notaire à DIJON, le 27 juillet1956.Ils ont ensuite opté pour le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au profit du conjoint survivant aux termes d'un acte reçu par Maître Patrick NOURISSAT, notaire à DIJON, le 27 novembre 1996.Modification opérée :Conservation du régime de la communauté universelle, mais substitution àla clause d'attribution intégrale de la communauté au profit du conjoint survivant, d'une convention préciputaire au profit de ce dernier.Oppositions : Pour les éventuelles oppositions des créanciers dans les trois mois de la présente, domicile est élu en l'Office de Me Louis AUSSEDAT, situé à LE VESINET (78110) 75rue Henri Cloppet.

AL211016483

MODIFICATION DE STATUTS

MICHEL FASNÉ CONSEIL

**SARL au capital de 8 000 euros
Siège social : 1 Allée Lamartine
21240 Talant
504 097 841 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2015, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Madame Perrine FASNÉ, demeurant 1 Allée Lamartine, 21240 Talant, pour une durée illimitée à compter du 31/12/2015.

Aux termes de la même délibération, la collectivité des associés a décidé de remplacer à compter du 31/12/2015 la dénomination sociale « MICHEL FASNÉ CONSEIL » par « MFCH » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Aux termes de la même délibération, la collectivité des associés a décidé de modifier l'article 3 des statuts pour ajouter les activités suivantes à l'objet social à compter du 31/12/2015 :

- La prise de participation sous une forme quelconque dans toutes sociétés ou groupements français ou étrangers,
- L'achat, la vente, la souscription, la propriété, la gestion et l'administration de toutes parts et valeurs mobilières,
- La participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle des filiales,
- La réalisation de prestation de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers auprès des filiales,
- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe,
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

Pour avis

La Gérance

AL211016170

BOULANGERIE CŒUR DE PAINS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 33 route de Seurre
21200 Beaune
498 334 085 RCS Dijon**

Par décision du 1er mars 2016, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à 4 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions sous quelque forme que ce soit et à quelque titre que ce soit, à l'exception des cessions réalisées entre associés et au profit du conjoint et des héritiers en ligne directe, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Jérémy DEMEME.

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par : **Président :** Monsieur Jérémy DEMEME demeurant Impasse Cadole - 71350 Saint Gervais en Vallière.

Pour avis. La Gérance.

AL211016469

LAVAGE KIRI

**Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : rue d'Epernay
21220 Morey Saint-Denis
435 023 502 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : l'achat et la vente de tout bien mobilier et de tout matériel de restauration ; l'achat, la vente en gros ou en détail de tous véhicules, engins et tous moyens de locomotion, la manutention, de travaux publics, de motoculture, d'extraction, neuf ou d'occasion, terrestres maritimes ou fluviaux, voire aériens ; et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher à l'achat et vente de tous produits et articles marchands réglementés ou non sous toutes ses formes et tous services pouvant s'y rattacher et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social de Morey-Saint-Denis (21220)
- rue d'Epernay à Nuits-Saint-Georges (21700) - 7 rue Aristide Briand à compter du 2 janvier 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance.

AL211016478

SARL TSM

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622 €uros
Siège social : 5 rue Konrad Adenauer
21800 Chevigny Saint Sauveur
RCS Dijon : 422 821 520**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2015 :

Monsieur Xavier Gindre, 2 rue Félix Normand 21800 Sennecey Les Dijon, a été nommé Gérant à compter du 31 octobre 2015, en remplacement de Madame Christelle Goux née Gindre, 4 Boulevard des Herbues 21800 Quétigny, démissionnaire, pour une durée illimitée.

L'assemblée générale extraordinaire statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a également décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL211016491

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

TAXI DU PAYS BEAUNOIS

Suivant acte sous seing privé en date à Dijon du 23 février 2016, enregistré auprès du SIE de Dijon NORD, le 24 février 2016 sous le bordereau n°2016/527 Case n°31, M. Mohamed EL HOUMRI, demeurant à Vignoles (21200) – 26, rue Jean Baptiste Boussu, exerçant la profession d'exploitant de taxi, connu sous l'enseigne « TAXI DU PAYS BEAUNOIS », à Vignoles (21200) – 26, rue Jean Baptiste Boussu, et immatriculé au Répertoire des Métiers sous le n° SIRET 530 872 480 00013, a donné en location-gérance à Mme Nicole SEREGLEY, demeurant Reulle Vergy (21220) - 5 rue de l'étang, en cours d'immatriculation au Répertoire des Métiers, un fonds de commerce de taxi comprenant l'autorisation de stationnement n°02 sur la commune de Vignoles, sis et exploité à Reulle Vergy (21220) - 5 rue de l'étang, ainsi qu'un véhicule équipé taxi immatriculée CM 882 LM. La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 1er mars 2016 pour se terminer le 28 février 2017, renouvelable par tacite reconduction.

Pour Avis.

AL211016467

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures du 07/03/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SOURCE-SEINE : Taillis sous futaie - Chêne - Hêtre.

27 ha 90 a 78 ca - La carre au beau juge : 551AE-27(AJ)-27(AK) - Laige du chene: 551C-50(AJ)-50(AK)-51(AJ)-51(AK°)

SANTENAY : Vignes en AOC Santenay et Landes - Objectif : Maintien du fermier.

29 a 05 ca - En la fee: C-40 - Le chainey: AL-96

SAMPIGNY-LES-MARANGES : Vignes en AOC Bourgogne HCB et Landes - Objectif : Maintien du fermier.

74 a 95 ca - Sur perley: D-277-278-279 - Voyen: C-787[177]

BEURIZOT : Terre, pré, lande et bois - Objectif : Maintien de l'exploitant

5 ha 07 a 10 ca - Champau: B-298 - Le grand champ: B-315-316 - Le maupas: C-33 - Les aubues des bergeries: A-202 - Sous la croix des pres: C-109 - Sur l autot: B-304-307-314 - Sur les bergeries: A-204

BELLENOT-SOUS-POUILLY: Terre et prés

4 ha 85 a 86 ca - La grande montagne: ZD-63(J)-63(K) - Piece cressein: ZK-34-35

MARTROIS : Terre

51 a 00 ca - Bonnard: A-334

POUILLY-EN-AUXOIS : Pré

97 a 50 ca - Champs des ruelles: ZI-25

La Safer Bourgogne Franche Comté se propose de louer les biens suivants :

CHARREY-SUR-SEINE : Bois, Terre et Landes - 34 ha 60 a 76 ca - 'Metairie de vauxoue': H- 6- 7- 8- 9- 10

GOMMEVILLE : - Bois, Terre et Landes - 4 ha 85 a 17 ca - 'Combe de la garanne': ZE-14(C)- 14(AJ)- 14(AK)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 29/03/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211016486

AVIS DE GÉRANCE-MANDAT

Par acte SSP du 08/02/2016, la Société GIFI MAG, SAS au capital de 104 342 108euros, dont le siège est situé Zone Industrielle La Barbière, 47300 Villeneuve sur Lot, immatriculée au RCS d'Agen sous le n°478 725 625, a donné en gérance-mandat à la Société SPB, SARL au capital de 8000 euros, dont le siège est situé 8 rue du Docteur Julie - Apt A42, 21000 Dijon, en cours d'immatriculation au RCS de Dijon, son fonds de commerce de vente au détail de produits d'équipement de la maison et de bien-être de la personne, culture et loisirs, situé 2 allée Gutenberg, 21800 Quetigny, pour une durée expirant le 28/02/2017 à compter du 01/03/2016 renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour insertion, le gérant-mandataire.

AL211016476

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 04 mars 2016, Monsieur Jacques Delettre demeurant à Châtillon Sur Seine (Côte d'Or) - 09 rue Courcelles Prévoires, immatriculé au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Dijon 412 348 906 a confié, à Madame Elodie

Charton, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des Sociétés de Dijon à titre de location-gérance le fonds de commerce de bar, restaurant, traiteur, plats à emporter, qu'il possède et exploite à Châtillon Sur Seine - 09 rue Courcelles Prévoires et ce pour une durée de une (1) année à compter du 01 avril 2016.

Insertion faite conformément à l'article R 144-1 du Code de Commerce.

Pour avis et Mention : Elodie CHARTON

AL211016490

DISSOLUTION LIQUIDATION

CM3

**Société à responsabilité limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 11, rue de Gilly
21 700 Nuits-Saint-Georges
514 307 081 RCS Dijon**

Par décision du 29 février 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Monsieur David MARTIN demeurant 11, rue de Gilly – 21 700 Nuits-Saint-Georges avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 11, rue de Gilly – 21 700 Nuits-Saint-Georges, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL211016191

CM3

**Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 15.000 euros
Siège social : 11, rue de Gilly
21 700 Nuits-Saint-Georges
514 307 081 RCS Dijon**

Par des décisions de l'associé unique du 29 février 2016, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur David MARTIN demeurant 11, rue de Gilly – 21 700 Nuits-Saint-Georges et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL211016190

SARL AJAX

**Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7.622 euros
Siège social : Tailly
21 190 Meursault
383 977 758 RCS Dijon**

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 février 2016, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Jacques Chevassu demeurant à Tailly – 21 190 Meursault et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de Dijon.

AL211016463

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 25/1/16, il a été constitué une SAS dénommée SAS CAP ACHAT

Siège social: 4, impasse jean perrin 21300 Chenove

Capital: 3000€

Objet: Transactions de biens, service, informations par interfaces électroniques.

Président: M. Laurent Pelletier, 3 rue guynemer 21600 Ouges

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de Dijon.

AL211016465

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Dijon du 18/02/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme :** Société par actions simplifiée
- **Dénomination :** ALIX DEVELOPPEMENT
- **Siège :** 10 A avenue de Langres immeuble Garden Avenue 21000 Dijon.
- **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
- **Capital :** 50 000 €
- **Objet :** La prise de participations dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, la gestion et la vente de ces participations.
- **Président :** M. Jean-Jacques THURISSET, demeurant 2, chemin de la Corvée 21110 Labergement Foigney.
- **Commissaires aux comptes :** La société CLEON MARTIN BROICHOT ET AUDITEURS, domiciliée à Dijon (21079) 7, rue Marguerite Yourcenar, est nommé commissaire aux comptes titulaire et M. Nicolas SAILLARD, domicilié à Dijon (21079) 7, rue Marguerite Yourcenar, est nommé commissaire aux comptes titulaire.
- **Transmission des actions :** Les cessions ou transmissions d'actions, y compris entre associés, doivent être prises par un ou plusieurs associés représentant au moins le tiers des actions ayant le droit de vote.
- **Exercice du droit de vote :** Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives.

Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à l'exception des cas prévus par la loi.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

Pour avis – Le Président.

AL211016470

**SCP «Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET
de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés»
à Dijon (21000),
6 rue de l'Ecole de Droit.**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Romain BRUCHON, notaire à Dijon, le 9 février 2016, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : P.E.S.N

Capital social : 1.000,00 €

Siège : 30 rue de la Toison d'Or à Dijon (21000)

Objet : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet et exceptionnellement l'aliénation d'immeubles devenus inutiles.

Durée : 99 ans

Apports en numéraires

Gérants : M. Paul EVEN du FOU demeurant à Besançon (25), 1A avenue Denfert-Rochereau

Immatriculation : RCS de Dijon

Cession de parts : existence de clauses d'agrément

Pour avis et mention

Romain BRUCHON

AL211016473

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MG SOLUTIONS

Forme sociale : SAS

Capital social : 2 500 €

Siège social : 32, rue du 8 mai 1945 – 58640 Varennes Vauzelles

Objet social : activités de soutien, conseil, assistance et formation aux entreprises

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associées

Présidente : Mme Marie-France Guenot dt à Varennes Vauzelles (58) – 32, rue du 8 mai 1945

Immatriculation : RCS de Nevers

AL211016474

EURL L'ESSENTIEL

Aux termes d'un acte, du 27.02.2016, reçu par Maître GRABOWSKI Cédric, notaire associé de la société SCP Cédric GRABOWSKI titulaire d'un office notarial sis 12 rue du 8 mai 1945, 71130 Guieugnon, il a été constitué une EURL dénommée : EURL L'ESSENTIEL.

Capital : 15 000€.

Siège : 12 rue Audra, 21000 Dijon.

Objet : exploitation d'un restaurant, bar, traiteur, plats à emporter et toutes activités accessoires et connexes.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mr Bernigaud Richard, 14 rue Audra, 21000 Dijon.

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL211016475

SPB

**SARL au capital de 8 000€
Siège social : 8 rue du Docteur Julie
Apt A42,
21000 Dijon**

Par acte SSP du 23/02/2016, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : SPB

Siège : 8 rue du Docteur Julie - Apt A42, 21000 Dijon

Objet : exploitation par tous moyens de fonds de commerce d'achat et de vente de tous produits d'aménagement, d'équipements de la maison et de la personne, notamment produits textiles, articles de décoration intérieure et extérieure, ameublement et tous autres produits et articles industriels ou artisanaux de vaisselle, verrerie, ménage, fleurs naturelles et artificielles.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital : 8000 euros

Gérance : Bruno MIMOUNI, demeurant 72 rue de la Veuglotte, 21800 Quetigny ; Pierre Alban XUEREF, demeurant 8 rue du Docteur Julie - Apt A42, 21000 Dijon ; Somia XUEREF, née AOUAK, demeurant 8 rue du Docteur Julie - Apt A42, 21000 Dijon.

Immatriculation au RCS de Dijon.

Pour avis, la Gérance.

AL211016477

ALCYACONSEIL AVOCATS ASSOCIES

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution suivant acte SSP en date à SAINT AUBIN du 29 février 2016, pour une durée de 99 années, d'une SAS qui sera immatriculée au R.C.S de Dijon dénommée « ETABLISSEMENTS PERCIER », siège social : Saint Aubin (21190), 18 Rue des Perrières, dont l'objet social est notamment l'activité de négoce de tous produits et matières premières, soit directement par voie d'achat-revente, soit en qualité d'intermédiaire, d'agent commercial, de commissionnaire ou de courtier, toutes prestations de services et de conseils.

Le capital d'un montant de 10 000 € est composé d'apports en numéraire.

Le président est la société FINANCIERE PERCIER, SARL au capital de 585 400 €, dont le siège social est à Saint Aubin (21190), 18 Rue des Perrières, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 504 832 320.

BF AUDIT PARTENAIRES dont le siège social est à Caluire et Cuire (69300), 23 avenue de Poumeyrol, Bâtiment C, a été nommé en qualité de CAC titulaire et Madame Anne-Sophie VETRANO, domiciliée à Caluire et Cuire (69300), 23 avenue de Poumeyrol, Bâtiment C, en qualité de CAC suppléant.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, et a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à l'exception des cas prévus par la loi.

Toutes les transmissions sont soumises à la procédure d'agrément prévue dans les statuts.

Pour avis.

AL211016485

NIÈVRE

SUCCESSION

AVIS

La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale, France Domaine - Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 DIJON CEDEX, a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de NEVERS, curateur des successions de :

- en date du 14/01/2016,

Mme Marie MOREAU veuve BRULEBEUF, décédée le 21/04/2013 à ST PIERRE LE MOUTIER, réf 0218000957

M. Dietrich Johannes LEHR marié, décédé le 25/11/2011 à PAZY, réf 0218001107

M. Charles Arthur CORBISIER célibataire, décédé le 26/09/2014 à COSNE COURS SUR LOIRE, réf 0218001216

Mme Eugénie CHAPUIS veuve CHARLOT, décédée le 12/10/2014 à GUIPY, réf 0218001217

- en date du 21/01/2016,

M. Louis Auguste COULONGE célibataire, décédé le 27/01/2013 à COSNE COURS SUR LOIRE, réf 0218001108

M. Alain BEAUFILS célibataire, décédé le 04/01/2015 à NEVERS, réf 02108001204

Mme Marie Reine GUILLEMOTTO célibataire, décédée le 24/10/2011 à CERCY LA TOUR, réf 02108001209

M. Dominique DANTELLE divorcé, décédé le 10/10/2012 à NEVERS, réf 0218001221

M. Didier Henri BELLO marié, décédé le 07/07/2010 à NEVERS, réf 0218001223

M. Jean-Luc GUEDON célibataire, décédé le 26/02/2014 à NEVERS, réf 0218001226

M. Claude Emile NANTIER célibataire, décédé le 15/02/2015 à CLAMECY, réf 0218001227

M. Michel PARRASCH célibataire, décédé le 06/11/2014 à NEVERS, réf 0218001228

M. Gérard PETER célibataire, décédé le 15/02/2013 à ST MARTIN SUR NOHAIN, réf 0218001230

Mme Pierrette BEAUVAIS veuve PIERRE, décédée le 28/02/2008 à NEVERS, réf 0218001232

M. Alain SCHILL marié, décédé le 07/03/2014 à ARMES, réf 0218001235

Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL581016486

NOMINATION

DETERGENCE INDUSTRIELLE FRANCAISE

Avis de modification

Société par actions simplifiée Au capital de 40.000 euros Siege social : Cosne Cours Sur Loire (58200), rue du Tremblât, Z.I. de Villechaud 302 555 222 RCS Nevers

Le 15/02/2016 l'associé unique a décidé de nommer :

- la société NOVARC, SA à directoire et conseil de surveillance, au capital social de 3 886 462,50 euros, ayant son siège social 815 C Chemin du Razas, ZI Les Plaines, à Malataverne (26780), immatriculée sous le numéro 380 765 131 RCS Romans, en qualité de Président, en remplacement de Bruno SEUILLET démissionnaire,

- Jérôme COUILLAUD, demeurant à Morsang-Sur-Orge (91390), 97B avenue du Docteur Roux, en qualité de Directeur Général.

AL581016491

POLYCLINIQUE DU VAL DE LOIRE

SAS au capital de 1.714.908,25 euros
Siège social : 49 boulevard Jérôme Trésaguet
58000 Nevers
651 880 437 RCS Nevers

Avis

Par procès-verbal de décisions en date du 18 Janvier 2016, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Grégoire Briens de ses fonctions de Président et a nommé en remplacement à dater de ce jour et pour une durée indéterminée, la société ELSAN SAS (anciennement VEDICI INVESTISSEMENTS), SAS au capital de 306.934.324 euros, 58 bis rue La Boétie 75008 Paris, 802 798 934RCS Paris Dépôt des actes près le greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL581016500

SELNI

SAS au capital de 1.310.585 €
Siège social : 6, rue Louise Michel
58000 Nevers
440 303 105 RCS Nevers

Suivant PV des décisions en date du 24/02/2016, l'associé unique a :

- Pris acte de la démission de M. Philippe Vidal, de ses fonctions de Directeur Général à compter du 24/02/2016,

- Décidé de nommer en remplacement, en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée, la société SELN I GROUP, SAS au capital de 1000 €, 20-26, boulevard du Parc, 92200 Neuilly sur Seine, 810 181 362 RCS Nanterre,

- Pris acte de la démission de M. Bruno Flocco, de ses fonctions de Président à compter du 24/02/2016,

- Décidé de nommer en remplacement, en qualité de Président pour une durée indéterminée, M. Philippe Vidal, lieu-dit La Pépie, 03340 Neuilly le Réal.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL581016507

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LES FONTAINES DU BAZOIS

Société Civile Immobilière
au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 22, rue du Docteur Duret
58110 Châtillon-en-Bazois
480 521 210 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2016, a décidé de transférer le siège social au 2, le Petit Sauloy à Léré (18240), à compter rétroactivement du 01/01/2016.

En conséquence, la société sera désormais immatriculée au RCS de Bourges.

Pour avis, la gérance.

AL581016494

MODIFICATION DE CAPITAL

SCEA DOMAINE DE L'Ô

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 150 000 €
Siège social
18 les Oudilles
58300 St Germain Chassenay
RCS 508 588 324 Nevers

L'AGE du 2/03/2016 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 149 000€pour le porter de 1 000 € à 150 000 € par incorporation des comptes courants des associés en proportion de leurs parts.En conséquence, le capital a été porté de 1 000 € à 150 000 € et l'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.

Immatriculation et dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis,Le gérant

AL581016497

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Francis LHERITIER
et Nicolas CIRON
Notaires associés
6 avenue Saint-Just,
58000 Nevers

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Nicolas CIRON notaire associé à Nevers, office notarial n°58003, le 29 Février 2016, Monsieur Didier Pierre AMANT, Artisan, et Madame Annie, Marie, Renée MORLET, Auto-entrepreneur, son épouse, demeurant ensemble à Saint Germain Chassenay (58300) 16 Les Oudilles. Mariés initialement sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Decize (58300) le 21 juillet 1979, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Nicolas CIRON, notaire associé à Nevers, 6 Avenue Saint-Just.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance de Nevers.

Pour avis et insertion.

Me Nicolas CIRON.

AL581016495

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable
(article 1397 alinéa 2 du Code Civil article 1300-1 du Code de procédure civile et annexe II de l'arrêté du 23 décembre 2006)

Suivant acte reçu par Maître Hubert Adenot notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle «Hubert Adenot et Sophie Kowal, notaires associés, titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à Corbigny (Nièvre), soussigné office notarial n°58038, le DOUZE FEVRIER DEUX MILLE SEIZE.

Information concernant les époux :

Monsieur Jackie jean George et Madame Alberte Marie Françoise Bailly son épouse, demeurant ensemble à Saint Martin du Puy (Nièvre) Moncrecon - 18 route de Chalaux mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Oyonnax (Ain) le 6 décembre 1958.

Information concernant la modification du régime matrimonial;

Adoption du régime de la communauté universelle avec apport des biens propres des époux à la communauté universelle. Clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux et exclusion de la reprise (1525 alinéa 2) par les héritiers des apports et des capitaux tombés en communauté du chef de leur auteur.

Information concernant les oppositions;

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Hubert Adenot notaire à Corbigny 22 Avenue du Champ de Foire où il est fait élection du domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

Me Hubert Adenot.

AL581016488

MODIFICATION DE STATUTS

LEDPOWER

Société par actions simplifiée
Au capital de 891.912 €
Siège social : 6, rue du Champ de la Croix
ZA du Pressoir à Saint-Calais (72120)
RCS Le Mans 493 462 014.

Avis

.Aux termes d'une décision du26/02/2016, l'AGM a décidé de remplacer la dénomination sociale « LEDPOWER » par « SILEN » et de transférer le siège social du 6, rue du Champ de la Croix – ZA du Pressoir à Saint-Calais (72120) au 58, rue des Champs Pacaud, Parc d'activité de Nevers – Saint-Eloi – BP 55 à Nevers (58027). Le Président de la société est M. Ghislain PERISSE, demeurant au 66, rue Corot à Villed'avray (92410). Mentions aux RCS du Mans et de Nevers.

Pour insertion, VIDAL AVOCATS..

AL581016481

SCM DES INFIRIMERES METAIS - BUHERNE - LE CLECH

Capital social : 300 Euros
Siège social : 16 Grande Rue
58310 Saint Amand En Puisaye
SIREN 521 041 749 R.C.S. Nevers

Le 1er mars 2016, par acte SSP l'assemblée générale a décidé de prendre pour nouvelle raison sociale : SCM DES INFIRMIERES AMANDINOISES

Pour avis.

AL581016483

EARL DES MONTAGNES

Les Montagnes
58310 Bouhy
Au capital de 169 000 €
RCS Nevers – 422 665 281

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 1er février 2016, il a été procédé à l'entrée d'une associée non exploitante, Madame ZAGOZDA Clarisse 70 Route de Cosne 58200 Alligny Cosne.

Pour avis, la gérance

AL581016499

VENTE

S.C.P. Jean-Paul JACOB
et Christophe THEVENY
Notaires
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire
Tél. 03 86 39 58 90

VENTE DE PARCELLES BOISÉES
DROIT DE PRÉFÉRENCE

En application des articles L 331-19 et suivants du code forestier, avis est donné de la vente des biens suivants :

A ANNAY (NIÈVRE) 58450, Crotte aux Renards.

1ent) Diverses parcelles de bois taillis, cadastrées

Section B n° 1252 lieudit «Crotte aux Renard» pour 20 ares 10 centiares,

Section B n° 1488 lieudit «Puits du Champ Bard» pour 2ares,

Section B n° 1491 même lieudit pour 6ares 66 centiares.

2ent) 38 ares de biens non délimités à prendre dans une parcelle de bois de plus grande importance cadastrée section B 1259 lieudit «Bois Brulé» pour 76 ares.

3ent) 22 ares 38 centiares et UN QUART INDIVIS de 7 ares 46 centiares de biens non délimités à prendre dans une parcelle de bois de plus grande importance cadastrée section B 1406 lieudit «Bois de la Métairie Houard» pour 74 ares 60 centiares.

4ent) 8 ares 89 centiares de biens non délimités à prendre dans une parcelle de bois de plus grande importance cadastrée section B 1414 lieudit «Champ Bard» pour 40 ares.

Moyennant le prix de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Frais en sus à la charge de l'acquéreur.

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise en possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë aux biens ci-dessus désignés, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en Mairie de Annay, pour faire connaître à Maître Jean-Paul JACOB, Notaire à Cosne Cours sur Loire(58200), 14 Rue du Maréchal Leclerc, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans les présentes.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la délibération d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droit de préemption qui seront purgés après le présent droit de préférence.

Rappel de l'article L 331-12 alinéa 3 : lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

AL581016490

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

HABRITA

Sarl au capital de 7 700 €
Siège social: 199, Ter Route de Lyon,
58000 Challuy
483.945.515. RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 29 février 2016 a nommé en qualité de nouveau gérant à compter du 29 février 2016 M. Pristavu Horatiu Ioan, demeurant 25 Route de Lyon, 58000 Challuy, en remplacement de Mme Guyonvarch Valérie Claude Maryvonne, gérante démissionnaire.

L'article 20 des statuts a été modifié en conséquence.

AL581016478

SCP « Jean-Paul JACOB
et Christophe THEVENY »
Notaires associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Aux termes d'un acte reçu par Me JACOB, Notaire à Cosne Cours sur Loire le 23/12/2015, Enregistré à NEVERS le 03/02/2016, bord 2016/110 case n°1 ext 268, contenant cession de parts sociales du GAEC THIBAULT, ayant son siège à Villargeau - 58200 Pougny au capital de 220.050 €, immatriculée au RCS de Nevers n°349886622;

Les associés ont nommé comme unique gérant de cette société Mr Yves THIBAULT, demeurant à COURS, 58200, 101 Route de Villeberne, sans limitation de durée, suite à la démission de Mr Jean Fernand THIBAULT;

En conséquence, ladite société sera à compter du 23/12/2015 gérée par Mr Yves THIBAULT.

Pour Avis

Me JACOB.

AL581016480

NON DISSOLUTION

SOV SARL

au capital social de 5 000 Euros
Siège social : 15 rue Louis Blériot
58640 Varennes Vauzelles
750 518 953 R.C.S. Nevers

Suivant décision en date du 22 février 2016, l'Assemblée Générale, conformément à l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société.

Pour avis.

AL581016492

DISSOLUTION LIQUIDATION

FAYE COMMERCE CHEVAUX

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Capital social de 20 000 Euros
Siège social : Faye
58160 Sauvigny-les-Bois
RCS Nevers - 799 398 581

L'assemblée générale des associés du 1er février 2016 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur

AL581016479

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

SARL COLSON PERE ET FILS

SARL au capital de 15.244,90 euros
58120 Château Chinon
Siège social : 8, Place Notre Dame
307 191 098 RCS Nevers

Dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2015 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Daniel Colson, dt 28 faubourg des Fossés – 58120 Château Chinon, a été désigné liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée au domicile du liquidateur qui devient siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur, D. COLSON

AL581016482

AMBULANCES DUFLOUX

SARL au capital social de 29 300,70 Euros
Siège social : 6 et 8 rue Edouard Vaillant
58160 Imphy
424 253 680 R.C.S. Nevers

Le 03 février 2016, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 03 février 2016.

Madame Céline DUFLOUX demeurant 49 rue François Mitterrand 58270 Saint Benin Dazy, a été nommé Liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au 49 rue François Mitterrand 58270 Saint Benin Dazy.

Pour avis.

AL581016487

ACCESS BÂTIMENT PLUS

SARL au capital de 3000 €
Siège social : 10 Franchet d'Esperey,
58000 Nevers
803 719 541 RCS de Nevers

L'AGE du 22/07/2014 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 02/02/2016, nommé en qualité de liquidateur M. EL FILALI Monir, demeurant 40 rue Édouard vaillant, 58160 Imphy, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Modification au RCS de Nevers.

AL581016493

TRANSPORTS KLUGSTERTZ

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation conventionnelle
Au capital de 100 000 euros
Siège social : Le Port
58340 Cercy-La-Tour
431 958 982 RCS Nevers

Aux termes de décisions en date du 29 février 2016, Monsieur Roger Klugstertz, associé unique, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation au 31 décembre 2015, a été déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le liquidateur

AL581016502

SOLAROM - ALBIZZIA

SARL au capital de 10.000,00 €
Siège : Chemin des Thureaux
58640 Varennes Vauzelles
488982356 RCS de Nevers

Par décision de l'AGO, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. Logéat Michel 4 chemin des thureaux 58640 Varennes Vauzelles, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 07/03/2016. Mention au RCS de Nevers.

AL581016503

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 15 février 2016, il a été constitué la société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : A and J COIFFURE

Forme : Sociétés par Actions Simplifiés.

Capital social : 5.500,00 €

Siège social : Le siège social est fixé à Marzy (58180) 6 place de l'Eglise.

Objet social : l'activité de coiffure mixte, en salon ou à domicile, et la vente de produits de parfumerie, de soin, d'esthétique, et d'accessoires.

la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerces, usines, ateliers, se rapportant à l'une des activités spécifiées

la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à l'objet similaire ou connexe

Durée : 50 ans

Immatriculation : RCS de Nevers

Apports en numéraire : Madame Audrey PREVOT : 2.875,00 €

Monsieur Jérôme SAVE. : 2.625,00 €

Présidence : Madame Audrey PREVOT, demeurant à Marzy (58180) 6 Impasse Bellevue, pour une durée illimitée.

Exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer personnellement ou par représentation. Pas de droit de vote double.

Transmission des actions : Cessions soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

AL581016440

Mes Joël GAUTHIER
& Emmanuel CLERGET
Notaires à La Charité sur Loire,
37 TER, Avenue Maréchal Leclerc.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET , le 27 février 2016, enregistré à Nevers le 3 mars 2016, bordereau 2016-case 1 extrait 544 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

La dénomination sociale : SCI ISALYA.

Le siège social : Sichamps (58700), 2 chemin de la Rivière.

Durée : 99 années

Le capital social: Deux mille euros (2 000,00 eur)

Cessions de parts : agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Madame Isabelle GOMEZ, demeurant à Moussy (58700).

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers

Pour avis

Le notaire.

AL581016485

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL Unipersonnelle en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée L'AUBERGE DU VILLAGE, au capital de 1.500 €, ayant pour objet l'exploitation de fonds de commerce de «bars, restaurants, traiteur, plats à emporter». Le siège social est situé 23 place de la Mairie – 58390 Dornes. Le gérant est M. Christophe Commeau dt Les Bestiaux – 58300 Toury Lurcy.

Pour avis,

AL581016489

SNC DU VAL D'ARON

Par acte SSP en date du 15/02/2016 a été constitué la société suivante : SNC DU VAL D'ARON pour une durée de 99 ans à compter de la date d'immatriculation, au capital social de 2 000 € dont le siège social est fixé Les Perrières 58330 Crux la Ville et dont l'objet est la prestation de travaux agricoles.

Gérants et associés : Benoît COINTE, Pascale COINTE et Victor COINTE, demeurant Les Perrières 58330 Crux la Ville.

Toute cession de parts nécessite l'agrément des co-associés.

RCS : Nevers

Pour avis et mention, la gérance.

AL581016498

SCP JP JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours Sur Loire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB , Notaire Associé à Cosne Cours Sur Loire (Nièvre) le 26/2/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société Civile

- Dénomination : SCI OPUS 3

- Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et généralement toute opération civile pouvant se rattacher à cet objet.

- Siège social : Germigny Sur Loire (Nièvre) 8 Place de l'Eglise

- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

- Apport en numéraire : la somme de 200 euros

- Apport immobilier : un immeuble situé à Paris 12è, 147, 149 rue de Bercy et 18, 18 bis quai de la Râpée, évalué à 180.000 Euros.

- Capital social : 180.200 euros divisé en 1802 parts de 100 euros chacune numérotées de 1 à 1802 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.

- Gérance : Sont nommés comme co-gérants : - Mme Maud Sancellier épouse de Mr Breuzard Sébastien, dt à Nevers (Nièvre) 62 rue de Vauzelles et – Mme Sancellier Angélique épouse de Mr Coppin Gérald, dt à Germigny Sur Loire (Nièvre) 8 place de l'Eglise, pour une durée illimitée.

Ladite société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour Avis

Me JACOB, Notaire.

AL581016501

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

YONNE

SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du département de la Côte d'Or, Administratrice générale - France Domaine - 25 rue de la Boudronnée 21047 DIJON cedex, curateur des successions de :

Mme Madeleine GAUFROY veuve HEUDELOT, décédée le 24/02/2008 à AUXERRE, réf 0212005654

M. Jean-Michel PETIT célibataire, décédé le 11/03/2012 à AUXERRE, réf 0212005610

Mme Nicole LION célibataire, décédée le 29/06/2011 à TROYES, réf 0212005742

Mme Ginette DEMAREST célibataire, décédée le 08/09/2009 à BRIENON SUR ARMANCON, réf 0212006059

Mme Renée GOMEZ divorcée MARTINEZ, décédée le 18/08/2011 à SENS, réf 0212006060

M. Slavko RADUJKO divorcé, décédé le 29/01/2012 à JOIGNY, réf 0212006061

Mme Marie Louise LECESTRE veuve BINOT, décédée le 09/07/2007 à TONNERRE, réf 0212006953

Mme Alba BALDINI célibataire, décédée le 21/12/2013 à SENS, réf 0212007071

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif.

AL891016515

NOMINATION

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'avocats
21 avenue Albert Camus
21000 Dijon

CLAUDE MATERIAUX

SASU au capital de 150.000 €
Siège social : Arcy sur Cure
(89270), Zone Artisanale, n° 22 RD 606
340.321.132 RCS Auxerre

Décision de l'associée unique du 25/02/2016 : nomination de M. Claude Moisand demeurant 8 Clos du Charron à Binges (21270) en qualité de Directeur Général. Mention sera faite au RCS d'Auxerrre

Pour avis.

AL891016545

TRANSFERT DE SIÈGE

VAPEGEARS SARL

à associé unique
au capital de 1 000 euros
9 rue du Général Faidherbe
89500 Villeneuve Sur Yonne
801 117 243 RCS Sens.

D'une DAU du 01/09/2015 il résulte que le siège social a été transféré au 44/46 rue du Molinel 59000 Lille, à compter du 01/09/2015. Modification des statuts en conséquence.

Mention au RCS de Sens.

AL891016462

BS USINAGE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 34 800,00 €
Siège social : 78 route nationale 151
89580 Gy l'Evêque
Transféré Rue des Caillottes
ZA La Plaine des Isles
89000 Auxerre
801 529 751 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 1er janvier 2016, l'associé unique et seul gérant a décidé :

- de transférer le siège social qui était 78 route nationale 151 - 89580 Gy l'Evêque, au Rue des Caillottes - ZA La Plaine des Isles - 89000 Auxerre, et ce à compter du 1er janvier 2016.

Pour avis, la gérance.

AL891016468

SCI FARMAN

5 rue Alexandre Farman
89000 Auxerre

Au terme de l' assemblée générale du 16 décembre 2015 il a été décidé le transfert du siège.

Nouvelle adresse 5 rue Alexandre Marie 89000 Auxerre

AL891016512

SELARL DU DOCTEUR COHEN SERGE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
Au capital de 8000 €
Siège social : 1 rue Alphonse Karr 06000 Nice
RCS Nice 448 555 656 RCS Nice

Par décisions de l'associé unique du 1er mars 2016, transfert du siège social au 28 Avenue des Clairions 89000 Auxerre. Gérant : Monsieur Cohen Serge demeurant 2 Rue Verdi 06000 Nice

Mention au RCS de Nice et ré-immatriculation au RCS d'Auxerre..

AL891016537

SARL CK2M SERVICES

SARL au capital de 1000,00 Euros
5 rue Marengo,
89000 Auxerre
792267478 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/12/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 2 allée Colémine, 89000 Auxerre à compter du 07/03/2016.

Gérance : Mademoiselle Mimouna MAHDAOUI, demeurant 2 allée Colémine, 89000 Auxerre

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL891016541

ADDITIF

Dans l'annonce numéro AL890616355 parue le 12/02/2016 concernant la société Drone d'histoire il convient d'ajouter:

Immatriculation au RCS de Sens

AL891016521

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire à Villenneuve sur Yonne (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 4 mars 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

Monsieur Rémi Paul Roland Jollois, demeurant à SENS (89100) 4 rue du Tau Appt 11, et Madame Isabelle Suzanne RICHARD, demeurant à Villenneuve sur Yonne (89500) 14 avenue Georges Bolnat Appt 47

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL891016543

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître CHANTIER Hervé, Notaire à Appoigny (Yonne), le 26 février 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle légale réduite aux acquêts par :

Monsieur Jean-François DELAGE, et Madame Raymonde VOISSELAING, son épouse, demeurant ensemble à Auxerre (89000) 17 rue Henri Joly.

Mariés à la mairie de Auxerre (89000) le 7 juillet 1984.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention.

Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL891016544

MODIFICATION DE STATUTS

AVIS

Mise à jour des statuts par Maître Benoît LAVOILLOTTE, notaire à Ancy Le Franc (Yonne), 3 Grande Rue, le 29/02/2016 enregistré à Auxerre, le 7/03/2016, Bordereau 2016/206, case 1, ext 526, du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE BILLOTTE Groupement Foncier Agricole

Au capital de 200.866,83 Euros

Siège social : 52 rue Camille Rizier, 89390 Ravieres SIREN 394 075725 RCS Auxerre

Par assemblée du 14/02/2016 :

-Le siège social a été transféré : 30 rue de Baulches, 89240 Chevannes

- L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié,

- Monsieur Pascal André Léon BILLOTTE, Demeurant à Champs sur Yonne, 24 avenue du Dr Schweitzer a été nommé cogérant en remplacement de Madame Anne Marie Jannolle décédée le 27/12/2005.

À compter du 29/02/2016

En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS D'Auxerre

Pour avis

La gérance

AL891016547

VENTE

PURGE DROIT DE PREFERENCE

Des propriétaires de terrains boisés

En application des articles L 331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente des biens suivants à DIXMONT (Yonne) diverses parcelles en nature de taillis, cadastrées, savoir :

- section H n° 1009 LES CONTRE CHATS pour 00 ha 06 a 15 ca,

- section H n° 1037 LES CONTRE CHATS pour 00 ha 13 a 40 ca,

- section H n° 98 LES TACOTIS pour 00 ha 04 a 60 ca

Soit une surface totale de 00ha 24a 15ca, moyennant le prix principal de cinq cent trente cinq euros (535,00 €) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Cette ventes aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière. Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour par la prise de possession réelle, les immeubles étant libres de toute location ou occupation.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contigüe aux biens ci-dessus désignés, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de DIXMONT (89500) pour faire connaître à Maître Sixte BERTHIER, notaire à VILLENEUVE SUR YONNE (89500) 8 Quai du Commerce, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans les présentes. Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire. Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption. Rappel de l'article L 331-19, alinéa 3 : «Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contigües exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien».

Pour insertion

Le Notaire.

AL891016341

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

A.B CUISINE

Aux termes d'une décision en date du 23 février 2016, l'associée unique de la société A.B CUISINE, société à responsabilité limitée au capital de 15244.90 euros ayant son siège social 58 Avenue de Paris 89470 Monéteau, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°418359980 a nommé M. Patrick CUMONT, demeurant 13 Rue Dranem 89110 Aillant Sur Tholon, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Patrice BOURGEOIS, démissionnaire.

Pour avis

La Gérance

AL891016466

GAEC FAILLOT

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun reconnu par le comité départemental d'agrément de l'Yonne
le 7 février 1982
Société civile au capital de 157 632,28 euros
Siège social
Angy 89160 Lézinnes
323 875 575 RCS Auxerre

La collectivité des associés, réunie le 30 décembre 2015, a pris acte de la démission de Mme Madeleine FAILLOT de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL891016494

SCI RIBEIRO

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue Vieille,
89290 Jussy
514 426 279 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 26 février 2016, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer en qualité de cogérants à compter de ce jour :

- Mme Marie-Hélène Ribeiro, demeurant 6 rue Vieille à Jussy (89)

- Melle Marie-Anne RIBEIRO demeurant 19 Rue des Lilas à Augy (89)

- Monsieur Marc-Manuel RIBEIRO, demeurant 6 rue Vieille à Jussy (89)

Pour avis, la gérance.

AL891016510

LA DEMI LUNE

SARL au capital de 500€,
17 rue du général leclerc,
89100 sens,
794 866 863 RCS Sens

L'AGO du 31.08.2015, a décidé de nommer nouveau gérant, M. Masson benoit, 17 rue du Général Leclerc 89100 sens, en remplacement de Mme Masson Christelle pour démission. Mention au RCS de Sens

AL891016534

DU MARIBON

SCI au capital de 400,00 Euros
17 rue du Plat d'Etain,
89100 Sens
449918077 R.C.S. Sens

Par décision en date du 12/02/2016 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Michel Bontemps, demeurant 17 rue du Plat d'Etain 89100 Sens en qualité de nouveau Gérant, à compter du 12/02/2016 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Caroline Bontemps, décédée.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL891016538

DISSOLUTION LIQUIDATION

TRANSPORTS FOUINAT

SARL en liquidation au capital de 50 000 €,
siège : 9 rue des Saulcies
Zone Artisanale
89290 Escolives Sainte Camille
342 674 421 RCS Auxerre

AGO du 29/01/2016 : approuve le compte définitif de liquidation, décharge Mme Fanny FOUINAT de son mandat de liquidateur, lui donne quitus de sa gestion, constate la clôture de liquidation. Dépôt légal RCS Auxerre.

Pour avis Cc.

AL891016246

JLC

Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 7.700,00 euros
Siège social : 8, rue de la Grenouillère
89710 Champvallon
RCS Sens 432 656 825

Par décision du 21/12/2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Chardin Jacky, demeurant 8, rue de la Grenouillère - 89710 Champvallon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 8, rue de la Grenouillère - 89710 Champvallon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre. Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour avis, Le Liquidateur

AL891016369

SAFER DE L'YONNE

AVIS DE LA SAFER

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

DOLLOT - bois

2 ha 98 a 65 ca - Bois raguin: Y-178 - La mardelle au conin: X-116-118 Y-275 - La vallee bossue: Y-173 - Le noyer des pions: W-90 - Les potences: V-174 - Les rogers: D-117-122-153

GIROLLES - terre, bois et friches

5 ha 71 a 36 ca - Boussard: ZA-13 - Comerale: ZK-3 - La robe: ZE-22 - Les pres jeannot: ZL-16 - Voisin: ZL-13

IRANCY - terre à planter en appellation IRANCY

1 a 41 ca - Vodon: AD-228

MOUFFY – terre à planter AOC Coulanges

4 a 70 ca - Rougerot: ZH-36

PIERRE-PERTHUIS – terre, pré et bois

12 ha 67 a 93 ca - Champs guerin: B-314 - Le lavereau: B-498 - Le sausay: B-248-249 - Pature du bois d ampiere: B-472 - Pres brenot: B-479 - Pres de la corbiere: B-229-892[230](J)-892[230](K)-893[230](J)-893[230](K) - Pres labbe: B-473(J)-473(K)-474(J)-474(K)-475(J)-475(K)-476 - Vignes de rouaule: C-123-154-182-186 - Vignes du haut des champs: B-778-831-835-843-848-853-856

PONT-SUR-YONNE - terre

6 a 52 ca - Le fond de la croix: ZO-46

SAINT-LEGER-VAUBAN – pré et bois

1 ha 64 a 85 ca - Champ la grange: C-155-156-157

SAINT-PERE – vigne et terre à planter

2 ha 00 a 83 ca - Les saulniers: WA-1-2-3

SAINT-VALERIEN – terre – parcelles destinées à la protection de la ressource en eau

4 ha 76 a 30 ca - Coleuvrat: E-315-323-966[313]-967[314] ZM-3-6

VINCELLES – terre – parcelle occupée

13 a 30 ca - Les chemins de saint marie: C-72 - Les montegarots: C-460

LEVIS - fonds occupé - terre

2 ha 71 a 20 ca - Les grandes fruches: ZA-4-5

SAINTS-EN-PUISAYE - fonds occupé en partie - terre et bois-taillis

9 ha 10 a 50 ca - La vigne saison: ZP-11-12-13 - Les chanats: ZP-28 - Les osiats: ZN-24

THURY - fonds occupé en partie - terre et bois-taillis

91 a 80 ca - Coume: Y-107 - Les chanats: Y-307

PARLY - bois-taillis

65 a 48 ca - Bois du gravier: C-917 - Cabeuillard sud: C-1600[1063]

ASQUINS(89) - Vigne en AOC Bourgogne Blanc Vézelay à louer par bail rural - Surface sur la commune : 6 ha 34 a 88 ca dont 5 ha 07 a 19 ca en vigne

- 'Champ more': D- 2501 WA- 4(J)- 4(K) - 'La tournelle': ZM- 135 - 'Les bouriats': ZA- 93 - 'Les champs cadet': ZA- 73- 74- 75

SAINT-PERE(89) - Vigne en AOC Bourgogne Blanc Vézelay à louer par bail rural Surface sur la commune : 2 ha 93 a 69 ca en vigne

- 'Les saulniers': WA- 10- 47

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 29 mars 2016** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891016492

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais - 1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

ICAUNAISE DU MEUBLE SARL

Liquidation Judiciaire du 17/02/2015

'LE FAILLITAIRE' 3, Avenue des Fonderies de Pont 89100 Saint Denis Les Sens

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 février 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891016439

au titre de la procédure suivante :

RIEU EURL

Liquidation Judiciaire du 09/04/2013

Ancienne Route de Maillot Les Peaux Daims 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 février 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891016446

au titre de la procédure suivante :

CAFE ITALIA SARL

Redressement Judiciaire du 23/07/2013

Liquidation Judiciaire du 10/09/2013

84, Rue René Binet Centre Commercial 89100 Sens

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 février 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891016450

SCI MICHEL BOIS SENONAIS

SCI au capital de 1000,00 Euros
9, rue du Colmeau,
89100 Nailly
440688059 R.C.S. Sens

Par décision en date du 27/02/2016 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 27/02/2016, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Alain MICHEL, 9, rue du Colmeau, 89100 Nailly et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Sens

AL891016513

SCI MICHEL BOIS SENONAIS

SCI au capital de 1000 Euros
9, rue du Colmeau,
89100 Nailly
440688059 R.C.S. Sens

Par décision de L'AGO en date du 27/02/2016 les Associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- donné quitus au Liquidateur, Monsieur MICHEL Alain 9, rue du Colmeau, 89100 Nailly, pour sa gestion et décharge de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Sens

AL891016514

SCI SARA

SCI au capital de 152,45 euros
Siege social au 14 rue Joubert
89000 Auxerre
RCS Auxerre 394 211 734

Selon procès verbal de l'AGE du 31 décembre 2015, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Monsieur Olivier SABIN demeurant 6 chemin de Chevannes-89580 Vallan.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Mention au RCS d' Auxerre.

AL891016522

SCI SARA

SCI au capital de 152,45 euros
Siège social au 14 rue Joubert
89000 Auxerre
RCS Auxerre 394 211 734

Selon procès verbal de l'AGE du 31 décembre 2015 les associés ont approuvés les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture définitive de la liquidation

La société sera radiée au RCS d'Auxerre.

AL891016523

SCI VISA

SCI au capital de 152,45 euros
SiÈge social au 14 rue Joubert
89000 Auxerre
RCS Auxerre 404 180 867

Selon procès verbal de l'AGE du 31 décembre 2015, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Monsieur Olivier SABIN demeurant 6 chemin de Chevannes-89580 Vallan.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Mention au RCS d' Auxerre.

AL891016524

SCI VISA

SCI au capital de 152,45 euros
Siège social au 14 rue Joubert
89000 Auxerre
RCS Auxerre 440 180 867

Selon procès verbal de l'AGE du 31 décembre 2015 les associés ont approuvés les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture définitive de la liquidation.

La société sera radiée au RCS d'Auxerre.

AL891016525

SCI FOSAB

SCI au capital de 152,45 euros
Siège social au 14 rue Joubert
89000 Auxerre
RCS Auxerre 392 613 568

Selon procès verbal de l'AGE du 31 décembre 2015 les associés ont approuvés les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture définitive de la liquidation.

La société sera radiée au RCS d'Auxerre.

AL891016526

SCI JOC

SCI au capital de 152,45 euros
Siège social au 14 rue Joubert
89000 Auxerre
RCS Auxerre 404 301 541

Selon procès verbal de l'AGE du 31 décembre 2015, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Monsieur Olivier SABIN demeurant 6 chemin de Chevannes-89580 Vallan.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Mention au RCS d' Auxerre.

AL891016528

SCI JOC

SCI au capital de 152,45 euros
Siège social au 14 rue Joubert
89000 Auxerre
RCS Auxerre 404 301 541

Selon procès verbal de l'AGE du 31 décembre 2015 les associés ont approuvés les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture définitive de la liquidation.

La société sera radiée au RCS d'Auxerre.

AL891016529

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2016, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.

Dénomination sociale : SCEA DES BROUETS.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 110 400 euros.

Siège social : 9 les Brouets - 89150 Jouy

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 167,49 euros.

Apports en nature : Matériels agricoles et autres biens meubles pour un montant net de 110 232,51 euros.

Gérants : Mme Marie-Thérèse BACHOT demeurant Jouy (Yonne), 9 les Brouets, et M. Jérôme SUARD, demeurant Cheroy (Yonne), 16 rue Hauche.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions consenties par un associé au profit de son coassocié lorsque la société a deux associés, qui sont libres.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891016463

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Sens du 19/02/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MURAL DECOR

Siège : 143 Rue d'Alsace Lorraine, 89100 Sens

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 20 000 euros

Objet : Vente et création de panneaux et de décors pour crédence de cuisine et salle de bain.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Franck SOREL, demeurant 2 Impasse des Roseaux - 89100 Nailly -

Directeur général : M. Fabrice CLOSIER, demeurant 15 Rue Beauregard - 89100 Paron - La Société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis - Le Président.

AL891016517

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

LES DELICES DU SEREIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 rue du Monument
89440 L'Isle sur Serein

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à L'Isle sur Serein du 27 février 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LES DELICES DU SEREIN

Siège social : 3 rue du Monument, 89440 L'Isle sur Serein

Objet social : sur place, à emporter ou sur marché boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie, glacier, traiteur, épicerie fine, vente de produits régionaux, salon de thé, dépôt de presse,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Alexandre DUBOIS, demeurant 9 place de la Fontaine 89440 L'Isle sur Serein.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis

La Gérance.

AL891016518

APPLICATIONS SYSTEMES LASER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4.000,00 €
Siège social : 23, rue de la Tourelle
Bounon
89560 Merry Sec
Société en cours de formation

Avis de constitution

Par acte sous seing privé, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : APPLICATIONS SYSTEMES LASER

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : quatre mille euros

Siège social : 23, rue de la Tourelle, Bounon, 89560 Merry Sec

Objet : la commercialisation, achat, vente, importation, exportation de produits et matériels destinés à tous secteurs ainsi que l'assistance technique et commerciale, la mise en service, la formation, la maintenance et l'intégration de matériels, dépôt et exploitation de brevets,

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Mr Lenti François, demeurant 1, rue du Petit Pont, Bounon, 89560 Merry Sec,

Immatriculation : au RCS d'Auxerre

Pour avis

AL891016520

MYRIAM TRANSPORT

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/02/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : MYRIAM TRANSPORT

Siège social : 8 rue Stéphane Mallarmé, 89100 Sens

Forme : SASU

Capital : 1 000 euros

Objet social : Transport public de personne au moyen de véhicules n'excédant pas 9 places, conducteur compris, location de véhicules, location de véhicules avec chauffeur.

Président : Monsieur Mouldi LABIADH demeurant : 8 rue Stéphane Mallarmé, 89100 Sens

élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891016530

FRENMADI

Par ASSP du 3.03.2016, il a été constitué une SCI dénommée : FRENMADI.

Capital : 500€.

Siège : 1, rue des Conches, 89100 Maillot.

Objet : acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Magalhaes Fonseca Jose Manuel, 1 rue des Conches, 89100 Maillot.

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.

Immatriculation au RCS de Sens

AL891016531

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 05/02/2016, à Flogny-la-Chapelle, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : SOCIETE YVON USINAGE

Capital social : 1000€, divisé en 100 parts de numéraire libérées entièrement de leur valeur nominale de 10 €.

Siège social : Chemin du Halage, 89360 Flogny-La-Chapelle

Objet : usinage de pièces mécaniques et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Co-Gérants : M.Yvon Patrick, demeurant 32 Grande Rue Haute 89430 Tanlay et M. Yvon Gaëtan 32 Grande Rue Haute 89430 Tanlay, nommés pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Auxerre

AL891016539

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/03/2016, il a été constitué une SASU dénommée :

WEBARCHITECTE.FR

Siège social : Village d'Entreprises du Sénonais ZAC des Vauguillettes, 1, Boulevard des Noyers Pompons, 89100 Sens

Capital : 500€

Objet : La création de sites internet, la communication, le référencement,la publicité, le conseil, la gestion et l'audit des entreprises sous toutes formes de support. La vente de produits ou services de toute origine par vente directe ou vente numérique.

Président : M. Nicolas Lemaire, 9, rue Roublot, 94120 Fontenay sous Bois.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens

AL891016540

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook

Retrouvez nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout
Tablette Ordinateur SmartPhone

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Les offres d'emploi de l'APECITA

AQ002083 - CÔTE D'OR

CHARGÉ DE MISSION EAU H/F

Structure liée à l'environnement. Devra participer à la mise en oeuvre et au développement du réseau « captages ». : organiser journées sensibilisation à la protection des captages, échanges de savoir-faire... Diplôme environnement (master, ingénieur). Bonne connaissance enjeux, acteurs et politiques publiques liés à la protection des captages. Permis B. CDD 4 mois, remplacement congé maternité, du 9/05 au 16/09/16.

AQ002030 - ALSACE ET LORRAINE

TECHNICIEN - EMPLOYÉ SEMENCES H/F

Interprofession filière semences. Contrôle qualité dans les usines de production de semences et contrôle des parcelles de multiplication (maïs et céréales). Agriculteur ou autre profil, de formation agricole BTS de préférence. Sens du contact, organisation, rigueur. CDD 6 mois ; Temps partiel annualisé (environ 19%)

AQ002156 - MEURTHE ET MOSELLE

AGENT RELATION ELEVAGE H/F

Activité Elevage d'une Coopérative. Assurez le développement et le suivi des activités commerciales de production de viande au niveau des éleveurs. Proposez aux éleveurs des débouchés commerciaux adaptés à leurs productions. Conseillez et vendez les services auprès des producteurs. Assurez le suivi des résultats techniques des éleveurs et proposez les services dispensés par le Groupe et/ou les solutions adaptées. Diffusez les décisions retenues dans le cadre du Plan Sanitaire d'Elevage (PSE). Conseillez les adhérents sur leur possibilité de financement et suivez les engagements. Aptitudes commerciales avec un sens de la persuasion, une capacité d'écoute, un bon relationnel et un sens de l'organisation. De plus, il requiert de l'autonomie, de la réactivité et une connaissance du monde agricole, du domaine réglementaire attaché à l'activité « de gestion de production de viande » et une maîtrise de l'estimation de bovins vifs (poids, classement, engraissement, etc.). Bac+2 de préférence dans le domaine commercial/élevage et/ou expérience professionnelle sur poste identique. CDI.

AQ002210 - NIEVRE

MAGASINIER APPRO CEREALES H/F

Coopérative céréalière. Gérer un site céréales et approvisionnement en polyculture élevage. Accueillir, renseigner et informer les clients. Réceptionner, conserver, mettre aux normes et expédier les céréales. Distribuer l'approvisionnement des produits phytosanitaires, engrais, aliments, semences. BAC PRO/BTS en agriculture + Expérience dans le travail du grain et/ou l'approvisionnement. Evolution possible. CDI.

AQ002101 - COTE D'OR

CONSEILLER FONCIER H/F

Société spécialisée en aménagement rural. Responsable de la négociation foncière sur un secteur du département. Expérience 2 à 5 ans ds une activité de négociation en lien avec le milieu rural. Connaissance du monde agricole, rural et viticole. Ingénieur agricole ou équiv. Goût pour les contacts et la négociation. Bon relationnel. Autonome, aimant le travail en équipe. CDI. Entrée à partir du 02/05/16.

AQ002095 - ALSACE

CONSEILLER D'ENTREPRISE H/F

OPA. Conseiller et assister les agriculteurs dans la réalisation de leurs déclarations PAC. Assurer l'accompagnement d'adhérents à l'outil Mes Parcelles, notamment par les enregistrements de leurs pratiques. Aider les conseillers d'entreprises dans la préparation et la mise à jour de leurs dossiers. Mini BTS avec exp. souhaitable. Bonne conn. réglementation (notamment PAC), milieu agricole et ses réalités. CDD 3 mois à partir du 15/03/16.

AQ002258 - BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE

CONTROLEURS H/F

Administration. Réaliser dans les exploitations d'élevage, les contrôles de l'éligibilité aux aides animales, les contrôles au titre de l'identification des animaux et de la conditionnalité. Bac+2 mini (agronomie, PV ou PA). Expérience de contrôle appréciée. Permis B exigé. Connaissance du milieu agricole. Rigueur, autonomie, aptitudes rédactionnelles. CDD 2 1/2. Entrée début avril à mi-juin. Formation assurée. Voiture de service. 1690€ brut/mois + frais de déplacement.

AQ002162 - LOIRET/SAONE ET LOIRE / TARN ET GARONNE

5 ASSISTANTS EN EXPERIMENTATION H/F

Prestataire international dans le domaine de l'homologation des produits phytopharmaceutiques recrute pour sa nouvelle saison d'expérimentation. Vous serez chargé d'assister les techniciens dans la conduite des essais au champ pour évaluer les produits phytopharmaceutiques en cours de développement : Réalisation des traitements de produits phytopharmaceutiques, Réalisation des évaluations/prélèvements, Suivi de l'essai et enregistrement des données. BAC+2/3 en Agronomie, Productions Végétales ou Protection des plantes. Vous maîtrisez l'anglais indispensable dans notre réseau. Vous êtes attentif et avez le goût pour le terrain et le travail d'équipe. Vous êtes dynamique, rigoureux et méthodique. Vous êtes rapidement autonome et faites preuve de bonnes qualités relationnelles. Contrat saisonnier de 6 mois à pourvoir dès que possible, avec possibilité de CDI dans la structure. Rémunération 1650€ brut/mois.

AQ002164 - HAUT RHIN

CAVISTE POLYVALENT H/F

Négoce familial. Sous la responsabilité de l'oenologue votre temps sera partagé entre des missions de caviste et d'opérateur sur ligne d'embouteillage. 1) En tant que caviste, vous participerez à toutes les étapes de l'élaboration des vins en cave (vinification, pompages, filtration, déchargements citernes) jusqu'à la mise en bouteilles des vins. 2) En tant qu'opérateur sur ligne d'embouteillage, vous maitrisez le fonctionnement de l'ensemble des machines de conditionnement. Vous êtes responsable du réglage et de l'alimentation en matières sèches des machines. Idéalement titulaire d'un BTS viticulture-oenologie. Une 1ère expérience en cave/embouteillage serait un plus. CDI à pourvoir de suite.

AQ002203 - NIEVRE

OUVRIER POLYVALENT AGRICOLE H/F

SCEA exploitation polyculture élevage. Assurer le soin aux animaux (nourriture paillage soins sanitaires). Préparer la terre pour les semis. Curage de stabulation au télescopique. Manipulation des animaux. Conduite d'engins agricoles. Personne dynamique, volontaire, sachant conduire le matériel. Prêt à s'investir dans une grande exploitation. CDI. Salaire à négocier selon qualification. Repas avec l'exploitant. Possibilité de logement.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi



BOURGOGNE

Paroles de jeunes

FERME PEDAGOGIQUE

Drômoise d'origine, Géraldine Blanc aurait pu se forger une carrière dans l'entreprise en étant assistante de direction. Privilégiant un travail dans l'animation et au milieu des animaux, elle a fait de sa passion un projet de vie, en rachetant avec son conjoint la ferme des Grenouillettes à Saint-Privé, petit village de Pusiaye, en Bourgogne, où elle accueille à la journée ou en séjour, des groupes d'enfants



J'aime

- La liberté de faire ce que je veux
- Vivre de ma passion
- Travailler chez moi
- Faire découvrir les mille facettes du monde rural
- La bière

Je n'aime pas

- La paperasse
- La pluie
- Le manque de franchise
- Partir en vacances

Géraldine des Grenouillettes

Posséder une ferme, il y a longtemps que Géraldine en rêvait. Une vocation née d'un premier emploi d'animatrice, au sein d'une ferme pédagogique de la Drôme, son département d'origine. Arrivée en Puisaye en 2008, elle a cherché à travailler dans le même milieu et quelques années plus tard, a fini par poser son baluchon en Puisaye, à la ferme des Grenouillettes, spécialisée dans l'accueil de groupes et de classes découvertes. L'opportunité de réaliser son rêve s'est présentée lorsque ses anciens employeurs décidèrent de vendre la structure. Une occasion que Géraldine et Anthony, son compagnon, ont su saisir. Hors cadre familial tous les deux, l'aventure aurait pu être périlleuse, mais la passion ouvre bien des portes et peut même parfois remplacer tous les sésames : *« cela reste toujours un peu plus difficile pour se lancer, quand on n'est pas du milieu, notamment avec la banque, mais en l'occurrence, ils se sont dit que quelqu'un de passionné ne fait pas ça par hasard et ils ont su aller au-delà des chiffres du projet, s'intéressant avant tout à ce qui nous motivait… »*



Atelier écriture dans la salle de classe à l'ancienne.

Son exploitation

- 28 ha de surfaces herbe
- 15 bovins de race limousine
- 30 chèvres
- 1 gîte de 34 couchages

Des séjours à thèmes

Passée par le parcours à l'installation, sous l'égide de la Chambre d'agriculture et de JA 89, Géraldine Blanc débutera la fabrication de ses premiers fromages dans quelques semaines, une fois que ses biquettes auront mis bas. Premières ventes des fromages sur place, à la ferme, au début du printemps Quant à la première classe découverte de la saison, elle accueillera de jeunes niçois, même si traditionnellement, les enfants en séjour aux Grenouillettes, proviennent en majorité de la région parisienne, avec parfois quelques surprises à la clé, à peine descendus du car : *« leur première réflexion le plus souvent : ça pue ! Quant aux animaux avec des cornes, une chèvre est forcément un bouc et nos vaches, des taureaux ! »* Plusieurs thèmes proposés durant le séjour : la ferme et ses animaux, l'environnement, ou encore, le moyen-âge. Quoi de plus naturel quand on sait que le chantier médiéval de Guédelon est situé non loin de là, devenu au fil des années, le phare touristique de toute une région. Classe découverte ou classe verte, l'accueil des enfants se fait à la journée ou en séjour, avec des installations pouvant héberger jusqu'à 34 personnes. Dans l'étable, une salle de classe reconstituée à l'ancienne avec pupitres en bois, encriers, tableau noir et dépaysement garanti pour les petits citadins ! Aux beaux jours, une yourte apaisante, pour accueillir les plus jeunes et l'endroit idéal pour y conter des histoires… Des histoires de grenouilles bien sûr !

Le week-end, place aux groupes de particuliers, que ce soit à l'occasion d'un mariage, d'une cousinade ou d'un séminaire. Avec le succès déjà au rendez-vous : *« tout est déjà réservé jusqu'à septembre prochain… »* Particulièrement apprécié des familles : le fait d'un espace suffisant entre le bâtiment couchage et celui dédié aux repas, manière de pouvoir faire la fête jusqu'au bout de la nuit sans réveiller les couche-tôt !

> *« Ici, nous sommes une vraie ferme à la base, pas une ferme zoo où les animaux ne sont là que pour être observés… »*



« Happy », le taureau au nom prédestiné

Une vraie ferme

Un point important pour Géraldine : *« ici, nous sommes une vraie ferme à la base, pas une ferme zoo où les animaux ne sont là que pour être observés… »* Et au hi-parade des activités, la traite de 18 h connaît à chaque fois un franc succès, tout comme la visite aux poules, aux lapins ou le nourrissage des cochons. Biscornue, Bichette, Sucette, Irène…, elles sont une quinzaine dans la chèvrerie, à attendre la saison prochaine des naissances. Ici, on sait donner du temps au temps : *« on ne cherche pas la surproduction à tout prix, mes chèvres ne sont pas dessaisonnées et même si on leur sert des granulés, c'est en ration normale, de sorte de ne pas pousser la lactation ».* Même philosophie en ce qui concerne les le cheptel de vaches limousine : *« nourries exclusivement avec du foin, cela a pu choquer le voisinage… »* Pour autant, le couple a été bien accueilli et n'a pas eu de mal à s'intégrer : *« même si on est encore perçu parfois un peu comme des extra terrestres, le fait d'avoir travaillé ici avant, nous y a aidé, d'autant que les cédants nous ont porté dans notre projet et facilité notre installation… »* Nul doute que le sourire de la maîtresse de maison et une énergie débordante pour le métier, portée par la passion, y ont aussi contribué !

Dominique Bernerd

Ferme pédagogique « Chevrette et Grenouillettes »
La Plauderie
89220 Saint-Privé
Tél 03 86 74 94 95
Mail : ferme-des-grenouillettes@orange.fr
Site Internet : www.grenouillettes.com

Loin des clichés sur la malbouffe américaine, la Californie cultive son image de région écologique où il fait bon vivre et à la gastronomie créative. Artisan et paysan deviennent des métiers à la mode.

Tourisme rural en Californie

Même si vous n'y avez jamais mis les pieds, vous connaissez la Californie. En parcourant ses routes, vous croisez un pick-up Chevrolet ou un 4x4 GMC conduits par un farmer en chapeau de cow-boy. Vous comptez les numéros à quatre ou cinq chiffres des boîtes aux lettres de maisons en bois au charme typiquement américain. Rouler en Californie donne l'impression de revoir un film que vous connaissez déjà. De vieux tracteurs rouillés, d'anciennes pompes à essence décorent les pelouses – les Californiens adorent leurs antiquités. Les collines douces, les vignobles à perte de vue évoquent la Toscane.

Dans ce territoire le plus riche et le plus peuplé des États-Unis, la créativité s'applique à tous les domaines : le cinéma à Hollywood, les nouveaux modes de vie numériques dans la Silicon Valley, mais aussi l'agriculture moderne irriguée et productive, les nourritures et la cuisine. Magasins et restaurants valorisent le bio, local, artisanal et nombre d'agriculteurs pratiquent l'accueil et la vente à la ferme, le circuit court. Le site du tourisme du comté de Sonoma www.sonomacounty.com référence vignobles, cidreries, brasseries et distilleries ouvertes au public, « farms and farmers markets » comme d'autres vantent leurs châteaux.



PIERRICK BOURGAULT

Duskie Estes arbore fièrement son tatouage : la couronne « King & Queen of Pork» gagnée au Cochon US Tour, qui récompense des productions hyperlocales. « Mon mari aussi s'est fait tatouer notre prix ! » www.cochon555.com



PIERRICK BOURGAULT

« Local. Food. Art. Wine. »

C'est la devise du Barlow Center : associer le bon goût des produits agricoles et artisanaux avec des créations artistiques et picturales locales. En Californie, de nombreux vignerons fidélisent leur clientèle dans leur wine club, lors de soirées concerts où s'effectuent dégustations et ventes. L'art de réunir plaisir et business, grâce à la filière courte.

ÉCOLOGIQUE ET CHIC

Ainsi, à quelques kilomètres de la côte Pacifique, Ridgely Evers fait visiter son exploitation de 6 ha. Un verre de son vin à la main, méditons sur la basse-cour dont les déjections servent pour les préparations biodynamiques et la fumure naturelle. « *La ferme n'est pas une usine, mais un organisme vivant, qui inclut les insectes. Il ne faut rien cultiver d'inapproprié par rapport au territoire.* » Actionnaire d'entreprises de la Silicon Valley, il aime le vin français mais plante des cépages italiens, mieux adaptés selon lui au climat, ainsi que des oliviers dont il tire une huile vendue 30 € le litre. Ses vins sont au tarif californien, de 26 euros à 125 euros la bouteille. www.davero.com

Sebastopol fut un centre de stockage et d'expédition de pommes. Les agriculteurs ont arraché les vergers pour planter des vignes, plus rentables, laissant inoccupée une zone industrielle. Ces immenses hangars ont été transformés en quartier où il fait bon sortir, le Barlow Center. Dans une politique de « new development » sont arrivés des restaurants, bars à jus de fruits bio ou à soupes, une brasserie élaborant sa bière, une distillerie de gin et vodka, trois wineries, un boulanger, un supermarché de producteurs et des artistes travaillant verre et bronze. Tous conjuguent le « local, healthy », bon pour la santé de la planète et du consommateur. Une galerie d'art tibétain organise même des concerts. Le supermarché décline les sans : « sans gluten, sans lactose, sans caféine… » bien sûr vendus sans emballage. C'est le rendez-vous des « organic » et autres locavores, dans une ambiance « friendly ». Des salons de thé où l'on se sent comme à la maison se multiplient, aménagés par exemple dans un antique wagon de train. www.thebarlow.net.

COCHONS CHAMPIONS

Végétarienne devenue éleveuse de porcs et charcutière avec son mari, Duskie Estes est l'une des personnalités du Barlow Center. Le couple en nourrit une vingtaine, transformés en saucissons et jambons d'inspiration italienne. Comment le végétarisme conduit-il à la charcuterie ? « *Car notre façon de respecter l'animal, c'est de l'élever en plein air et de l'utiliser en entier – le lard donne des savons, parfumés à la rose et au géranium, des lipsticks (rouge à lèvres) !* » Duskie revient aux fondamentaux : dans le cochon, tout est bon et elle souhaite « *ramener le boucher à la campagne, celui qui sait tuer et débiter* ». Ses plats s'élèvent de 20 à 30 euros, tarif habituel en Californie. www.zazukitchen.com

Bien sûr, il ne suffit pas de nouer d'un brin de paille un emballage en papier kraft pour rendre une nourriture naturelle. Les certifications bio ne sont pas les mêmes qu'en Europe et relèvent aussi de la confiance envers une filière courte. Mais cette tendance du produit local est durable et… mondiale.

PIERRICK BOURGAULT

VOYAGER EN CALIFORNIE



PIERRICK BOURGAULT

Le passeport biométrique est requis et l'identification Esta à compléter soi-même (14 dollars) sur le site officiel : https://esta.cbp.dhs.gov/esta (ne pas cliquer sur d'autres sites). Louer une voiture à l'aéroport. La conduite est souple et courtoise, les parkings vastes, l'essence bon marché, la boîte de vitesses automatique. Attention : les routes sont limitées à 55 miles par heure (88 km/h), l'autoroute à 65 mph (105 km/h). La consommation d'alcool est presque interdite : 0,08 % (en France, 0,5 g/l). Pour une soirée dégustation, choisir un restaurant près de l'hôtel ou un hébergement à la ferme (www.sonomacounty.com). Les personnes souhaitant perfectionner leur tenue de route sur de belles et puissantes mécaniques telles l'Audi quattro s'inscrivent à l'Audi Driving School, sur le circuit de Sonoma. Formations, cours et stages dès 295 dollars (http://pdc.simraceway.com)

En savoir plus : www.visitcalifornia.com

CÔTE OUEST

Chanel et Pinault investissent dans l'agriculture



PIERRICK BOURGAULT

La côte ouest de la Californie est humide et fertile, l'est désertique. La sécheresse, l'érosion, les taxes et charges sociales importantes, les contraintes environnementales rendent l'agriculture difficile et ses produits onéreux. Ces contraintes n'ont pas découragé le milliardaire François Pinault, ni Chanel : dans la Napa Valley, ils ont acquis respectivement le domaine Araujo (à plus de 700 000 euros l'hectare) et Saint Supery Estate.